

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du Jeudi 29 Juin 2023

Membres du Conseil de Communauté en exercice : 123

Le Conseil de communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 38, 39, 37, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75

La séance est ouverte à 18h30 et levée à 22h56.

Etaients présents : **Avanne-Aveney** : Mme Marie-Jeanne BERNABEU **Besançon** : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY (à partir de la question 8), M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Claudine CAULET (à partir de la question 2), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Benoît CYPRIANI (à partir de la question 33), Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Abdel GHEZALI, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à partir de la question 10), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question 12 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question 9 incluse), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question 9 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF **Bonnay** : M. Gilles ORY **Busy** : M. Philippe SIMONIN **Chalèze** : M. René BLAISON **Champagney** : M. Olivier LEGAIN **Champvans-les-Moulins** : M. Florent BAILLY **Chaucenne** : M. Samuel VUILLEMIN **Chemaudin et Vaux** : M. Gilbert GAVIGNET **Chevroz** : M. Franck BERNARD **Châtilion-le-Duc** : Mme Catherine BOTTERON **Cussey-sur-l'ognon** : M. Jean-François MENESTRIER **Devecey** : M. Gérard MONNIEN **Ecole-Valentin** : M. Yves GUYEN **Fontain** : M. Claude GRESSET-BOURGEOIS **François** : M. Emile BOURGEOIS **Geneuille** : M. Patrick OUDOT **Gennes** : M. Jean SIMONDON **Grandfontaine** : M. Henri BERMOND **Les Auxons** : M. Anthony NAPPEZ **Mamirolle** : M. Daniel HUOT **Mazerolles-le-Salin** : M. Daniel PARIS **Miserey-Salines** : M. Marcel FELT (à partir de la question 10) **Morre** : M. Jean-Michel CAYUELA **Nancray** : M. Vincent FIETIER **Osselle-Routelle** : Mme Anne OLSZAK **Palise** : M. Daniel GAUTHEROT **Pelousey** : Mme Catherine BARTHELET **Pouilley-Français** : M. Yves MAURICE **Pouilley-les-Vignes** : M. Jean-Marc BOUSSET **Pugey** : M. Frank LAIDIE **Roset-Fluans** : M. Dominique LHOMME **Saint-Vit** : Mme Anne BIHR **Serres-les-Sapins** : M. Gabriel BAULIEU **Thise** : M. Pascal DERIOT **Torpes** : M. Denis JACQUIN **Vaire** : Mme Valérie MAILLARD **Venise** : M. Jean-Claude CONTINI **Vieilley** : M. Franck RACLOT **Vorges-les-Pins** : Mme Maryse VIPREY

Etaients absents : **Amagney** : M. Thomas JAVAUX **Audeux** : Mme Françoise GALLIOU **Besançon** : Mme Frédérique BAEHR, Mme Anne BENEDETTO, M. François BOUSSO, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Aline CHASSAGNE, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, Mme Sadia GHARET, M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Saïd MECHAI, Mme Juliette SORLIN, Mme Sylvie WANLIN **Beure** : M. Philippe CHANEY **Boussières** : M. Eloi JARAMAGO **Brillans** : M. Alain BLESSEMAILLE **Byans-sur-Doubs** : M. Didier PAINEAU **Chalezeule** : M. Christian MAGNIN-FEYSOT **Champoux** : M. Romain VIENET **Dannemarie-sur-Crête** : Mme Martine LEOTARD **Deluz** : M. Fabrice TAILLARD **La Chevillotte** : M. Roger BOROWIK **La Vèze** : M. Jean-Pierre JANNIN **Larnod** : M. Hugues TRUDET **Le Gratteris** : M. Cédric LINDECKER **Marchaux-Chaufontaine** : M. Patrick CORNE **Merrey-Vieilley** : M. Philippe PERNOT **Montfaucon** : M. Pierre CONTOZ **Montferrand-le-Château** : Mme Lucie BERNARD **Noironte** : M. Claude MAIRE **Novillars** : M. Bernard LOUIS **Pirey** : M. Patrick AYACHE **Rancenay** : Mme Nadine DUSSAUCY **Roche-lez-Beaupré** : M. Jacques KRIEGER **Saint-Vit** : M. Pascal ROUTHIER **Saône** : M. Benoît VUILLEMIN **Tallenay** : M. Ludovic BARBAROSSA **Thoraise** : M. Jean-Paul

MICHAUD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Villars Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : M. Nicolas BODIN

Procurations de vote : M. Guillaume BAILLY à Mme Karine DENIS-LAMIT (jusqu'à la question 7 incluse) ;
Mme Frédérique BAEHR à M. Sébastien COUDRY ; Mme Anne BENEDETTO à M. Hasni ALEM ; M. François BOUSSO à M. Nathan SOURISSEAU ; Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Anthony POULIN ; Mme Claudine CAULET à M. Cyril DEVESA (jusqu'à la question 1 incluse) ; Mme Aline CHASSAGNE à M. Olivier GRIMAITRE ; M. Philippe CREMER à M. Kévin BERTAGNOLI ; M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET ; M. Benoit CYPRIANI à Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question 32 incluse) ; Mme Sadia GHARET à M. André TERZO ; M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE ; M. Jean-Emmanuel LAFARGE à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question 9 incluse) ; Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT ; Mme Myriam LEMERCIER à M. Guillaume BAILLY (à compter de la question 13) ; Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Damien HUGUET ; M. Jean-Hugues ROUX à M. Yannick POUJET (à compter de la question 10) ; Mme Juliette SORLIN à Mme Marie ZEHAF ; M. Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question 10) ; Mme Sylvie WANLIN à M. Nicolas BODIN ; M. Eloy JARAMAGO à M. Denis JACQUIN ; M. Christian MAGNIN-FEYSOT à M. René BLAISON ; Mme Martine LEOTARD à M. Jean-Marc BOUSSET ; M. Jean-Pierre JANNIN à M. Claude GRESSET-BOURGEOIS ; M. Hugues TRUDET à M. Philippe SIMONIN ; M. Patrick CORNE à Mme Valérie MAILLARD ; M. Philippe PERNOT à M. Aurélien LAROPPE ; M. Marcel FELT à M. Yves GUYEN (jusqu'à la question 9 incluse) ; M. Pierre CONTOZ à M. Jean-Michel CAYUELA ; M. Claude MAIRE à M. Florent BAILLY ; M. Patrick AYACHE à M. Gabriel BAULIEU ; M. Pascal ROUTHIER à Mme Anne BIHR ; M. Ludovic BARBAROSSA à M. Anthony NAPPEZ ; M. Jean-Marc JOUFFROY à M. Yves MAURICE ; M. Damien LEGAIN à M. Dominique LHOMME

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose de commencer, de vous installer. Vous savez que la séquence commence par une présentation de nos partenaires. J'ai juste quelques petites modifications par rapport à ce qui était prévu. Je vous propose de commencer par la présentation du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) par Jean-Paul MICHAUD et Marie-Laure MERLE-BERTIN, avec un PowerPoint qui va être présenté. Ensuite, Catherine BARTHELET m'a dit qu'elle allait arriver. Elle aura un peu de retard. Elle arrivera pour la présentation de l'Agence d'Urbanisme. Quant au Pôle Métropolitain, je vous propose que nous le présentions une autre fois, parce que finalement, nous avons un ordre du jour assez chargé. Il y aura également un temps d'interlude avec la projection d'une vidéo promotionnelle pour les 15 ans du réseau Vauban. Je donne la parole dès à présent à Jean-Paul MICHAUD.

1^{ère} PARTIE : PRÉSENTATION DES STRUCTURES ASSOCIÉES

SM SCoT - SCoT Besançon Cœur Franche-Comté

Une présentation est projetée en séance.

M. MICHAUD.- Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, j'ai le plaisir de vous faire cette présentation de notre Syndicat Mixte que, bien sûr, vous connaissez bien. Vous savez l'importance qu'a ce schéma aujourd'hui pour l'aménagement de notre territoire. Je vous invite donc à être attentifs à mon propos que je compléterai à la fin en reparlant d'un certain nombre de choses qui, à mon avis, posent problème. En termes de structure du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), nous sommes constitués d'un bureau, avec trois Vice-Présidents de de Grand Besançon Métropole, Yves GUYEN et Aurélien LAROPPE, et un du Val Marnaysien, Vincent BALLOT, maire de Marnay. Au Bureau, nous sommes 14 élus du Grand Besançon. Le Comité Syndical est composé de 56 membres titulaires et 56 membres suppléants, dont 48 représentants de Grand Besançon Métropole, puisque c'est proportionnel à nos populations.

Nous allons passer à quelques chiffres pour vous situer nos enveloppes budgétaires. Nous avons un budget 2022 qui se monte à 843 546,07 €, avec un budget de fonctionnement de près de 700 000 €, dont 23 % ont été consacrés aux Rencontres Nationales des SCoT (RNS). Nous avons :

- un taux de réalisation de 85 %,

- un budget d'investissement de 144 240 € avec un taux de réalisation de 42 %,
- des recettes de fonctionnement de 681 122,59 €, dont 55 % de GBM,
- des recettes d'investissement à hauteur de 78 411 €.

Une petite information. Effectivement, nous n'avons pas réalisé la totalité du prévisionnel. Cependant, c'est conforme à ce que nous prévoyons, c'est-à-dire d'étaler pour les budgets de notre collectivité, la dépense qui sera beaucoup plus élevée en fin de parcours. En effet, nous aurons toute une phase de concertation qui est toujours coûteuse, et qui, bien entendu, est obligatoire. C'est vraiment dans le but d'étaler nos dépenses pour le Grand Besançon.

Notre diagnostic territorial a été finalisé en 2022. Il présente les prévisions économiques et démographiques, les besoins du territoire en matière d'aménagement et de développement. Il comprend un diagnostic socio-économique et l'état initial de l'environnement qui justifient les choix retenus pour établir le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et le Document d'Objectifs et d'Orientations (DOO). Depuis 2020, nos travaux ont concerné :

- 26 commissions de travaux thématiques,
- 20 réunions techniques,
- 6 webinaires,
- 2 documents, dont vous avez un aperçu.

En 2022, nous avons également travaillé sur la mise en place d'un inter-SCoT avec les collectivités qui nous entourent dans le but de trouver des convergences. Nous avons des partenariats à trouver. Nous avons besoin de travailler ensemble dans le domaine des mobilités en particulier, de prendre des décisions communes. Nous avons également besoin de travailler sur l'eau, avec les problématiques de l'eau, problématiques importantes aujourd'hui, sur l'économie avec un certain nombre de préconisations que nous pourrions avoir en commun sur les zones d'activités pour inciter à la densification et à la mutualisation. Nous avons la volonté de confier à l'Agence d'Urbanisme une mission d'aide pour construire cet inter-SCoT. Nous aurons d'ailleurs une réunion la semaine prochaine à Valdahon pour échanger sur ces thématiques.

En parlant de thématiques, nous avons eu 3 conférences en 2022. Elles ont concerné :

- le vieillissement de la population avec ses impacts territoriaux,
- l'eau, la conférence s'étant tenue sur le Val Marnaysien,
- la forêt dans les transitions.

Vous avez aussi les diapositives des précédentes conférences que nous avons tenues en 2019 et en 2020. Je vous annonce une prochaine conférence qui aura lieu en septembre et qui s'intitulera « Architecture et Patrimoine ». Les ABF (Architectes des Bâtiments de France) seront présents pour imaginer notre territoire avec ses contraintes d'aménagement lorsqu'il y a des problèmes de préservation du patrimoine, ce que l'on pourrait écrire, ce qu'il y a à préserver, ce qui a moins d'importance, etc. Nous savons que nous avons quelques problèmes aussi avec les énergies renouvelables pour avoir de la compatibilité entre la préservation du patrimoine, sa protection et l'installation d'un certain nombre d'énergies renouvelables.

Je vous dis un mot sur la conférence des SCoT. Suite à la loi Climat & Résilience, cette conférence doit participer à la territorialisation des objectifs en matière d'économie foncière et faire un certain nombre de propositions au SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable et d'Égalité des Territoires). Étant membre du Conseil d'Administration de la Fédération des SCoT et animateur régional, j'ai animé cette conférence. J'étais soutenu par les services et cela a été un travail très intéressant à faire. Je dois dire que nos propositions à la Région ont été reprises, la Région en a tenu compte. Cela prouve bien que lorsque l'on fait un travail sérieux, cela fonctionne. Nous avons eu le plaisir de recevoir les RNS au mois de juin l'année passée sur deux jours. Nous avons eu :

- 450 congressistes,
- 11 tables rondes,
- 7 clubs thématiques,
- 4 sorties sportives,
- 1 soirée de gala.

Je dois vous dire que revenant la semaine passée des Rencontres Nationales des SCoT qui ont lieu à Nîmes, j'ai eu énormément de compliments sur l'accueil réservé à Besançon, la qualité des échanges.

Des gens qui n'étaient jamais venus sur notre territoire m'ont dit qu'ils l'avaient découvert et qu'ils reviendraient. Je crois que c'est important. Nous avons donc vraiment intérêt à développer ce genre d'événement sur notre territoire. Je suis sorti un peu de la présentation, mais cela vaut le coup de le dire.

Concernant nos actions sur l'année 2023, celles en cours et celles à venir, le SCoT se rénove. Nous avons proposé de modifier notre nom pour avoir une communication plus visible. C'était tout l'intérêt. Le SCoT en lui-même garde l'appellation juridique « SCoT de l'Agglomération bisontine », mais nous avons besoin, pour les rencontres publiques, d'avoir quelque chose de beaucoup plus moderne, d'actualisé. Le nom retenu, après quelques belles discussions, est « SCoT Besançon Cœur Franche-Comté ». Je crois que cela représente bien notre territoire, notre histoire et notre position d'ancienne capitale régionale. C'était important que nous donnions un peu de volume à notre SCoT. Vous avez également aujourd'hui les réseaux sociaux sur lesquels nous sommes présents, comme Twitter. Sur notre chaîne YouTube, vous retrouvez les conférences tenues. Vous pouvez ainsi les revisualiser.

La semaine prochaine, nous aurons deux réunions publiques, une à Marnay et l'autre à Franois. Nous espérons que vous viendrez nombreux, parce que les réunions publiques sont des réunions d'information à destination des publics, mais les premiers publics sont les élus. Il ne faut pas oublier que nous avons des élus. Je parle vraiment pour les maires dans les communes. Le premier public concerné est nos conseillers municipaux. Je vous invite donc vraiment à les inciter à venir, parce que derrière, ils doivent comprendre ce que nous faisons pour que ce soit accepté. Aujourd'hui, les décisions et les orientations que nous prenons pour répondre, vous le savez, au changement climatique, à toutes les problématiques, ne sont pas forcément toujours faciles à entendre. Avec les bonnes explications, c'est toujours plus facile.

Pour 2023, nous avons également le Projet d'Aménagement Stratégique et le DOO. Les principaux objectifs et orientations sont les suivants :

- soutenir un développement responsable et solidaire : en effet, l'attractivité économique du territoire a vocation à être soutenue par le PAS tout en respectant un développement vertueux et durable de par la responsabilité qu'induit sa position de pôle régional au sein de la région Bourgogne-Franche-Comté,
- répondre aux besoins des habitants en assurant leur bien-être dans un territoire sain : sous l'impulsion des élus du territoire, le SCoT Besançon Cœur Franche-Comté entend répondre aux besoins de ses habitants en assurant une qualité des lieux d'habitat, de nature, de loisirs, de travail, tout en minimisant l'exposition des populations aux risques et aléas,
- agir pour un territoire décarboné : les élus du SCoT ont affirmé la volonté de contribuer activement à la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) en fixant des objectifs pour réduire les émissions de carbone, développer les énergies décarbonées, et capter et stocker le carbone.

Ces orientations ne sont pas priorisées. C'est l'ensemble des actions que nous avons à mener. Je suis à votre disposition pour répondre à vos questions si vous en avez. Je redemanderai la parole à la Présidente pour compléter mon propos.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Merci beaucoup pour cette présentation succincte, mais hautement essentielle et importante. Il faut le rappeler, c'est un moment clé pour notre territoire. Avez-vous des questions ? Je n'en vois pas. Les orientations sont claires. Je pense qu'elles montrent une adhésion complète au fait que ce sont les caps vers lesquels nous devons aller.

S'adressant à Jean-Paul MICHAUD. Jean-Paul, je sais que tu tiens à faire une déclaration.

Auparavant, la parole est à Monsieur FAGAUT.

M. FAGAUT.- Merci, Madame la Présidente. Je vais redire un peu ce que j'ai évoqué la semaine dernière, mais je profite de la présence du Président du SCoT qui apportera peut-être des réponses. Je parle notamment de ce qui s'est passé en Conseil Municipal la semaine dernière, puisque nous avons abordé un débat sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Je me suis interrogé sur le calendrier. Je ne sais pas si Jean-Paul MICHAUD peut m'apporter des éléments de réponse par rapport à cela. Si je ne dis pas de bêtise, du SRADDET « découle » le SCoT, duquel « découle » le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), duquel « découle » le PADD. Tout cela

est lié. Quand on sait que le SRADDET a été retoqué au tribunal administratif de Dijon en début d'année 2023, quand on nous a présenté le calendrier, un peu à marche forcée – je l'ai perçu ainsi – pour notamment valider assez rapidement le PLUi, je me suis vraiment interrogé concernant ces éléments, et le calendrier n'est jamais anodin en politique.

Je voulais savoir ce qu'il en était, parce que le SCoT est loin aujourd'hui d'être terminé. On va nous demander de débattre ce soir du PADD, on a évoqué le PLUi. Je voudrais avoir donc des précisions, parce que j'ai besoin d'en avoir autour de tout cela.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas d'autres, Jean-Paul, je te laisse répondre.

M. MICHAUD.- Oui. À propos du SRADDET, il y a une décision du tribunal administratif. Cette décision ne remet pas en cause le SRADDET, mais elle remet en cause un de ses éléments. Le SRADDET doit prendre en compte la remarque du tribunal administratif et rectifier le point qui pose problème avant le 1^{er} janvier 2025. Il n'y a pas d'annulation du SRADDET. Il est en révision. Le nouveau devrait être approuvé de toute façon avant la date de ce 1^{er} janvier 2025. Aujourd'hui, il y a quelques problèmes de stabilisation de la loi. Vous le savez, un certain nombre d'amendements ont été proposés par le Sénat avec une PPL (Première Proposition de Loi). Une discussion a eu lieu vendredi. Un vote à l'Assemblée Nationale a modifié un certain nombre de choses. Le 13 juillet prochain, il aura une commission mixte paritaire. Nous sommes dans l'attente de tous ces éléments et d'un certain nombre de décrets, ce qui pose problème au SRADDET pour avancer, mais cela devrait cette fois se stabiliser et nous permettre d'avancer. Effectivement, je vais pouvoir répondre à Ludovic FAGAUT dans mon alerte sur l'articulation des schémas en redemandant la parole à la Présidente, puisque j'ai prévu de parler de ce point.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je crois qu'il n'y a pas d'autre question. Je te redonne la parole.

M. MICHAUD.- Merci. Afin de compléter cette présentation, en tant que Président du SCoT, je tiens à vous faire part de mes observations concernant l'articulation entre les schémas alors que ce soir, est inscrit le débat sur le PADD du PLUi. Je dois vous dire que je ne comprends pas ce choix, comme je l'ai déjà indiqué à plusieurs reprises. En effet, comme vous l'avez vu dans la présentation, le PLUi (ou les PLU, Plans Locaux d'Urbanisme) doit être compatible avec le SCoT, c'est-à-dire qu'il ne peut aller à l'encontre des orientations prescrites dans celui-ci. Nous devons ce soir débattre du PADD avant d'avoir débattu du Projet d'Aménagement Stratégique du SCoT. Pire, les premiers éléments du règlement et le plan de zonage sont déjà discutés dans les comités de secteur et présentés aux communes alors que le Document d'Orientations et d'Objectifs n'est pas encore écrit pour traduire les décisions que les élus ont élaborées ensemble lors des travaux des commissions d'élaboration du PAS. Nous allons forcément arriver à un moment où des incompatibilités seront mises en évidence si nous continuons ainsi.

J'ai demandé que nous travaillions en étroite collaboration entre élus et services de nos deux documents, et c'est ce que nous allons faire. C'est ce que nous avons vu avec Aurélien LAROPPE en charge du PLUi. C'est pour cela que nous n'avons pas, je pense, à débattre du PADD ce soir afin de travailler plus efficacement. J'attire votre attention que si, au bout de la démarche, le PLUi n'était pas en cohérence avec le SCoT, soit il n'est pas approuvé, soit il devrait être mis en révision immédiatement, ce qui entraînerait un coût pour notre collectivité, et ce coût ne sera pas négligeable. Pour reprendre toute la démarche et avoir sans doute des difficultés à finir, compte tenu du contexte électoral, avant la date butoir du 21 août 2027, toutes les orientations, autorisations d'urbanisme seraient alors refusées si nous n'arrivons pas au bout. Les délais sont effectivement contraints, vous le savez tous, mais nous ne pouvons confondre vitesse et précipitation, et les débats doivent avoir lieu dans le bon ordre.

Aussi, vous comprendrez également ma colère quand les deux derniers Conseils Syndicaux n'ont pu se tenir faute de quorum quand notre projet de PAS est une construction politique, avec des échanges riches qui nous font progresser et prendre conscience des changements à l'œuvre et des tournants que nous devons prendre pour l'aménagement de notre territoire que nous voulons résilient pour nos habitants. Nous avons fixé le calendrier des Comités Syndicaux dès le 23 décembre 2022 pour que les autres instances ne viennent pas en télescopage. Quand je vois que des commissions sont fixées aux mêmes horaires alors qu'il y a un agenda collectif, je m'interroge. Compte tenu de cela, je ne prendrai pas part au débat de ce soir. De plus, j'invite les membres du Bureau du SCoT à se lever et à quitter

momentanément l'assemblée pendant ce moment avant la partie formelle, puisque nous n'avons pas encore introduit le Conseil de Communauté, pour marquer leur détermination.

Certains élus s'investissent et sont toujours présents aux Comités Syndicaux. Il y en a d'autres que nous ne voyons jamais, qui ne participent pas. Ces derniers doivent donc s'interroger à un moment donné et se dire que s'ils ne doivent pas venir, ils doivent peut-être laisser leur place à quelqu'un d'autre, parce que c'est impossible de continuer ainsi. Nous sommes obligés de reporter les séances, nous perdons du temps. Effectivement, nous rencontrerons de gros problèmes à la fin de ce mandat. Dans ma responsabilité, je ne peux pas l'accepter. Pour vous marquer ma détermination, non seulement je vais me lever et quitter ce début de séance, mais je ne reviendrai pas non plus pour le Conseil de Communauté pour marquer vraiment ma désapprobation. Je ne peux pas accepter cela et je ne l'accepterai jamais !

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Jean-Paul, je comprends ta colère, parce que tu as fait des interpellations à plusieurs reprises dans nos assemblées, en rappelant aux élus que lorsqu'ils s'engagent, ils s'engagent aussi dans les institutions qui sont essentielles et qui étendent le dialogue et les discussions. C'est fondamental. Je vous interpelle de nouveau donc les uns les autres dans vos rôles et dans l'importance d'être présents.

Monsieur Jean-Paul MICHAUD quitte la séance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose maintenant de donner la parole à Aurélien LAROPPE pour apporter des éléments de réponse.

M. LAROPPE.- Comme la séance n'a pas commencé...

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, tu peux y aller.

M. LAROPPE.- Si vous voulez que nous en échangeons, je partage les propos de Jean-Paul MICHAUD. Il est vrai que nous avons un document du SCoT à sortir rapidement, puisqu'il doit être en compatibilité avec le PLUi. Pour qu'il sorte, les élus doivent être présents en commission, sans quoi nous ne pouvons pas faire avancer les dossiers. Je partage donc cela à 100 %, et c'est quand même un critère important. Jean-Paul ne l'a pas évoqué, mais je rappelle que pour chaque élu présent au SCoT, il y a un suppléant. Si vous voulez, nous pouvons vous renvoyer la liste pour que vous sachiez qui est votre suppléant. Ce dossier est important, puisque derrière, cela vient régir le PLUi, et le PLUi – nous en parlerons dans le rapport que Monsieur FAGAUT évoquait sur le PADD – régît la globalité des règles d'urbanisme sur l'ensemble de Grand Besançon Métropole. C'est donc un document extrêmement important, et c'est pour cela que nous devons en échanger sereinement. C'est le premier point que je voulais évoquer.

En deuxième point sur lequel je voulais répondre, nous devons travailler sur un document du PLUi en compatibilité avec le SCoT. C'est la raison pour laquelle nous travaillons sur des agendas communs. D'ailleurs, nous avons la chance et l'opportunité d'être en révision de l'ensemble de nos documents, à savoir le SCoT, le PLH (Programme Local de l'Habitat), le plan de mobilité, le PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial) et le PLUi. Nous sommes en train de reconstruire une nouvelle politique, grosso modo, sur tous ces éléments. C'est donc l'occasion pour chacun d'entre nous de s'en emparer.

Ensuite, la question du coût a été évoquée par Jean-Paul juste avant. Cette question du coût est extrêmement importante. Je vais donc m'y arrêter. En effet, nous construisons un document juridique et un document juridique a pour seul intérêt que d'appliquer la loi, c'est-à-dire que lorsque l'on met 1 M€ dans une piste cyclable, le lendemain, des gens se baladent entre Chemaudin et Franois sur cette piste cyclable pour aller au travail, pour se déplacer ou autre. Là, il y a un usage très concret. Dans un document comme le PLUi, c'est effectivement indispensable de construire ce document juridique, non seulement parce qu'il viendra régir les dossiers d'urbanisme sur notre territoire, mais c'est aussi de l'argent que nous mettons dans un document juridique. En termes d'application pour nos habitants, c'est peu palpable. Pour ma part, je préfère que nous mettions de l'argent dans des pistes cyclables, par exemple, et nous pouvons évoquer les écoles de musique et d'autres sujets, des choses concrètes qui touchent nos habitants, plutôt que dans un document d'urbanisme. Pour autant, je suis porteur du document. Je le dis donc très ouvertement.

À l'heure actuelle et jusqu'à la fin de la construction du planning prévu, donc 2025, planning voté fin 2020 à l'Agglomération, je tiens à rappeler qu'il n'y a aucune accélération du planning, et c'est celui qui a été partagé. Une méthodologie a été transmise, et je suis à la disposition de chacun des maires sur ce sujet et ils le savent, puisque j'étais présent au sein de leurs Conseils Municipaux sur ces 3 derniers mois.

Pour m'arrêter sur le coût, nous sommes sur un coût qui, à la fin du projet, représentera 1 M€ en termes de frais engagés, puisque nous travaillons avec l'AUDAB (Agence d'urbanisme Besançon Centre Franche-Comté). Nous avons 9 agents au sein de la collectivité, qui sont, sauf une, exclusivement des cadres A. Je tiens d'ailleurs à tous les remercier, puisqu'ils font un travail essentiel pour sortir ce document et écouter les demandes de chacun des maires pour construire ce document. Enfin, nous sommes accompagnés par différents bureaux d'études, ce qui représente également un coût de plusieurs millions d'euros. Cela veut dire qu'à la fin du projet, nous aurons engagé sur ce projet près de 5 M€ en consolidant tous les éléments financiers, que ce soit les coûts externes ou les coûts internes dus aux salaires des agents. Cela correspond au coût jusqu'à 2025.

Si nous prolongeons, certaines études ne seront plus valables. Elles devront donc être remises en œuvre, repayées. Il faudra de nouveau faire travailler des agents sur le sujet, sachant que l'équipe est plus importante pour la construction du PLUi. Ce sont des agents que nous ne mobilisons pas sur d'autres sujets et c'est extrêmement important. C'est donc une des raisons parmi d'autres, et je les évoquerai dans le rapport dédié sur le PADD, puisque pour l'instant, nous sommes en préambule. Le planning a été fixé de cette manière à cause d'une question de coûts et de compréhension. En effet, le SCoT, comme le PLUi, est un document technique. Pour les nouveaux élus, et j'en suis un depuis 3 ans maintenant, cela nécessite une appréhension importante. Si nous n'avons pas validé ces documents en août 2026, nous serons bloqués sur les autorisations et les délivrances de permis de construire sur l'ensemble de notre collectivité. C'est un point important. Nous pouvons faire le choix de repousser le document. C'est possible et nous pouvons le décider ensemble. Toutefois, ce sera extrêmement impactant sur la suite et ce sera impactant, puisque nous serons bloqués dans nos délivrances.

Je souhaite me mettre à la place des nouveaux élus qui arriveront et de ceux qui prolongeront et qui souhaiteront prolonger leur mandature. Ils devront décider dans l'espace de 6 mois, voire 18 mois en fonction des décalages, sur un document qu'est le PLUi, et le SCoT. J'invite chacun à se replonger en arrière et à imaginer – puisque nous avons été élus en juillet 2020, ou mars 2020 pour les maires au premier tour – qu'en mars 2021, vous auriez dû voter le PLUi. Nous travaillons dessus depuis 3 ans et nous sommes encore en construction du document. Imaginez de nouveaux élus qui devront y travailler pendant 6 mois et valider le document.

Pour évoquer l'agenda, puisque c'est ce qui est critiqué, nous sommes actuellement en reconstruction de nos SCoT depuis 2017, ce qui signifie que le SCoT devra être validé en 2025. Il aura donc eu besoin de 9 ans pour être validé. Je pense que ce temps est suffisamment long pour que les élus appréhendent et apprécient le sujet, encore faut-il qu'ils soient présents en commission... Le PLUi est un document qui a été prescrit au niveau de l'Agglomération en 2017, et sa construction a commencé en 2019, ce qui veut dire que nous le validerons en 2025. Nous aurons donc mis 6 ans à valider le document. Aujourd'hui, il y a de nombreuses critiques sur certaines lenteurs, mais je pense que ces lenteurs peuvent aussi venir des choix politiques, et c'est à nous, politiques, de faire en sorte que les documents sortent dans ces délais.

Enfin, je pense que le sujet n'est pas le calendrier, mais le fond du dossier. Que fait-on de nos zonages ? Quels projets y déployons-nous ? Quel est le fond ? J'ai d'ailleurs été interpellé par certains maires sur le sujet, et je les en remercie. Ce qui les intéresse est de parler du fond. Ce n'est pas nécessairement parler du calendrier. Je suis parfaitement à leur écoute pour travailler les dossiers avec eux, pour développer les projets dont ils ont besoin sur leur commune dans des choses rationnelles et pour les accompagner pour faire en sorte qu'ils aient les projets d'un point de vue spatial, adéquats à leur projet d'habitat, de zone d'activité économique, de maison médicale, et autres. En tout cas, je vous remercie. Nous aurons l'occasion de redébattre au sein du document.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup pour ces éléments de réponse.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Catherine BARTHELET devait présenter l'AUDAB, mais elle n'est pas encore arrivée. Le directeur de l'AUDAB étant présent, je lui propose de commencer cette présentation.

S'adressant à Monsieur Michel ROUGET. Je vous remercie.

Une présentation est projetée en séance.

M. ROUGET.- Merci, Madame la Présidente. C'est un grand honneur de pouvoir faire la présentation, mais en lieu et place de Catherine BARTHELET, Présidente de l'AUDAB, qui est malheureusement encore sur la route pour nous retrouver depuis un Conseil Régional, donc depuis Dijon. Je vais vous faire une petite présentation en essayant de ne pas trop répéter pour celles et ceux qui nous connaissent bien à l'Agence d'Urbanisme, pour nous pratiquer régulièrement, ne serait-ce que dans les communes ou au sein de Grand Besançon Métropole. Nous avons essayé de vous concocter quelque chose qui vous permettra d'avoir un panorama. Bien entendu, toutes les questions seront bonnes à poser pour toujours mieux nous connaître. Je vais essayer d'être bref. On m'a dit que j'avais entre 45 minutes et une heure. Je vais essayer d'être dans ces temps-là sans en déborder. J'ai bien compris que vous aviez un ordre du jour très important derrière.

Globalement, pour la présentation de l'Agence d'Urbanisme, ce sont aujourd'hui entre 22 et 24 salariés. Cela dépend aussi des années. Ce sont 21 permanents. Bien entendu, nous travaillons aussi en adéquation avec un programme pluriannuel sur 3 ans, décliné tous les ans, ce qui nous permet de constituer un programme qui, bien entendu, pour Grand Besançon Métropole, a la part la plus importante, avec la Ville de Besançon, le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), un certain nombre de partenaires plus ou moins impliqués ou imbriqués dans la sphère de Grand Besançon Métropole.

Cette année, puisque cela fait maintenant 20 ans que nous présentons l'Agence d'Urbanisme dans cette assemblée, nous allons essayer de vous la présenter différemment sans entrer forcément toujours dans les chiffres. Je ne vous ai pas donné ici le budget de l'Agence, mais vous avez environ 1,7 M€ de budget de fonctionnement de l'Agence d'Urbanisme, ce qui comprend bien entendu toutes les charges du personnel (70 %), les locaux et le reste du fonctionnement (30 %). Ce sont une centaine d'études et de missions par an. Vous avez quand même une quantité assez importante d'éléments produits à la disposition de tous ses membres, ce qui est la particularité des agences d'urbanisme. Elle compte une centaine de membres aujourd'hui qui peuvent accéder à la totalité de l'ensemble de la production. C'est l'ADN des agences d'urbanisme, puisque nous travaillons un système partenarial. Cette centaine de membres permet aussi d'apporter beaucoup d'expérience, d'ingénierie, et de partager les choses en centre Franche-Comté.

L'AUDAB, une structure partenariale et créative

Pourquoi en parlons-nous en introduction ? Tout simplement parce que l'Agence essaie toujours d'apporter de nouvelles méthodes, de nouvelles représentations, de nouveaux modèles. Nous essayons d'apporter une avancée, de progresser finalement dans l'approche du gain commun territorial. En termes d'exemple, nous en avons quelques-uns, mais cela passe par des posters, par des choses très simples, mais qui permettent aux communes, aux intercommunalités, à tous nos membres d'afficher des informations simples, mais qui sont très utilisées. J'en ai encore eu l'exemple hier dans des territoires un peu plus éloignés. C'est donc devenu dans notre ADN, avec une collection assez importante. Ce n'est pas affiché ici, mais nous travaillons de plus en plus avec des posters communaux. Celles et ceux avec qui nous travaillons déjà et qui les ont eus se reconnaîtront.

Nous avons des posters communaux qui permettent d'aller un peu plus loin dans les projets locaux et de se projeter aussi sur l'après pour le bien commun. Ce sont des publications, bien sûr, liées soit à des projets – j'en parlerai aussi après – par exemple à Dannemarie-sur-Crète pour la réhabilitation de la friche de Brico-Stock, mais cela peut être aussi des publications comme celles affichées sur les nouveaux modèles d'habitats ou des nouveaux modèles de ville, des nouvelles formes de construction spatiale toujours avec cette ambition d'être dans la sobriété foncière et d'être toujours prévenant sur la biodiversité qui nous entoure et qui est notre patrimoine de garantie pour notre vie.

Les différents projets

Je vais en parler un peu sur 2022, puisque nous avons quand même certains projets qui ont permis à l'Agence d'apporter une plus-value sur cette période et nous parlerons aussi un peu de la période 2023. Ce n'est pas tant pour vous parler de l'observatoire socio-urbain, mais c'est simplement pour montrer l'exemple. Nous avons un grand chapitre de travail au-delà de ce socle commun, de recherche et développement, d'animation, un gros sujet sur l'observation.

Si je prends l'exemple de l'observatoire socio-urbain, c'est simplement pour vous montrer que nous sommes dans la capacité de produire un certain nombre de fiches par quartier, mais aussi par secteur, par espace, par commune, de manière à avoir des connaissances sur la démographie, sur l'activité, l'emploi, sur les approches sociales sur ces quartiers. Cela fonctionne très bien, parce qu'au-delà de la fiche elle-même, l'animation est très importante et permet d'avancer localement pour le bien des habitants. Il y a bien sûr d'autres observatoires, l'observatoire habitat, foncier, toute une série qui nous permet de travailler à différentes échelles, non seulement pour Grand Besançon Métropole, mais également aussi par exemple pour le Département (Observatoire départemental de l'Habitat).

Un exemple sur Avanne-Aveney. Nous avons l'aménagement d'un parc. C'est pour montrer que nous avons une activité qui est devenue importante au fur et à mesure des années, avec une qualité croissante. Ce n'est pas parce que j'ai beaucoup d'élus devant moi et de nombreux élus communaux, mais vous avez des projets de plus en plus construits, élaborés, et dans le bon sens du développement durable. Peu à peu, nous sommes passés de projets d'aménagement communaux dits « classiques », d'urbanisme relativement classique (aménagement des espaces, des places, etc.) toujours de manière vertueuse bien sûr, à des problématiques d'îlots de chaleur ou de fraîcheur, de réaménagement des parcs, de reverdissement des espaces, d'amélioration de l'habitat pour résister au changement climatique, de meilleure adéquation des mobilités pour permettre aux jeunes de mieux pratiquer les déplacements pour aller travailler.

Bref, nous avons des projets communaux pratiquement intercommunaux aujourd'hui, puisque nous nous apercevons que de commune à commune, il y a beaucoup plus d'échanges sur les modalités de travail. Souvent, quand je vais dans une commune pour la première fois, je m'aperçois que de commune à commune, elles ont à peu près les mêmes problématiques. C'est aussi un encouragement auprès de vous à toujours bien vous concerter. Nous avons des approches intercommunales de plus en plus intéressantes. En termes d'exemple, je parlais de recherche et développement. Je pense qu'il est intéressant de vous parler du jeu de plateau que nous avons créé. C'est un jeu sérieux, à titre d'expert, sur la bonne gestion économe de l'espace, sobriété spatiale, etc. Il a été créé dans un esprit de progression de la manière de travailler, d'animer la question de l'occupation du sol au moment où la loi est arrivée. Finalement, nous l'appelons aujourd'hui un peu « le jeu ZAN » (Zéro Artificialisation Nette), ce qui n'est pas le nom que nous prédestinions au début, mais en termes d'animation, c'est très intéressant. J'en parle, parce que nous allons éditer une série de boîtes, nous l'avons vu avec le Conseil d'Administration, nous avons pris un accord.

Nous allons éditer des boîtes, ce qui est suivi d'une animation. Nous sommes particulièrement demandés pour ces animations. Nous en avons beaucoup aux services de l'État, dans des commissions, dans des assemblées générales. Nous en avons fait à Paris, à la Cité Fertile à la demande de l'État. Nous l'aurons certainement, mais nous croisons les doigts avec Jean-Paul MICHAUD, notre trésorier à l'Agence, qui a quitté la salle, pour une subvention du ministère pour nous permettre de développer le jeu. Ensuite, nous pourrions le distribuer dans les instances, auprès de vous. Lorsque des élus, des techniciens, des partenaires, des populations entrent dans ce jeu un peu plus ludique, ils n'en ressortent pas de la même manière ni avec la même perception. Nous positivons finalement la sortie du jeu.

Je ne l'ai pas noté ici, mais l'ambition en recherche et développement est de créer un jeu junior qui serait à destination des fins de classes de collège et début lycée, de manière à sensibiliser les futurs étudiants à ces questions de gestion économe de l'espace, de sobriété foncière, à comment bien aménager. Je pense que c'est important pour les jeunes de commencer à leur donner quelques clés de réussite. Nous avons de nombreux sujets inscrits au programme de travail. Il y en a un sur lequel nous travaillons depuis pratiquement 2016 et nous le perfectionnons de plus en plus. La question de la nature en ville est intimement liée aussi à l'observation des îlots de chaleur/îlots de fraîcheur. Pour vous donner

une indication, nous avons fait un rapprochement avec ATMO (Association pour la surveillance d'environnement atmosphérique).

J'ai donné à l'équipe une ambition en trois étapes. Elle concerne d'abord cette question de pouvoir maîtriser la question d'îlots de chaleur/îlots de fraîcheur à n'importe quelle échelle, à n'importe quelle date, en n'importe quel lieu en Bourgogne-Franche-Comté. Aujourd'hui, nous allons le coupler avec la ventilation, la qualité de l'air, avec un système qui va permettre aussi de travailler l'adéquation entre la température, la ventilation urbaine, la qualité de l'air, et dans un avenir prochain, dans un futur programme pluriannuel, nous y ajouterons l'énergie, ce qui était prévu avant la crise, c'est-à-dire de mettre derrière l'adéquation entre la consommation énergétique sur des espaces en pleine canicule. Qualité de l'air, chaleur et énergie. Encore un exemple de travail. Nous l'avons déjà beaucoup utilisé. La Ville de Besançon l'avait bien utilisé en termes de cartographie pour les périodes de canicule, pour indiquer des refuges en termes d'îlots de fraîcheur. Cela permettait à la population de se diriger ensuite.

Vous avez ensuite les portraits communaux. Bien sûr, ce sont les portraits communaux dans leur ensemble, dont les portraits communaux pour le PLUi. Voilà des fiches qui sont toujours intéressantes, parce que cela permet de reprendre au niveau communal des informations importantes en termes de connaissance, et utiles pour des documents d'urbanisme finalement. Nous sommes aussi dans l'opérationnel, dans la construction de l'information.

Concernant les études urbaines de friches, j'en parle, parce qu'il y a le grand dossier de Dannemarie-sur-Crète sur lequel nous ne sommes qu'un partenaire parmi d'autres. Nous essayons d'animer les séances, d'avancer avec le maire, les habitants, avec les concertations locales. Ce sujet avance bien, et plus globalement, pour information, nous serons bénéficiaires aussi du fonds « friches ». En termes territoriaux, dans le Département du Doubs et de la Haute-Saône, je ne sais pas si vous avez vu l'actualité, mais la convention avec le Préfet de la Haute-Saône, par exemple, a été signée sur le fonds vert « ingénierie » pour que nous puissions développer ce que nous avons inventé, à savoir un outil friche, un outil de redynamisation des friches. Cet outil concerne la capacité de recenser, mais aussi de requalifier et de trouver l'issue d'un certain nombre de friches sur les opportunités locales avec une sélection. Encore une fois, nous avons inventé un outil qui sera, je pense, très utile.

Nous allons nous arrêter là, parce que le programme est très vaste. Je vous invite à le consulter. N'hésitez pas à demander tous les documents que vous souhaiteriez. Nous contacterons également les communes. J'ajoute deux petites informations pour terminer. Nous avons 3 instances le 5 juillet. Bien sûr, les membres et représentants de l'AUDAB le savent. Nous aurons un Conseil d'Administration, une Assemblée Générale et une Assemblée Générale extraordinaire, parce que nous essayons toujours de perfectionner les statuts de l'AUDAB, la sécurisation juridique, le bon fonctionnement. Nous sommes toujours très attentifs à ces éléments. Suivront à 18h deux animations concernant

- le vieillissement : l'équipe n'a pas voulu retenir le titre que j'avais proposé, « tous jeunes », mais nous traiterons du vieillissement de la population,
- les nouveaux modèles de zones d'activité.

Je vous avoue que l'équipe m'a dit qu'il faisait une surprise. Je les laisse donc faire l'animation la plus dynamique possible. Je leur fais confiance pour qu'elles soient bien animées. Elles se dérouleront au centre diocésain. Contrairement au CA et aux AG, où les représentants officiels sont invités, vous pouvez venir à 18h au centre diocésain. Il y aura deux petites animations intéressantes et une petite exposition sur les formes urbaines. Nous allons travailler sur le modèle de la ville.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup pour cette présentation très complète, qui montre l'importance, là encore, d'un partenaire essentiel pour penser notre territoire d'aujourd'hui, mais surtout celui de demain, puisqu'il est essentiel d'anticiper, de se projeter. Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de question, je vous propose d'arrêter là. Je vois Catherine BARTHELET qui arrive au dernier moment. Elle va nous dire peut-être un petit mot de conclusion.

Catherine, si tu viens très vite, tu peux faire une conclusion d'une présentation que tu n'as pas vue.

Mme BARTHELET.- Je vous prie de m'excuser pour mon retard. J'ai essayé de me partager entre la Région et ici, et malheureusement, il y avait des travaux sur l'autoroute. Je n'ai donc pas réussi à tenir l'emploi du temps que je voulais. Je vous prie de m'en excuser. Pour autant, je suis sûre que Michel ROUGET a très bien fait la présentation. C'est un très bon directeur, je n'ai aucune inquiétude à

ce sujet. Je ne sais pas si vous avez eu des questions, mais si toutefois il y en avait pour ce soir, n'hésitez pas à nous solliciter par la suite. Il n'y a pas de problème.

J'en profite, puisque la Présidente m'a donné la parole, pour remercier la confiance de la Ville de Besançon – je ne sais pas si Michel a eu l'occasion de le faire – des communes qui nous confient leurs études, du SCoT, du CCAS et de Grand Besançon, bien entendu. Merci beaucoup. Encore une fois, je suis désolée.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci, Catherine. La présentation a été extrêmement claire, précise et complète. Merci à vous tous. Je vous propose maintenant d'envoyer un petit film sur les 15 ans UNESCO de Vauban, si vous en êtes d'accord.

Une vidéo est projetée en séance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Le 7 juillet, il y aura un lever de drapeau sur les 12 sites pour rappeler les valeurs universelles UNESCO, celles qui nous animent tous, celles pour lesquelles nous trouvons que nous avons nos fondements. Je vous invite tous à préparer vos valises pour aller visiter les 12 sites, car je crois que vous avez de très belles perspectives devant vous. En effet, les sites sont tous aussi beaux les uns que les autres. Ils ont tous un paysage et un environnement et ils vous permettront de découvrir tous les aspects de Vauban. C'était essentiel de le redire. Cela fait 15 ans que ces 12 territoires ont été reconnus pour ce patrimoine mondial. Il fallait le rappeler. Je vous invite donc le 7 juillet à 11h au lever de drapeau à la Citadelle. Je vous remercie.

Pôle Métropolitain Centre Franche-Comté

La présentation de ce dossier est reportée.

2^e PARTIE : CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose d'ouvrir la séance. Je commence par la lecture des pouvoirs. Françoise GALLIOU est arrivée. Nous avons les pouvoirs de Thomas JAVAUX à Bernard LOUIS, Guillaume BAILLY à Karine DENIS-LAMIT, Frédérique BAEHR à Sébastien COUDRY, Anne BENEDETTO à Hasni ALEM, François BOUSSO à Nathan SOURISSEAU, Fabienne BRAUCHLI à Anthony POULIN, Claudine CAULET à Cyril DEVESA jusqu'à son arrivée, Aline CHASSAGNE à Olivier GRIMAITRE, Philippe CRÉMER à Kevin BERTAGNOLI, Laurent CROIZIER à Nathalie BOUVET, Benoît CYPRIANI à Valérie HALLER jusqu'à son arrivée, Pierre-Charles HENRY à Christine WERTHE, Jean-Emmanuel LAFARGE à Annaïck CHAUVET jusqu'à son arrivée, Marie LAMBERT à Ludovic FAGOT, Carine MICHEL à Abdel GHEZALI, Marie-Thérèse MICHEL à Damien HUGUET, Juliette SORLIN à Marie ZEHAF, André TERZO à Christophe LIME, Claude VARET à Laurence MULOT, Sylvie WANLIN à Nicolas BODIN, Eloy JARAMAGO à Denis JACQUIN jusqu'à son arrivée, Alain BLESSEMAILLE à Didier PAINEAU, Christian MAGNIN-FEYSOT à René BLAISON, Martine LÉOTARD à Jean-Marc BOUSSET, Jean-Pierre JEANNIN à Claude GRESSET-BOURGEOIS, Hugues TRUDET à Philippe SIMONIN. Un pouvoir tombe, Fabrice TAILLARD étant sorti, de même pour celui de Pierre CONTOZ, Benoît VUILLEMIN étant parti. J'ai également les pouvoirs de Philippe PERNOT à Aurélien LAROPPE, Marcel FELT à Yves GUYEN jusqu'à son arrivée, Claude MAIRE à Florent BAILLY, Patrick AYACHE à Gabriel BAULIEU, Pascal ROUTHIER à Anne BIHR, Ludovic BARBAROSSA à Anthony NAPPEZ, Jean-Marc JOUFFROY à Yves MAURICE jusqu'à son arrivée, Damien LEGAIN à Dominique LHOMME. Je crois avoir indiqué tous les pouvoirs.

Je vous propose de commencer cette séquence en saluant l'arrivée de plusieurs personnes. Je vous demande de vous présenter, si vous en êtes bien d'accord. Il y a :

- Geoffroy DARMANCIER qui est directeur du département Transition écologique (DGST adjoint) et qui nous vient du Conseil Départemental de la Nièvre,
- Claude POUILLET qui nous rejoint aussi, qui est DGA du service de la Population Sport GHN (Grandes Heures Nature) et qui était auparavant directeur du Centre National de Ski Nordique de Moyenne Montagne (CNSNMM) de Prémaman,
- Catherine GUIEU qui est directrice générale adjointe (DGA) du pôle Développement, qui est arrivée de la Métropole Européenne de Lille (MEL) où elle était DGA.

Bienvenue à vous. Merci.

Il y a non seulement des arrivées, mais il y a aussi des départs. Nous regrettons celui-ci, comme beaucoup d'autres, mais quand même, j'insiste. Je veux parler du départ de Sandrine CESBRON qui nous a fait un très beau travail. Elle est arrivée au départ en renfort et elle avait pris la responsabilité du service des Assemblées avec beaucoup d'énergie. Je tenais quand même à la remercier très fort pour le travail qu'elle a fourni, pour son énergie et sa bonne humeur qu'elle a su diffuser autour d'elle, ce qui est important. Elle repart chez elle, en banlieue parisienne, où elle va occuper le poste de responsable de la Commande publique à la Mairie de Vélizy-Villacoublay. Je lui souhaite beaucoup de bonheur dans ce nouveau territoire. Je tenais à le dire. Merci à vous.

1 - Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2023

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose Nicolas BODIN comme secrétaire de séance, s'il en est d'accord.

S'agissant de la vérification du quorum, je crois qu'il n'y a pas de problème.

J'invite les élus potentiellement concernés par les questions de conflits d'intérêts à se signaler lors de l'examen des rapports.

Je passe à l'approbation du procès-verbal de la séance du 13 avril 2023. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil de Communauté :

- nomme M. Nicolas BODIN comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal du Conseil de Communauté du 13 avril 2023.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

2 - Etat des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil

Mme LA PRÉSIDENTE.- Monsieur FAGAUT, avez-vous quelque chose à dire sur ce rapport n° 2 ?

M. FAGAUT.- Non, mais je voulais faire une petite proposition. Le rapport n° 52 à l'air de crisper, en tout cas, vu les départs réalisés tout à l'heure. Ne serait-il pas opportun de surseoir au rapport n° 52 et de le mettre à l'ordre du jour d'un autre Conseil de Communauté de manière à pouvoir apaiser un peu plus les débats, notamment avec l'ensemble des membres du Bureau du SCoT qui, aujourd'hui, ont quitté cette assemblée ? C'est une première proposition que je voulais faire. Par ailleurs, je voudrais vous faire remarquer que les élus de l'opposition de la Ville de Besançon sont souvent exclus des différents débats. En effet, lorsque vous faites la Conférence des Maires, nous n'y sommes pas associés et nous nous sommes déjà entretenus sur ce sujet ici. Aujourd'hui, nous sommes 71 conseillers communautaires présents. Si vous retirez les conseillers de l'opposition de la Ville, qui ne sont pas du tout associés aux différents débats, le quorum tombe.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Chacun doit prendre ses responsabilités. Je tiens quand même à le dire. C'est vraiment essentiel. Cet ordre du jour ayant été vu et décidé en collectif, je le maintiens. J'entends que certains membres du Bureau se sont levés. Je tiens quand même à dire tout simplement que cette opposition concerne la gestion et l'organisation du SCoT, mais elle ne concerne pas l'assemblée. Je tiens l'ordre du jour aujourd'hui et nous continuons sur celui-ci. Concernant le rapport n° 2, avez-vous des commentaires ? Je n'en vois pas. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions de la Présidente dans le cadre de sa délégation du Conseil.

3 - Etat des décisions du Bureau dans le cadre de sa délégation du Conseil

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil de communauté prend connaissance de l'état des décisions du Bureau dans le cadre de ses délégations du Conseil.

4 - Désignation de représentants dans diverses structures

MM. Jean SIMONDON (1), Christian MAGNIN-FEYSOT (1), et Gérard MONNIEN (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de communauté :

- fait application de l'article L2121-21 du Code général des collectivités territoriales ;
- se prononce favorablement sur la désignation de :
 - M. Jean SIMONDON comme membre titulaire du Syndicat Mixte du Marais de Saône ;
 - M. Benoit VUILLEMIN comme membre suppléant du Syndicat Mixte du Marais de Saône ;
 - M. Christian MAGNIN-FEYSOT comme membre titulaire du Syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération bisontine ;
 - Mme Nadia GERARD MELET comme conseillère municipale de la commission n° 4 ;
- installe M. Gérard MONNIEN, Maire de DEVECEY, comme conseiller communautaire titulaire ;
- installe M. Bernard LOUIS, Maire de NOVILLARS, comme conseiller communautaire titulaire.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 102

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseillers intéressés : 3

5 - Modification du règlement intérieur de Grand Besançon Métropole

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je tiens d'abord à redire les raisons de cette modification du règlement intérieur du Conseil de Communauté.

Il est proposé de modifier le règlement intérieur du Conseil de Communauté de Grand Besançon Métropole pour se conformer à la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale qui crée un nouvel article L.1111-6 au sein du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et modifie l'article L.1524-5, pour définir un nouveau mécanisme d'identification des conflits d'intérêts. Par ailleurs, l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021, portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, entraîne différentes modifications (comme le compte rendu de séance, remplacé par l'affichage de la liste des délibérations examinées en séance) qui rendent nécessaire une révision du règlement intérieur. Enfin, il est proposé de profiter de ce toilettage à mi-mandat pour modifier différentes dispositions du règlement intérieur en les complétant (introduction du vote électronique, droit d'expression des élus, visioconférence), en les précisant (droit d'amendement, modalités de transmission des pouvoirs) ou en les corrigeant (majuscules superflues...).

Ces éléments étaient importants. Je tiens quand même juste à dire aussi que devait être abordée la question du périmètre de la Commission n° 06 élargie. Nous prendrons cela dans un temps supplémentaire, car nous devons passer par des formalismes qui ne correspondaient pas à celui que nous suivons aujourd'hui. S'il n'y a pas de commentaire, je vous propose de soumettre au vote.

M. BAULIEU.- Auparavant, je voudrais apporter une petite précision pour ceux qui auront été particulièrement attentifs sur l'ensemble des dispositions. Lorsque nous avons examiné ce rapport en Bureau, nous avons acté le fait de modifier le règlement intérieur en introduisant une disposition visant

à établir l'équilibre 40/60, notion que je ne vais pas commenter, chacun la connaissant bien, au sein des commissions élargies PLUi et Voirie, et du comité PLUi du même coup, comme la charte de gouvernance le prévoit de manière générale, et comme c'est déjà le cas dans toutes les autres commissions et instances de Grand Besançon Métropole. Nous avons également consulté sur ce sujet le cabinet juridique qui nous accompagne sur la procédure PLUi. Vous savez que dans ce domaine, le formalisme est important. Il nous a indiqué il y a quelques jours qu'il lui paraissait préférable de commencer par modifier les modalités de concertation de la procédure PLUi définies en 2019, puis de modifier le règlement intérieur dans la foulée.

Cette modification du 40/60 n'apparaît pas pour les commissions élargies dont je viens de parler, dans le rapport qui est présenté, que la Présidente est en train de nous soumettre au vote, mais ce sujet sera abordé cet automne. Nous le verrons en Conférence des Maires, en Bureau et en Conseil. Il ne s'agit pas d'un renoncement de faire, mais simplement d'une adaptation de calendrier sur recommandation du cabinet. Je crois que nous avons plutôt intérêt à entendre ce qu'il nous a recommandé. Voilà la précision à apporter pour la clarté à l'intention de tous.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je te remercie pour ces éléments. Je crois que Monsieur FAGAUT souhaitait apporter des commentaires.

M. FAGAUT.- Oui, ce sont des éléments plutôt que des commentaires. Concernant le rapport n° 5 sur la modification du règlement intérieur, nous avons vu sensiblement les mêmes éléments que dans une autre collectivité sur laquelle nous avons déjà pu nous exprimer. Ce qui me perturbe et ce qui me choque dans ce règlement intérieur, et cela vaut autant pour l'assemblée que pour le bureau et le bureau-débats auxquels nous ne participons pas, mais d'autres y participent, c'est que vous renonciez encore une fois à répondre aux questions que nous pourrions vous poser si celles-ci l'ont déjà été. Néanmoins, pour que nous n'ayons pas à reposer des questions, encore faut-il que nous ayons des réponses. Aujourd'hui, malheureusement, force est de constater qu'un grand nombre de questions n'ont pas de réponse. C'est pour cela que nous revenons régulièrement avec ces questions.

Je trouve assez choquant que dans une collectivité, la présidente de l'exécutif s'octroie un article, l'article 5 de ce règlement intérieur, de ne pas répondre aux questions si celles-ci ont été posées. Je répète que si nous les reposons, c'est que nous n'avons pas eu les réponses attendues. Je ne reviens pas sur les propos liminaires, vous savez très bien ce que je pense de tout cela. Ils pourraient être davantage cadrés, mais cela vient encore une fois enlever une liberté d'expression aux élus que nous sommes. En tout cas, la totalité du groupe « Besançon maintenant » votera contre ce règlement intérieur.

Mme LA PRÉSIDENTE.- S'agissant des questions, lorsqu'elles sont posées une fois et que des réponses sont apportées, ces réponses ne sont pas forcément celles attendues. J'acte le fait qu'effectivement, ce n'est pas toujours ce que les uns et les autres pourraient attendre. Néanmoins, des réponses sont toujours apportées, même si elles ne sont pas forcément celles attendues. Je vous propose de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Je compte 10 oppositions. Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Je voudrais revenir sur le rapport n° 4, parce que j'ai commis quelque chose de pas sympathique du tout. En réalité, ce qui est important et essentiel dans ce dossier, c'est bien sûr le fait que nous ayons à accueillir deux nouveaux maires qui viennent d'arriver dans notre assemblée. Je veux parler de Gérard MONNIEN, aujourd'hui maire de Devecey et membre du Conseil de Communauté, et Bernard LOUIS, maire de Novillars qui vient de renouveler son mandat lui aussi à l'assemblée, ici, en notre sein. Bien sûr, c'est avec beaucoup de bonheur que je vous accueille tous les deux, et nous allons avoir un chemin à faire ensemble. Merci à vous. Je suis désolée, parce que je suis allée un peu vite sur le rapport n° 4.

Applaudissements.

A la majorité des suffrages exprimés (9 contre), le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les propositions de modifications du règlement intérieur du conseil de communauté de Grand Besançon Métropole, telle qu'annexées au présent rapport.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 96

Contre : 9

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

6 - Désignation de référents déontologiques des élus locaux - Adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le Centre de Gestion du Doubs

Mme LA PRÉSIDENTE.- Là encore, c'est comme la question du conflit d'intérêts. Nous voyons aujourd'hui qu'il est nécessaire d'être allé sur une transparence la plus forte. Il est important de dire que nous avons besoin de garantir à nos citoyens la probité dans laquelle nous sommes. C'est essentiel, et c'est pour cela aussi que dans les choix que nous faisons, ce sont des actes importants. Le référent déontologue doit être désigné par l'organe délibérant de la collectivité territoriale, du groupement de collectivités territoriales ou du syndicat mixte visé à l'article L. 5721-2 du CGCT. Les missions du référent déontologue peuvent être assurées par une ou plusieurs personnes, ou un collège de personnes. Le présent rapport a pour objet de désigner les référents déontologiques et d'adhérer au dispositif mutualisé proposé par le centre de gestion du Doubs.

Avez-vous besoin d'éléments supplémentaires ? S'il n'y a pas de demande, je vous propose de désigner :

- Stéphane BARTEAUX,
- Christian BAUZERAND,
- Pascaline BOULAY,
- Aurore GRANERO,
- Xavier MONLEAU.

Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'adhésion de Grand Besançon Métropole à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion du Doubs dans le cadre de la désignation de référents déontologiques,
- désigne en qualité de référents déontologiques des élus les personnes suivantes :
 - Monsieur Stéphane BARTEAUX, magistrat administratif ;
 - Monsieur Christian BAUZERAND, magistrat administratif ;
 - Madame Pascaline BOULAY, magistrat administratif ;
 - Madame Aurore GRANERO, maître de conférences en droit public ;
 - Monsieur Xavier MONLAU, magistrat administratif ;
- précise que cette liste pourra évoluer, pendant toute la durée fixée pour l'exercice de leurs fonctions, conformément à celle retenue par le centre de gestion,
- fixe à six ans la durée d'exercice de leurs fonctions,
- fixe les modalités de leur saisine et de l'examen de celle-ci, les conditions dans lesquelles les avis sont rendus, les moyens matériels mis à leur disposition et les modalités de rémunération conformément à la convention jointe,
- adopte la charte de l'élu local telle que définie en annexe,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention jointe en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

7 - Compte de gestion 2022

M. BAULIEU.- Le compte de gestion est un rapport très court. Il nous revient de constater qu'il y a concordance des chiffres entre le compte de gestion du trésorier et le compte administratif de l'ordonnateur. Sur ce sujet, c'est ce que nous constatons.

S'il n'y a pas de commentaire, Présidente, sur proposition du Bureau, le Conseil de Communauté est invité à se prononcer sur la conformité du compte de gestion 2022 et du Compte administratif 2022 du budget principal et des budgets annexes Transports, Déchets, Conservatoire à Rayonnement Régional,

Zone d'activité du Noret, Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul, Aire Industrielle de Besançon Ouest, Autres Zones d'Activités Économiques, Eau, Assainissement et Chauffage Urbain.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. S'il n'y a pas de question particulière, je vous propose de soumettre au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la conformité du compte de gestion 2022 et du Compte administratif 2022 du budget principal et des budgets annexes Transports, Déchets, Conservatoire à Rayonnement Régional, Zone d'activité du Noret, Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul, Aire Industrielle de Besançon Ouest, Autres Zones d'Activités Economiques, Eau, Assainissement et Chauffage Urbain.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

8 - Compte administratif 2022

Une présentation est projetée en séance.

M. BAULIEU.- Merci. Il y a un changement de présidence.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je participe au débat, mais je cède la présidence à Gabriel BAULIEU.

M. BAULIEU.- Sauf opposition. Merci. Respectons le formalisme, tout comme la Présidente quittera la séance au moment du vote. Pour ce compte administratif, vous avez dû prendre connaissance des éléments dans le rapport. Nous allons en faire un examen rapide avec un diaporama sur lequel je ferai quelques commentaires. Je pense, comme l'on dit dans ces cas-là, que la technique est en état pour y procéder. Sur les éléments que nous pouvons évoquer sur ce compte administratif, bien évidemment, sa nature est de constater les clôtures de l'exercice écoulé. Vous l'avez vu dans le rapport, c'est l'occasion de revenir sur les différentes actions de toute nature et conduites durant l'exercice écoulé.

S'agissant de l'origine du compte administratif, le budget 2022 a été construit avec une volonté forte de faire avancer rapidement la mise en œuvre du projet de territoire, et notamment pour le développement de l'attractivité du territoire et la prise en compte des enjeux de transition. Il est important de rappeler que les budgets annuel et pluriannuel via le PPIF (Programme Pluriannuel d'Investissement et de Fonctionnement) constituent la déclinaison à la fois opérationnelle, chiffrée et priorisée du projet de territoire. Nous y reviendrons ensuite en actualisation de ce PPI. Comme nous l'avions indiqué lors de la construction du budget 2022, si les plus grosses conséquences de la crise sanitaire s'éloignaient petit à petit, alors qu'elle a impacté les finances de GBM de près de 14 M€ sur la période, d'autres incertitudes commençaient à poindre dès le début de l'année 2022. Elles se sont, au final, clairement confirmées avec la crise énergétique d'ampleur que nous avons connue, mais aussi avec la situation dégradée des finances publiques qui soulève, toujours à l'heure actuelle, de vrais questionnements quant à ses conséquences pour nous, collectivité locale. Vous entendez, comme nous, parler de l'encadrement des budgets des collectivités. Sous quelle forme ? Nous ne savons pas à l'heure qu'il est.

Le choix que nous avons fait collectivement est que ces incertitudes ne soient pas des freins à l'action en maintenant notre stratégie financière, et notamment l'effort tout particulier d'investissement dans lequel nous nous sommes engagés avec détermination à travers le PPIF que je viens de citer. Ce n'est pas un choix neutre, alors que – nous le savons – beaucoup de collectivités ont mis un frein important à l'investissement et que parallèlement, 75 % de nos marchés sont attribués à des entreprises de la région. Il nous est déjà arrivé de souligner cet aspect dans le cadre du rapport sur le SPASER (Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables). Les résultats sont au rendez-vous sur le plan de l'investissement. L'année 2022 a confirmé l'opérationnalité de nos choix, avec un niveau de réalisation qui n'avait pas été atteint jusqu'à maintenant. Ce sont 48 M€ sur le budget principal, et près de 71 M€ tous budgets confondus.

Dans des domaines d'actions, bien évidemment, en matière par exemple d'enseignement supérieur, ce sont plus de 9 M€ dépensés sur le programme « Synergie Campus » et 3,5 M€ pour le projet de la Grande Bibliothèque, et en matière d'aménagement, 17 M€ sur la voirie et 2 M€ sur l'éclairage public,

en accélération de la sobriété énergétique. En matière de mobilité douce, ce ne sont pas moins de 3,3 M€ de dépenses sur les itinéraires cyclables. Vous avez également le développement économique et touristique, de cohésion, ou encore notre politique d'habitat et de renouvellement urbain pour plus de 4 M€.

En fonctionnement, pour le compte administratif consolidé, plus de 198 M€ témoignent, en parallèle, de l'implication forte de Grand Besançon Métropole dans la proximité et la qualité du service public, mais également dans l'animation ou la cohésion, éléments fondateurs de notre projet de territoire. Soulignons dans ce cadre que les conséquences de la crise énergétique n'ont porté que sur une partie de l'année 2022, avec tout de même plus de 0,7 M€ entre 2021 et 2022, tout comme les impacts des décisions nationales en matière de ressources humaines, avec notamment la revalorisation du point d'indice et les évolutions successives du SMIC, ce qui représente une hausse de 0,9 M€ environ pour Grand Besançon Métropole. Des questions se renouvellent, puisque nous sommes à nouveau confrontés à cette situation. Nos activités, quant à elles, étaient impactées par l'inflation, notamment en matière de voirie ou de carburant. Toutefois, les impacts, nous l'avons vu en avril lors du vote du budget primitif 2023, sont beaucoup plus importants sur l'année en cours.

Vous le savez, les dépenses de fonctionnement sont un point de vigilance de tous les instants. Leur maîtrise est une condition de faisabilité de notre programme d'investissement, et les annonces, toujours d'actualité, de l'État sur une limitation de l'évolution de nos dépenses – j'y faisais allusion à l'instant – de fonctionnement, voire peut-être d'investissement, ne sont pas de nature à nous rassurer tant que nous n'en connaissons pas les règles si elles venaient à être par trop défavorables. Notre stratégie financière repose à la fois sur la maîtrise de nos dépenses de fonctionnement au service d'une véritable ambition : celle de préserver sur le long cours la situation financière de notre établissement et de continuer à pouvoir investir à un niveau élevé. Elle nous permet ainsi d'inscrire notre collectivité dans la durée, tout en assumant pleinement et collectivement notre responsabilité vis-à-vis des besoins de nos habitants et des entreprises de notre territoire.

Notre PPI et son niveau inédit grâce à la mobilisation de toutes nos marges de manœuvre dans cet effort d'investissement sont, à ce titre, hautement représentatifs de cette ambition. Le compte administratif 2022 confirme ainsi bien le mouvement de dynamique forte mise au service d'une attractivité durable et de la qualité de vie impulsée par Grand Besançon Métropole. En 2022, les dépenses tous budgets confondus représentent plus de 289 M€ hors subvention d'équilibre aux budgets annexes. Les dépenses d'investissement consolidées représentent près de 92 M€, dont près de 71 M€ consacrés à l'équipement du territoire. Les mesures nouvelles correspondent ainsi à ces 71 M€. Parfois, à force de parler en million, on perd un peu le sens, mais imprégnons-nous bien de ces chiffres. Dit sous une autre forme, cela signifie que Grand Besançon Métropole dépense plus de 1 440 €/habitant de son territoire, ou encore près de 793 000 €/jour en termes de dépenses totales, ce que finalement nous retrouvons dans le circuit économique.

Vous avez maintenant à l'écran les différents soldes d'épargne pour le budget principal uniquement. Je rappelle que le budget principal est garant de l'équilibre des budgets annexes Transports, Conservatoire à Rayonnement Régional (CRR) pour la dernière année 2022, et des Zones d'Activité via les subventions d'équilibre ou avances versées, les autres budgets étant strictement autonomes et devant s'équilibrer avec leurs recettes propres et dédiées. Les indicateurs d'épargne en hausse témoignent d'une consolidation 2022 après la rupture nette de trajectoire lors de la crise sanitaire. En 2022, les niveaux d'épargne retrouvent ainsi un niveau équivalent, voire légèrement supérieur à 2019, ce qui témoigne de la situation financière saine de Grand Besançon Métropole confirmée en 2022 malgré les nouvelles contraintes. Cette légère consolidation de l'épargne résulte non seulement de notre action de maîtrise des dépenses de fonctionnement, mais aussi du dynamisme de certaines recettes, et notamment les produits d'exploitation, avec un retour à la normale sur les droits de stationnement, mais aussi la TVA, même si – nous l'évoquerons plus loin – on nous en reprend une partie en 2023 (pour plus de 300 000 €). Toutefois, la compensation avait été importante telle qu'apparue en fin d'année 2022.

En parallèle, nous avons fait le choix d'une modération fiscale maintenue en 2022. Seul le taux de cotisation foncière des entreprises a connu une très légère hausse de 0,9 % de sorte de l'ajuster au niveau du taux moyen national, toutes communautés confondues. Le graphique de droite montre l'écart de Grand Besançon Métropole par rapport à sa strate. Nous voyons que Grand Besançon Métropole a une faiblesse structurelle de ses recettes de fonctionnement, ce qui implique plus d'effort que les autres

intercommunalités comparables à la fois pour fonctionner et pour investir. C'est un point à garder en mémoire. Nous ne sommes pas fondamentalement riches. Si nous avons l'ambition d'être efficaces, il faut serrer les boulons plus qu'ailleurs, ce que nous essayons de faire régulièrement.

Sur le seul budget principal, les dépenses d'investissement se sont élevées à 48 M€, ce que je disais il y a un instant, niveau le plus haut jamais atteint. Parallèlement, le taux de réalisation a été de 69 %, très proche de l'objectif de 70 %, objectif que nous nous sommes fixé et qui constitue la base de la logique de programmation du PPI. Pour ceux qui y travaillent particulièrement, vous avez cela parfaitement en tête. Cela atteste que le taux de réalisation à 70 % que nous visons, objectif ambitieux lorsque nous le comparons à bon nombre d'autres communautés urbaines, est à la fois réaliste et atteignable. Il ne faut donc pas nous relâcher tout simplement.

Un des points de solidité d'ancrage de la stratégie financière est que cet effort d'investissement se réalise de façon pluriannuelle, avec une dette parallèlement en baisse en 2022 grâce à la mobilisation des financements externes et par l'utilisation de nos excédents antérieurs. Dans un contexte de forte remontée des taux d'intérêt, c'est plutôt un atout. Sur le budget principal, les dépenses de fonctionnement représentent 111 M€. Elles évoluent de façon pleinement maîtrisée de 2,2 % entre 2021 et 2022. Les charges du personnel du budget principal représentent un tiers de notre fonctionnement et sont en évolution de 2,8 %, intégrant les décisions nationales même s'il est vrai que la vacance de postes que nous connaissons atténuée – espérons-le le plus temporairement possible – l'évolution du budget des ressources humaines. C'est toujours le dilemme, mais ce n'est pas un choix, c'est une situation que nous connaissons avec nos difficultés de renouvellement.

Les crédits des compétences représentent, quant à eux, 36 M€. Ils se sont réalisés à hauteur de 94 % et ils sont en augmentation de 1,8 % malgré une inflation élevée. Plus de 17 % de nos dépenses de fonctionnement, soit 19 M€, correspondent par ailleurs aux subventions d'équilibre versées au budget annexe Transports, en évolution de près de 830 000 € (6,6 %), en lien avec l'indexation de la DSP (Délégation de Service Public) et les décisions tarifaires prises en 2022, et au budget Conservatoire stable à périmètre constant (dernier exercice avec un budget distinct).

En matière de recettes, notons que la fiscalité représente 58 % de nos recettes de fonctionnement, soit près de 80 M€, dont plus de 40 % de TVA en remplacement de la taxe d'habitation. Notons que pour sa dernière année de perception, la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises), à hauteur de 13 M€, enregistre une baisse de 5 % par rapport à 2021 et de 9 % par rapport à 2020, avec l'incidence décalée de la crise sanitaire. La Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'État s'élève au total à 18,3 M€ et connaît une légère progression de 0,1 M€ uniquement sur la dotation d'intercommunalité. L'année 2022 a été toutefois marquée par une nouvelle éligibilité au FPIC (Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales), avec 2,9 M€ perçus par GBM, l'autre volet étant perçu par les communes. J'indiquerai que nous sommes à nouveau éligibles en 2023.

Les dépenses d'investissement, hors dettes, représentent 48 M€ sur le seul budget principal. Le taux de réalisation était de 69 %. Il est porté à 89,4 % avec les reports qui représentent 14,2 M€, ce qui témoigne de la forte mobilisation de notre collectivité pour la réalisation effective des projets inscrits. Le plus gros poste de dépenses correspond à la voirie, au plan de mobilité et aux pistes cyclables, ce qui représente 46 % de notre investissement du budget principal. En matière de recettes d'investissement, notons que Grand Besançon Métropole a perçu 22,3 M€ de subvention et fonds de concours, avec notamment le versement anticipé en une seule fois de la subvention de l'État de 9 M€ sur la Grande Bibliothèque, ce qui n'est pas très courant avant engagement de l'opération à proprement parler. Le programme « Synergie Campus », le NPNRU (Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain), ou encore les pistes cyclables bénéficient également de sources de financement diversifiées. Cela représente 29 % de nos sources de financement en 2022.

En matière de budgets annexes, enfin, notamment parmi les plus importants en termes financiers, les Transports, les Déchets, l'Eau et l'Assainissement, il est important d'en souligner l'importance précisément. Ils représentent ainsi près de 147 M€ de dépenses, et ont porté près du tiers des dépenses d'équipement totales de Grand Besançon Métropole, soit près de 23 M€, et plus de la moitié du fonctionnement. C'est dire leur importance financière qui reflète pleinement leur rôle essentiel en matière de service public de proximité au quotidien, comme celui en matière de transition.

Voilà la présentation stricto sensu du compte administratif. Je ne rajouterai rien, si ce n'est de vous inviter à vous reporter, comme je vous y invite chaque année, à la première page du rapport suivant sur l'affectation des résultats, puisque vous avez, de manière résumée, dans le résumé de ce rapport, l'ensemble des résultats, le résultat consolidé et les résultats par budget. Je ne vais donc pas les répéter. J'ai insisté particulièrement sur celui du budget principal, mais je répète qu'en page 135, vous avez tous ces éléments sur le compte administratif. Maintenant, s'il y a des interventions sur le compte administratif, vous avez la parole.

M. FAGAUT.- Merci, Monsieur le Premier Vice-Président, cher Gabriel. Merci pour cette présentation. Effectivement, l'année 2022 a été complexe, parce qu'elle a été marquée par l'inflation, je crois que nous l'avons tous vécue, et aussi par la hausse des coûts de l'énergie. Néanmoins, par rapport aux différents débats que nous avons pu avoir ici, au sein de cette assemblée, et qui étaient un peu alarmistes par rapport aux comptes des collectivités territoriales, nous voyons qu'en fin de compte, en 2022, nous ne nous en sortons pas si mal que cela. C'est plutôt une bonne surprise, et tant mieux, puisque ce n'était pas forcément espéré au moment où nous avons débattu sur le budget l'année dernière. Je ne vais pas rappeler les éléments que Gabriel BAULIEU a pu évoquer, que ce soit sur l'évolution limitée au budget principal, des dépenses de fonctionnement de 2,2 %, mais aussi des recettes de fonctionnement qui, elles, progressent plus vite que l'inflation en 2022, puisqu'elles sont en évolution de 5,6 %, soit 7,5 M€, alors que le taux d'inflation était à 5,2 %. Comme vous l'écrivez dans ce document du compte administratif, la forte progression de l'épargne permet de reprendre goût à l'investissement, sans recours à l'emprunt.

Vous indiquez également dans ce rapport que les résultats sont clairement au rendez-vous, mais il convient de prendre ces chiffres avec prudence, et surtout de rester vigilant. Pourquoi prendre ces chiffres avec prudence et de surtout rester vigilant ? Parce que la forte progression des recettes de fonctionnement en 2022 est portée avant tout par l'évolution significative du produit de la TVA (quasiment +10 %) qui, à elle seule, représente 3 M€ supplémentaires. Cela sera-t-il encore le cas dans les années à venir ? C'est un point d'interrogation aujourd'hui. Cette évolution significative des produits de TVA sera-t-elle toujours présente sur les années à venir, cette évolution représentant 3 M€ cette année à elle seule au compte administratif ? Gabriel, tu as rappelé que la dynamique était portée sur l'investissement dans le cadre du PPI, mais je crois que nous aurons le temps d'en échanger sur le rapport n° 10. J'attends maintenant les éléments de prospective budgétaire qui seront présentés dans le cadre des OB 2024 pour analyser le côté vraiment réaliste du projet de territoire, parce que c'est aussi bien cela qui nous anime aujourd'hui, dans notre engagement financier.

Cependant, par rapport à ce compte administratif, j'ai trois questions spécifiques à poser. La première concerne la RN57. Nous pouvons voir dans ce rapport du compte administratif, et vous l'avez évoqué, qu'il y a une convention de financement liée au CPER (Contrat de Plan État-Région), participation à hauteur de 0,2 M€ versée pour la suite des études et la réalisation des premières acquisitions foncières. Je repose ma question, parce que je n'ai jamais eu la réponse concrète sur le sujet, je suis désolé. Où en est le portage politique au plus haut sommet de l'État autour de l'avancée du projet de la RN57 ? Je ne sais pas si Yves GUYEN pourra aussi répondre, mais c'est surtout à Madame la Présidente que je pose cette question, parce que c'est par rapport à la Présidente que je m'exprime sur ce sujet.

Concernant ma deuxième question, Gabriel, tu as évoqué le FPIC qui est en augmentation de 0,8 M€, à 2,9 M€. Nous savons qu'il est là pour venir gommer ces disparités de ressources entre les différentes collectivités. Est-ce à dire que Grand Besançon Métropole serait dans cette tranche « j'y suis, je n'y suis pas » au niveau du FPIC ? Là, nous sommes un peu en déficit sur nos ressources. On nous vient donc en aide. Est-ce un mauvais indicateur ? C'est une question, parce que nous faisons parfois le yoyo sur cette tranche médiane, entre le fait d'être dans le FPIC ou ne pas y être.

Ma troisième question est plus une observation. Je suis toujours attentif au taux de réalisation sur les investissements des collectivités. Nous sommes à 69 % de taux de réalisation au sein de notre collectivité à Grand Besançon Métropole quand d'autres collectivités que je connais bien sont à 92, voire 94 % de taux de réalisation de leurs investissements. Comment peut-on expliquer aujourd'hui que Grand Besançon Métropole ne parvienne pas, au même titre que d'autres collectivités, notamment le Département, à atteindre au moins un taux important de réalisation ? Merci.

M. BAULIEU.- Merci. Nous avons bien noté ces trois questions. Peut-être y en a-t-il d'autres ? Je vais être le porte-parole d'un intervenant sur le compte administratif, mais je le ferai après avoir donné quelques précisions. Sur la RN57, je regarde mes deux voisins, puisque nous avons mandaté le binôme.

M. GUYEN.- Je vais répondre pour le binôme. Je pense que vous aurez des informations après le 12 juillet prochain. Vous savez qu'aujourd'hui, il y a des discussions entre l'État et la Région dans le cadre du CPER. Tout n'est pas figé. Les discussions entre Monsieur le Préfet de Région et Madame la Présidente de Région doivent se dérouler dans les 15 prochains jours. À ce moment-là, nous aurons effectivement des informations concernant les financements de la Région et de l'État. Sur cette partie-là, je peux vous aussi vous indiquer qu'il y aura un COTEC (Comité Technique) très prochainement, la semaine prochaine, je crois, qui va réunir les différents services pour la partie technique. Il y aura un Comité de Pilotage avec l'État, la Région, le Département et Grand Besançon Métropole le 12 juillet. Aujourd'hui, nous en sommes là. Monsieur le Préfet de Région est en train de discuter. Lorsque nous aurons les informations, nous pourrons vous les donner, et je pense qu'elles seront dans les journaux après le 12 ou 15 juillet.

M. BAULIEU.- Merci pour ces indications sur la question du FPIC. J'ai un petit document, dont je vais donner formellement lecture, puisque nous savons que nous sommes à nouveau éligibles sur 2023. Il importe que nous fassions une communication formelle au Conseil Communautaire sur le fait que nous proposons de rester sur une répartition de droit commun, ce qui ne nécessite pas de délibérer. Encore faut-il l'avoir dit formellement. Je le mets un peu en cavalier dans ce rapport de compte administratif, mais nous le noterons bien ainsi dans le procès-verbal. C'est récemment que nous avons eu cette information de la part de la Préfecture. Très franchement, j'ai été absent quelques jours, je ne sais pas si c'est arrivé dans les communes. Il semblerait que ce ne soit pas encore le cas, mais cela ne saurait tarder.

Le territoire de Grand Besançon reste en 2023, comme l'année dernière, et comme depuis 2019, puisque nous étions sortis à l'époque, éligible au bénéfice du FPIC pour un montant total de 5 057 420 €, en baisse par rapport à l'année dernière et l'année d'avant (5,3 M€ en 2022, 5,2 M€ en 2021). Pour rappel, environ 5 % des ensembles intercommunaux sont éligibles, comme nous. Parallèlement, le territoire devient à nouveau contributeur à hauteur de 44 339 €. Pour rappel, il n'y avait plus de contribution en 2022, et elle était de 29 000 € en 2021. Vous le savez, le FPIC est un dispositif de péréquation horizontale, calculée au niveau du bloc communal, intercommunalité et communes réunies, entre lesquelles, d'ailleurs, il se répartit. Un territoire peut être à la fois bénéficiaire et contributeur, ce qui est notre cas, car le bénéfice et la contribution ne se calculent pas sur les mêmes critères.

Le territoire grand bisontin a toujours été proche du seuil d'éligibilité, ce qui explique les va-et-vient de la recette depuis 2012. Nous sommes entrés et sortis plusieurs fois du dispositif. En 2020, nous étions au dernier rang d'éligibilité, ce qui laissait craindre une sortie du dispositif en 2021. Grand Besançon Métropole était classée 735^e en 2021 et 722^e en 2022 sur 745 bénéficiaires. Pour 2023, nous ne connaissons pas encore notre classement. C'est d'autant plus important de surveiller ce point qu'une modification de la loi de Finances pour 2023 rend de nouveaux territoires éligibles au FPIC pour un montant identique au national de 1 Md€. Vous vous rappelez que lorsque ce FPIC a été créé, il devait aller jusqu'à 1,5 Md€. Il y a finalement eu un consensus pour que cela s'arrête à 1 Md€, les contributeurs mettant le holà, puisque c'est de cela qu'il s'agit. En parallèle, il y a un nouveau dispositif de garantie de sortie plus progressif. Ces deux facteurs entraînent logiquement une baisse sur le montant attribué de chaque ensemble intercommunal et des changements de classement pourraient, par ailleurs, intervenir.

Je rappelle que la répartition du FPIC intervient entre l'EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) et ses communes membres, et les conditions de répartition de droit commun sont prévues par les textes. La répartition de droit commun se réalise en deux temps selon des critères différents. La première étape se fait entre l'EPCI et l'ensemble des communes en fonction du coefficient d'intégration fiscale de l'EPCI qui est de l'ordre de 55 % pour Grand Besançon Métropole. La deuxième étape se fait entre les communes en fonction de leur potentiel financier par habitant, à leur population DGF. Le Conseil Communautaire n'est pas tenu de délibérer pour procéder à la répartition de droit commun. Des répartitions dérogatoires sont possibles dans certaines limites, la décision devant être prise dans les deux mois qui suivent la notification du FPIC.

La répartition de droit commun a toujours été retenue par le territoire jusqu'à présent. Il est, à ce titre, proposé de la maintenir également en 2023 sur la recette et la dépense. C'est d'ailleurs cette répartition de droit commun qui conduit au montant, dont chaque commune a reçu communication par la Préfecture, ou très prochainement. Un courrier sera transmis dans chaque commune une fois que nous aurons connaissance du classement du Grand Besançon en vous confirmant cette application de droit commun de manière à ce que chaque maire puisse également anticiper les conséquences dans son budget.

Voilà formellement, premièrement, ce que nous pouvons dire. Deuxièmement, pour proposer à nouveau que nous appliquions la répartition de droit commun, sauf objection majoritaire de l'assemblée. Nous rappelons que nous sommes toujours sur la limite. Ludovic FAGAUT demande si c'est un mauvais critère que d'être bénéficiaire du FPIC. Cela veut très clairement dire que nous faisons partie des 60 % des intercommunalités qui se trouvent dans cette situation. J'indiquais tout à l'heure que sur le plan notamment des ressources fiscales, nous étions plutôt inférieurs aux ressources des EPCI de même strate que la nôtre. C'est donc une réalité. Ensuite, de mémoire, dans le FPIC, seuls fonds, je crois, sur lequel ce critère est utilisé, sont utilisés également des niveaux de revenus des populations du territoire. De ce point de vue, vous savez que notre territoire ne se caractérise pas non plus dans le paysage national par des revenus élevés. Après, il faudrait faire une analyse très fine pour analyser la raison de notre 735^e place dans le classement. Néanmoins, voilà les éléments essentiels que je tenais à vous communiquer pour information, mais je tenais à le faire de manière très formelle pour qu'encore une fois, nous actions le fait, tacitement, que nous procéderons à la répartition selon la règle de droit commun. Voilà ce que je peux dire sur le FPIC.

Quant au taux de réalisation des investissements (troisième question ou observation de Ludovic FAGAUT), nous considérons, atteignant presque nos 70 %, que c'est un niveau plutôt élevé. Après, sur la comparaison avec certaines collectivités, je ne sais pas si c'est le cas du Département, puisque tu faisais allusion à ce critère-là, mais c'est pratiqué dans d'autres instances. On peut, par des décisions modificatives de fin d'année, procéder à des ajustements de crédits ouverts et on augmente le taux de réalisation. Je ne sais pas si c'est le cas. Je ne fais pas de commentaire dans ce sens, mais je sais que cela se pratique quelquefois. Nous ne procédons pas ainsi. Après, j'ai à vous faire part d'une intervention qui porte notamment là-dessus. Atteindre sur les bases des activités qui sont les nôtres, des investissements qui sont les nôtres, les taux de réalisation évoqués (entre 90 et 95 %) semble être un challenge un peu élevé, même si au regard de ce que contient le PPI et des circonstances, nous pourrions peut-être avoir des accélérations substantielles sur de très grosses opérations, de type Grande Bibliothèque par exemple, où le chantier ayant démarré, les différentes étapes représenteront des engagements importants.

S'agissant de l'autre observation, je ne sais pas dans quel esprit Patrick AYACHE l'a faite. Il m'a donné son pouvoir, nous sommes effectivement du même secteur. Il souhaitait faire la même intervention que celle qu'il fait d'habitude précisément sur les résultats constatés. Ils sont la caractéristique de notre gestion pour précisément faire en sorte que nous dégagions les marges les plus importantes possibles pour les affecter intégralement au financement de nos investissements. C'est d'ailleurs comme cela que notre PPI ne boite pas, c'est-à-dire que lorsque nous affichons le PPI, nous affichons non seulement des projets, mais nous affichons aussi une ressource financière permettant de les porter. Néanmoins, j'ai déjà évoqué cela plusieurs fois en séance avec Patrick AYACHE. Cela étant, il souhaite y revenir dans un message qu'il nous adresse à tous et dont je suis le porte-parole, ayant son pouvoir.

Il indique : « J'ai donc confié mon pouvoir au Premier Vice-Président et je lui ai demandé de lire en mon nom cette déclaration résumant ce que j'aurais évoqué à la suite de la présentation du compte administratif 2022. Je suis encore une fois très étonné de constater le niveau d'excédent très élevé [trop élevé à son goût] de 82 M€ tous budgets confondus, [vous trouvez cela à la page à laquelle je vous invitais à vous reporter tout à l'heure] pour notre communauté urbaine de près de 50 M€ sur le budget principal. Chaque année, je le déplore. Chaque année, il m'est répondu que cela ira mieux les années suivantes, et chaque année, cet excédent cumulé augmente pour atteindre des niveaux historiques en 2022. Si l'on se compare à d'autres collectivités, cet excédent de 50 M€ du budget principal est à mettre en regard de celui [là, je ne sais pas, je pense qu'il a vérifié ces chiffres] du Département du Doubs (environ 30 M€ pour 660 M€ de budget), et de la Région (5 M€ pour 2 Md€ de budget). C'est donc plus que l'excédent cumulé de notre Région et de notre Département sur la même période.

L'explication, je l'ai entendue : des investissements qui sont décalés dans le temps, tellement d'ailleurs que les niveaux de réalisation de nos investissements, trop faibles, n'arrivent pas à éponger toute ou partie de ce trésor de guerre [c'est son appréciation, je ne partage pas le qualificatif]. Mais pendant ce temps-là, les besoins énormes de notre territoire pour assurer les différentes transitions écologiques et économiques notamment ne sont pas satisfaits. Les communes périphériques et la ville-centre n'arrivent pas à obtenir des financements suffisants pour leurs projets. Nous n'avons pas profité des prêts à taux quasiment gratuit pratiqué jusqu'à l'an dernier. Ainsi, j'appelle notre exécutif à examiner au plus près cette situation anormale [du point de vue de celui qui s'exprime] et à y remédier ». Il ajoute « néanmoins [c'est la moindre des choses], je remercie Gabriel BAULIEU d'avoir accepté de se faire mon interprète alors même que je sais combien il ne partage pas mon analyse. C'est un bel exercice de démocratie interne que je tiens à saluer. »

Vous apprécierez le commentaire à la fin. Je ne retire ni n'ajoute quoi que ce soit à la réponse que je fais habituellement et que j'ai indiquée il y a un instant et que nous verrons dans le PPI. Vous avez vu dans le rapport de présentation. C'est vrai que si nous pouvons aller un peu plus vite, un peu plus loin, en matière de taux de réalisation, je pense que sur ce que nous avons à réaliser, ce n'est sans doute pas si évident d'atteindre les niveaux suggérés il y a un instant, pourquoi ne pas continuer à progresser ? Je n'ai pas d'objection à faire, bien au contraire. En revanche, ce n'est pas un trésor de guerre ni une réserve financière. C'est totalement affecté à l'investissement du PPI. En cela, et Patrick AYACHE le sait bien, je lui dis même souvent un peu plus sévèrement que je ne le fais dans l'instant, parce que nous ne pouvons jouer à cela.

De plus, nous connaissons son expertise sur le sujet. Je regrette qu'il se prête à cet exercice, y compris pour dire « vous devriez m'en donner un peu plus », puisque finalement – excuse-moi, Yves – mais c'est très expressément dit dans le courrier que « les communes périphériques et la ville-centre n'arrivent pas à obtenir les financements suffisants pour leurs projets ». Ce n'est pas non plus tout à fait l'objet de ces niveaux d'épargne pour équiper le territoire. Lorsque nous ouvrons les crédits que nous ouvrons dans nos budgets, et lorsque nous réalisons les investissements que j'ai rappelés tout à l'heure, c'est loin d'être négligeable. Laisser penser dans son analyse que nous sommes petits bras en matière d'investissement et en matière d'équipement du territoire, je trouve que c'est désobligeant, parce que ce n'est objectivement pas vrai. Je trouve donc qu'il n'est pas très heureux que nous puissions jouer à ce jeu, mais je le lui ai déjà dit, je le lui répéterai. Vous pouvez d'ailleurs lui répéter ce que je vous ai indiqué à l'instant. Voilà les éléments que je tenais à donner en écho aux observations faites, l'indication formelle que nous donnions sur le FPIC et l'échange avec vous, avec Patrick AYACHE. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. POULIN.- Bonsoir à tous. Merci pour ces présentations. Je voulais insister sur ce que tu as dit concernant le rythme de réalisation et le rythme de nos investissements, et plus exactement l'ensemble des crédits engagés et programmés. Nous le voyons, notre territoire et nos gros investissements sont en train de sortir de terre. Il suffit d'aller sur le Campus de la Bouloie pour percevoir l'impact concret des inscriptions budgétaires sur notre territoire. En effet, le taux de réalisation et le taux d'engagement se sont améliorés dans cette collectivité. Ils se sont d'autant plus améliorés qu'ils correspondent à des crédits supplémentaires, que nous allons examiner tout de suite, en Plan Pluriannuel d'Investissement, beaucoup plus importants que ceux initialement prévus dans la programmation il y a quelques années. Cela signifie que nous investissons et que nous transformons concrètement les choses.

Pour un point d'explication pour ne pas qu'il y ait de malentendus, et j'avais eu l'occasion de le faire également au Conseil Municipal de Besançon. Nos budgets ne fonctionnent pas comme ceux du Département ou de la Région. Ils ne sont pas intégralement en AP/CP (Autorisation de Programme et Crédits de Paiement). Lorsque vous êtes intégralement en AP/CP, vous pouvez, comme Gabriel BAULIEU l'a dit, annuler des crédits. Si je prends le Département du Doubs, il me semble qu'il y a une décision modificative d'annulation de 8 M€ de crédits en fin d'année dernière. De notre côté, nous n'annulons pas les crédits, mais nous les reportons pour nous assurer de la réalisation de nos opérations. Il me semble que c'est là l'essentiel et qu'il ne faut pas nous tromper de débat. Je voulais en profiter pour féliciter l'ensemble des équipes, puisque le rythme de nos investissements est extrêmement soutenu. Il est d'autant plus soutenu que nous arrivons à des capacités maximales d'investissement. C'est en cela que je voulais souligner l'importance d'accompagner cet investissement de ressources en fonctionnement et de donner à nos collectivités les leviers financiers et fiscaux nécessaires pour accompagner ce fonctionnement.

J'entendais dans le propos que lisait Gabriel BAULIEU qu'il était question de subventions et des différentes contributions. Nous sommes au rendez-vous de l'ensemble des subventions et contributions, que ce soit à Grand Besançon Métropole ou à la Ville. Par exemple, rendez-vous dans les différents plans de relance qui ont pu avoir lieu. Néanmoins, lorsque l'on met le focus sur l'investissement sans nous accompagner sur l'ingénierie et le fonctionnement, nous arrivons à des effets de palier. Nous voyons au niveau macro-économique, comme le dit la Cour des comptes, que, puisque cela n'a pas été accompagné en fonctionnement, l'effet levier n'est pas pleinement présent. En effet, nous ne pouvons pas envisager tout ce que nous voudrions faire, n'ayant pas l'ingénierie pour le faire. C'est dans ce sens qu'avec Gabriel BAULIEU et beaucoup d'autres élus dans nos associations d'élus, nous plaidons pour dire « donnez-nous les moyens d'investissement et donnez-nous aussi les moyens en fonctionnement en nous délivrant les outils fiscaux nécessaires, et surtout en nous compensant les pertes fiscales que nous avons eues à l'euro près, sans se servir au passage, comme cela a été le cas sur la TVA ».

M. BAULIEU.- Merci pour ce commentaire. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. FAGAUT.- Merci, Gabriel et Yves pour ces réponses. Néanmoins, c'est vrai que sur les taux de réalisation, cela nous interpelle. Lorsqu'il y a un tiers de l'objectif que l'on n'atteint pas, c'est que quelque chose manque. C'est normal qu'aujourd'hui, nous puissions nous questionner par rapport à cela. L'idée n'est pas de remettre en faute ou en cause les grands principes budgétaires, que ce soit celui de l'annualité, l'universalité ou celui de la sincérité initialement, parce qu'aujourd'hui, nous nous apercevons que nous sommes sincères à 70 %, mais pas à 100 %. C'est la raison pour laquelle je questionne autour de cela. Quant à la réponse d'Yves GUYEN, il y a deux choses. Ma question était : quel est le portage politique de Madame la Présidente aujourd'hui sur la RN57 ? Elle ne concernait pas forcément le débat entre la Région et le Préfet de Région. Tu nous l'as évoqué, très bien, tant mieux, mais je voulais savoir quel était le portage politique de Madame la Présidente dans ce rapport. J'ai besoin de l'entendre. Quelles sont les actions que vous menez depuis les derniers débats que nous avons pu avoir autour de cette question ?

Quant au dernier point, Yves, j'espère qu'après le 12 juillet, nous, conseillers communautaires, nous aurons des éléments autres que par la presse. S'il faut lire la presse pour savoir ce qu'il va se passer, en tant que conseillers communautaires, sur le devenir de la RN57 après les débats du 12 juillet... J'espère que vous allez communiquer avec nous autrement.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je peux apporter des éléments. Je l'ai déjà dit une fois, deux fois, dix fois, mais je recommence. C'est avec Monsieur BEAUNE, ministre des Transports, que je discute. Je tiens à le dire. Ce sont d'ailleurs des réunions que j'ai pu avoir en présence d'Alain CHRÉTIEN, le maire de Vesoul, pour ceux qui ne le connaîtraient pas. Ce sont bien des actions que nous menons au niveau national sur la capacité que nous devons avoir sur notre territoire à développer tous nos modes de déplacement. Ce qui semblait se préciser à un moment donné, faute de moyen, était que nous puissions nous retrouver sans aucune aide, que ce soit dans le ferroviaire, le routier ou autres.

En Pôle Métropolitain, avec Monsieur Patrick GENRE, maire de Pontarlier, Monsieur GAGNOUX, maire de Dole, Monsieur CHRÉTIEN, maire de Vesoul, Monsieur BOLE, maire de Morteau, et bien sûr le maire de Lons-le-Saunier, nous sommes en dialogue permanent avec les instances, demandant justement que nous ayons bien les moyens d'un développement de tous les modes de déplacement sur notre territoire. Cela a fait l'objet d'une discussion et de la volonté de transcrire en communiqué de presse (en cours d'écriture) pour en faire la demande conjointe. Je tiens d'ailleurs à dire que la RN57 est demandée très fortement aussi sur la partie du Plateau. Aujourd'hui, nous pouvons voir dans la presse que Marie-Guite DUFAY a fait savoir qu'enfin, et je dis bien « enfin », il y avait eu la lettre de mission accordée au Préfet de Région, parce que de toute façon, aucune négociation ne pouvait démarrer tant que nous n'avions pas ces lettres de mission. Elle nous avait été annoncée pour le mois de mars, elle arrive fin juin. Madame la Présidente du Conseil Régional nous a fait savoir combien elle était heureuse d'avoir un peu plus de moyens pour envisager un aménagement du territoire à la hauteur des besoins que nous avons.

M. GUYEN.- Pour compléter et pour répondre à Ludovic FAGAUT, la Présidente vient de répondre sur sa partie politique. Il y a une forte mobilisation politique de l'ensemble des parlementaires de tout bord, qui eux aussi jouent un rôle auprès du ministère, comme la Présidente le fait auprès du ministre, auprès de différentes instances gouvernementales.

Je peux dire que c'est donc porté politiquement et assez fort sur ce secteur. S'agissant du deuxième point et de la presse du 15 juillet, c'est parce que je n'ai pas de Conseil de Communauté ou de réunion avant cette date. Sinon, je vous ferais part volontiers des discussions. Cependant, aujourd'hui, aucune réunion n'est prévue. Nous verrons comment nous communiquerons lorsque nous aurons réuni notre Comité de Pilotage.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vais redire aussi que nous avons un démarrage de négociation. Le 12 juillet est la date de démarrage de la négociation qu'il y aura entre nos territoires, le Préfet et la Région. Je le dis aussi pour ceux qui ne le sauraient pas. J'ai été reçue par la Première ministre et nous étions 8 territoires. Nous avons dîné avec elle pour discuter justement très fortement des besoins de développement. L'argument le plus intéressant que je pense avoir à développer est que nous sommes un territoire d'industrie, mais il n'a pas la configuration habituelle, avec par exemple de très grosses concentrations ou de très grosses entreprises. En effet, nous sommes un territoire où l'entreprise est diffuse sur une région comme l'ex-Franche-Comté. C'est pour cela qu'il est essentiel que nous ayons les bons moyens de communication et tous les moyens de communication.

M. BAULIEU.- Merci pour ces réponses sur la question de la RN57. Je voudrais simplement revenir sur un propos de Ludovic FAGAUT quant au taux de réalisation.

S'adressant à Ludovic FAGAUT. Tu m'as interpellé en me parlant de la sincérité budgétaire. Tu auras bien remarqué, en analysant les rapports avec précision, que précisément, ce taux de 70 % est notre taux objectif que nous intégrons dans nos perspectives. Le PPI, en matière de réalisation et de financement, est calé sur ce ratio de réalisation. Encore une fois, si nous pouvons faire mieux, ce sera très bien, mais nous le faisons de manière très transparente. Dans l'affichage des choses, il n'y a pas d'ambiguïté. C'est expressément dit dans les rapports. Voilà simplement la précision formelle que je voulais apporter. Y a-t-il d'autres choses à dire à propos du compte administratif ? Je n'en vois pas. Je vais inviter la présidente à quitter la salle le temps du vote.

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil de Communauté élit M. Gabriel BAULIEU comme président de séance.

Anne VIGNOT quitte la salle quelques instants et cède la présidence à Gabriel BAULIEU.

M. BAULIEU.- Je profite de cet instant pour adresser des remerciements bien évidemment à l'équipe Finances sur le suivi de nos dossiers toute l'année, et à travers les personnes qui sont là, merci à tous. Pour notre séance, je souhaite aussi remercier tout particulièrement les deux personnes qui traduisent nos propos en langage des signes. C'est vrai que dès lors que nous sommes dans l'improvisation, c'est un exercice encore plus contraint. Lorsque nous avons des éléments de langage, cela leur est très utile, vous l'aurez compris. Merci à eux et à l'attention de ceux pour qui c'est si précieux.

La Présidente ayant quitté la salle, je mets le compte administratif aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Y a-t-il des abstentions ? Je n'en vois pas. Le compte administratif est approuvé à l'unanimité. Je vous remercie. Vous pouvez indiquer à la Présidente qu'elle peut réintégrer la salle et la présidence.

Anne VIGNOT rejoint la séance.

M. BAULIEU.- Présidente, le compte administratif a été approuvé à l'unanimité.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous remercie pour la confiance renouvelée. Je vous propose de passer au dossier suivant. Je tiens aussi avant tout à remercier les personnes ici présentes de nous faire la transcription...

M. BAULIEU.- Je viens de le faire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je n'avais pas entendu. C'est bien la preuve que je ne vous ai pas écoutés. Merci beaucoup.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le Compte administratif 2022 du budget principal et des budgets annexes Transports, Déchets, Conservatoire à Rayonnement Régional, Zone du Noret, Aménagement de zone nord des Portes

de Vesoul, Aire Industrielle de Besançon Ouest, Autres ZAE, Eau, Assainissement et Chauffage Urbain.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

9 - Affectation des résultats 2022 sur budget primitif 2023

M. BAULIEU.- Nous n'allons pas tout balayer. Vous avez pu prendre connaissance du rapport. Dans le résumé, c'est l'intérêt de pouvoir visualiser l'ensemble d'un seul coup. Après, vous avez budget par budget les affectations proposées, sachant que ce sont des affectations après financement du déficit d'investissement et des restes à réaliser, comme il se doit. Je n'ai pas d'autre commentaire à faire. S'il n'y a pas d'intervention, Présidente, nous pouvons mettre ce rapport aux voix.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des commentaires ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur cette proposition d'affectation des résultats 2022 sur le budget 2023 au titre du budget principal, ainsi que l'affectation des résultats du budget annexe Conservatoire à Rayonnement Régional suite à la clôture de ce budget à la fin de l'exercice 2022 ;**
- **confirme la reprise des résultats par anticipation au BP 2023 des budgets annexes Transports, Déchets, Zone d'activité du Noret, Aménagement de la Zone Nord des Portes de Vesoul, Autres Zones d'Activités Economiques, Aire Industrielle de Besançon Ouest, Eau, Assainissement et Chauffage Urbain de Grand Besançon.**

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

10 - Actualisation du PPIF 2023-2027- Partie Investissement et Décision Modification n°1 2023

Une présentation est projetée en séance.

M. BAULIEU.- Il y a deux volets dans ce rapport. Il s'agit à la fois de l'actualisation du PPI, dont nous parlions tout à l'heure, et de la décision modificative n° 1, avec quelques supports sous forme de diaporama. Nous faisons, comme chaque année, ce moment du vote de la décision modificative n° 1, et dans la foulée, du compte administratif, que nous procédons à l'actualisation du PPI, parce que c'est un document qui, par définition, vit. J'indiquais que cette ressource nous vient des résultats d'exécution et qu'il est donc logique, dans ce cadre annuel, de pouvoir le faire à cet instant. Sur ce que nous pouvons dire de ce PPI, celui que nous allons présenter ce soir qui résulte d'un travail d'un comité et de validation ensuite par le Bureau. C'est un PPI que nous allons essayer d'optimiser par la mobilisation de l'intégralité de nos marges de manœuvre – c'est ce qu'il faut que nous nous disions et que je répète sans cesse à Patrick AYACHE – dans cet effort d'investissement que nous portons pour le territoire, avec des montants ambitieux.

Le lien que nous faisons entre la décision modificative, puis l'affectation de résultats et l'actualisation du PPI n'est pas le fruit du hasard, mais bien un élément constitutif de notre stratégie financière. Je l'indiquais, puisque nous estimons sur notre capacité à investir que la capacité annuelle de base a un rythme annuel de 29 M€, et nous y ajoutons l'intégralité des résultats reportés des financements attendus de nos partenaires. C'est ce qui permet de majorer autant que le permettent les grands équilibres de notre stratégie financière du PPI sur 5 années glissantes en permanence. Dans ce cadre, nous avons à cœur d'être vigilants à la bonne adéquation du PPI à notre projet de territoire qui constitue la ligne directrice de l'action de Grand Besançon Métropole. Le PPI constitue, pour la partie investissement, la déclinaison opérationnelle et priorisée du projet de territoire, puisque parfois, on a des controverses là-dessus (dès lors que nous décidons ensemble d'inscrire au PPI, c'est que ce sont nos priorités), mais également une vision en coût global, le PPIF intégrant les impacts en fonctionnement de nos opérations, impacts qui peuvent être plus ou moins importants d'ailleurs lorsque

nous parlons bien évidemment du PPIF, avec la dimension « fonctionnement ». Cela étant, nous parlons ce soir du volet « investissement ».

Il y a un autre élément à signaler, qui constitue également un facteur pour une programmation optimisée. Je le répète, le PPI est établi sur la base – vous l’avez sous vos yeux à l’écran – d’un taux de réalisation cible en investissement de 70 %. Cela ne nous interdit pas de faire mieux si nous le pouvons, mais c’est indispensable en matière de calcul et c’est également une forme de transparence en matière d’engagement auprès d’abord du Conseil Communautaire, mais aussi auprès de l’ensemble des ressortissants de ce territoire. Nous essayons de gérer ce PPI dans une logique d’autorisation de programme globale.

Tout à l’heure, Anthony POULIN soulignait la plus grande difficulté que nous avons lorsque nous ne fonctionnons pas formellement en AP/CP, tout simplement parce qu’en AP/CP, nous votons chaque année seulement des crédits de paiement que nous arrivons un peu mieux à cerner sur un exercice budgétaire. Lorsque l’on ne fonctionne pas ainsi, l’opération globale doit être inscrite, même si, nous le savons, et là, si je m’adresse à toutes les communes, tout le monde connaît « la poloche », avec des opérations au budget d’investissement et qui durent trois ou quatre années lorsque ce sont des opérations importantes. Il faut se le dire pour bien comprendre. Sur la période 2023-2027, puisque c’est la période qui nous intéresse, le PPI de Grand Besançon Métropole représente 356 M€ sur le budget principal et 518 M€ tous budgets confondus.

Il faut souligner que ce niveau de PPIF constitue un montant particulièrement élevé et volontariste qui nécessite une mobilisation permanente et collective pour sa bonne réalisation. Cette capacité d’investissement majorée de 11 M€ par rapport au PPI 2021 sur le budget principal s’explique, sans modification des autres hypothèses de la prospective, par la reprise des résultats. Je souligne toutefois que les résultats fin 2022 intègrent bien évidemment les résultats antérieurs qui incluent – et c’est important de le rappeler – la subvention de la Grande Bibliothèque au titre du Plan de Relance de 9 M€, par exemple, dans les résultats dont parlait Patrick AYACHE il y a un instant, versée par anticipation en une seule fois – soyons clairs, nous ne reprochons pas à l’État de nous l’avoir versée – ainsi qu’une recette ponctuelle de 1,7 M€ d’indemnités d’assurances. Cela ne se reproduira pas, et pour le coup, sur les indemnités d’assurances, nous ne sommes pas candidats à renouveler des « pépins » que nous avons pu connaître dans un passé récent.

Nous avons également intégré la recette complémentaire issue du nouveau dispositif de garantie de sortie du FPIC. C’est pour cela que tout à l’heure, je disais que nous sommes dans un PPI optimisé, c’est-à-dire que nous avons essayé de mobiliser tous les moyens disponibles. Laurent CROIZIER nous a expliqué cela, ayant déposé l’amendement qui a permis d’acter cette sortie plus progressive du FPIC. À partir de là, nous pouvons considérer que sur la durée de sortie, la recette FPIC nous est assurée et nous pouvons l’intégrer dans les financements du PPI. Cela signifie au total que le PPI est majoré et maximal au vu de nos équilibres financiers de moyen terme. Pour investir au-delà, pour renforcer certains programmes, ou même pour aborder tout simplement les surcoûts qui pourraient intervenir au vu de l’inflation, au-delà de notre enveloppe dédiée pour l’actualisation des prix, il nous faudrait soit réaliser de nouveaux arbitrages, soit rechercher des recettes complémentaires, l’emprunt, bien sûr, mais rappelons-nous qu’il n’est pas gratuit et qu’en tout état de cause, compte tenu de la faiblesse comparative de nos niveaux d’épargne que j’ai déjà évoqués, il nous faudra le financer.

C’est d’ailleurs un sujet que nous avons très clairement évoqué en groupe PPI, tout simplement en réponse aussi aux aspirations régulièrement formulées ici et ailleurs dans nos instances. Pour aller plus loin, il faudra se tourner effectivement vers les établissements bancaires. Nous l’avons évoqué comme étant une éventualité dans deux domaines notamment, dans ce groupe de PPI, et ce n’est pas une orientation politique que je vous exprime là, mais cela me paraît assez attaché aux circonstances, d’une part dans le domaine de l’habitat, et nous allons sans doute vers des difficultés croissantes en matière d’habitat, ce qui n’est pas une caractéristique propre à notre territoire, mais sur le plan national, et d’autre part sur le volet de l’énergie, enjeu majeur également.

Nous avons fait le petit calcul, parce qu’il faut être conséquent. Je vous livre simplement les deux clés : si nous empruntons 11,5 M€ – pourquoi 11,5 M€ ? C’est parce qu’au taux actuel, cela veut dire qu’il faut 1 M€ d’amortissement à l’année –, il faut trouver 1 M€ de recettes. Il faut se le dire. Nous ne l’avons pas redit ce soir, mais tout le monde a parfaitement en tête le fait que nous n’avons quasiment plus de leviers fiscaux, si ce n’est sur le foncier bâti. Compte tenu du montant du foncier bâti, chaque fois que

nous voudrions nous procurer une recette supplémentaire de 1 M€, il faudrait majorer le foncier bâti entre 22 et 25 %, puisque nous sommes à 4,5 M€. Vous aurez donc fait le rapport rapidement. Par conséquent, il faut simplement nous dire cela si nous voulons aller un peu plus loin. Je profite de cette présentation pour le partager avec vous tous.

Il y a un autre élément à rappeler dans ce PPI. Depuis 2020, ce ne sont pas moins de 60 M€ de nouveaux projets ajoutés au PPI, ce qui témoigne de notre détermination très forte. C'est important à souligner. C'est un travail que nous avons fait dans le groupe PPI. C'est normal que dans un PPI, nous devions réaliser des opérations qui ont souvent été programmées antérieurement. De plus, certains disaient « on n'est là que pour payer ce qui était décidé antérieurement ». Ce n'est pas uniquement cela, loin s'en faut, puisqu'au stade où nous en sommes, à mi-mandat, nous avons inscrit 60 M€ supplémentaires d'investissement sur ce mandat.

Sur les éléments que nous pouvons souligner dans ce PPI, un point essentiel cette année concerne le fait d'avoir rendu possible la prise en compte d'un ensemble d'opérations nouvelles pour accélérer encore la mise en œuvre du projet de territoire. Nous allons en rappeler tout simplement quelques-unes. Nous avons tout d'abord un nouvel ajout sur l'enveloppe destinée au financement des équipements communaux de rayonnement sur le bassin de vie.

Nous créons là – je reprends la formule de la Présidente – une politique nouvelle à travers ce dispositif. Cela signifie que cela permettra aux communes qui ont des projets de ce type de pouvoir prendre date, avec la nécessité toutefois bien évidemment de déposer une demande d'autorisation, de commencer les travaux, avec un démarrage effectif le cas échéant, mais cela veut dire que le dossier doit être bien évidemment identifié et validé auparavant.

Autre point nouveau : le renforcement du volet énergétique du PLH à hauteur de 6 M€. De plus, nous mettons en place un programme de développement des énergies renouvelables, notamment avec le lancement d'un grand programme d'ombrières sur les parkings, avec une première inscription qui sera affinée au vu de la définition des programmes et des portages des opérations. Je vous disais il y a un instant qu'à la fois sur l'habitat et sur l'énergie, nous pourrions être amenés à nous poser des questions pour savoir si nous ne devrions pas aller plus vite et plus loin en recherchant des éléments nouveaux. Voilà les éléments caractéristiques du PPI actualisé que je voulais souligner à la fois sur son aspect global, le poids qu'il représente, les modalités de son financement et ce que nous avons très récemment intégré, à la fois cette enveloppe de cofinancement d'équipements de rayonnement de bassin de vie et ce renforcement en direction du PLH et de l'énergie. Voilà ce que nous pouvons dire sur le PPI en tant que tel, qui va trouver sa place, bien évidemment, dans le même rapport que la décision modificative n° 1.

Sur cette DM, si nous en disons quelques éléments essentiels, s'agissant du budget principal, il y a de nouvelles inscriptions en dépenses de fonctionnement, qui s'élèvent à 935 000 €. Elles sont principalement liées à la fiscalité pour procéder aux exonérations de TASCOM (Taxe Additionnelle sur les Surfaces Commerciales), dont le montant est connu après le BP, pour 110 000 €, ainsi qu'à un ajustement du produit de la fraction de TVA, ce à quoi je faisais allusion tout à l'heure et nous en avons déjà parlé à plusieurs reprises dans cette assemblée. Cet ajustement nous a été versé en 2022. C'est vrai que nous avons eu une compensation de TVA importante en 2022, mais nous apprécions moins que l'on nous en rappelle une partie pour ajustement. Le dernier taux connu était à 9,6 % d'augmentation en 2022. Finalement, il est à 8,6 %, ce qui nous conduit à devoir restituer 315 000 €. C'est vrai qu'en matière de gestion de cette compensation, et ce n'est pas une enveloppe mince, c'est quand même un peu problématique, puisqu'entre les chiffres que nous avons au moment du BP, quelquefois les annonces intermédiaires et l'annonce de la fin, nous voyons que nous n'étions encore pas tout à fait au niveau exact.

Dans les domaines de la fiscalité, nous avons des recettes nouvelles, notamment avec la perception de rôles supplémentaires notifiés, ainsi que les montants définitifs d'allocation compensatrice, pour un total de 581 000 €. De plus, 100 000 € en dépenses sont également prévus au titre de la Cité de l'Emploi, en lien avec la subvention reçue de l'État. Par ailleurs, 308 000 € sont ajoutés pour faire face aux augmentations liées à l'inflation sur les conventions de gestion avec les communes pour l'entretien des voiries, etc., ainsi que sur les marchés de maintenance d'éclairage public. Ce sont des éléments que vous connaissez par ailleurs. À noter que cette DM1 n'intègre pas les très récentes décisions nationales – j'y faisais allusion tout à l'heure en parlant du compte administratif – en matière de ressources

humaines, avec notamment l'évolution de 1,5 % du point d'indice. Ces décisions nationales devraient avoir un impact total en année pleine de l'ordre de 1,6 M€ tous budgets confondus. Bien évidemment, nous aurons à y revenir d'ici la fin de l'année.

En investissement, la DM1 prend en compte les éléments d'actualisation du PPI que j'ai déjà abordés. Par ailleurs, dans le domaine de la voirie, les crédits sont abondés par l'obtention de nouvelles recettes à hauteur de 1,2 M€ affectés à des opérations spécifiques, à la fois des fonds de concours des communes pour les compléments de GER (Gros Entretien et Renouvellements) et requalifications, et des subventions du SYDED (Syndicat mixte d'Énergies du Doubs) et du Département du Doubs pour la réalisation de travaux sur le domaine départemental lorsque nous avons des opérations concernant ces voies qui traversent les communes. Ce sont 165 000 € également prévus en accélération du programme de renouvellement de l'éclairage public en secteur périurbain et urbain pour favoriser les économies d'énergie, et 104 000 € pour accompagner les travaux d'extinction nocturne de l'éclairage public. Enfin, 100 000 € sont inscrits pour faire face à des travaux urgents et imprévus à la pépinière maraîchère des Andiers, ainsi que 203 000 € pour des crédits relatifs au solde des travaux de construction de la Cité des Arts liés à la fin d'un contentieux. J'ajoute que l'histoire de la toiture était très longue.

S'agissant des budgets annexes Transports, Déchets, Eau, Assainissement et Chauffage Urbain, la décision modificative se traduit par une hausse de 1,2 M€ des dépenses de fonctionnement et de 3,1 M€ en dépenses d'investissement. De manière plus spécifique, sur le budget annexe Transports, cette DM intègre les ajustements sur la DSP 2022, correspondant à la révision du forfait de charge 2022 et à la prise en compte des impacts connus de la crise sanitaire et du partage de la performance détaillée dans un avenant (qui était le 13^e) au contrat de DSP avec, en parallèle, les augmentations prévisionnelles intégrées au titre de la DSP 2023 compte tenu de l'inflation, soit 635 000 €. Le solde des recettes est affecté à l'investissement pour permettre de couvrir les coûts supplémentaires de l'acquisition de nouvelles rames, conformément à la délibération du 13 avril dernier. Sur le budget annexe Déchets, comme vous l'avez vu également dans le rapport, une inscription est faite afin d'engager l'acquisition d'un camion-grue, dont le financement nécessite le recours à l'emprunt. Sur les budgets annexes Eau et Assainissement, ces décisions modificatives intègrent de nouveaux travaux programmés sur le bâtiment situé à Port Douvot au niveau des brise-soleil orientables pour 30 000 €.

La décision modificative reprend enfin les résultats d'exercice 2022 sur le budget principal, conformément à la délibération spécifique vue précédemment, les résultats des budgets annexes ayant été repris par anticipation dès le budget primitif et contribuant déjà à l'équilibre de chacun de ces budgets. Voilà les éléments de synthèse que je pouvais souligner sur cette DM1 après avoir plus particulièrement développé la question du PPI actualisé.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup pour cette présentation très complète, qui illustre justement la force des investissements. Y a-t-il des interventions ?

M. LIME.- Je n'ai pas voulu intervenir avant, mais je partageais les éléments sur le fait d'augmenter l'investissement pour essayer de réduire nos réserves. Cela fait plusieurs années que j'interviens par rapport à ces éléments. Je partage assez les propos des intervenants sur le sujet. Concernant l'augmentation de l'investissement, cela nous semble très intéressant, y compris sur les trois domaines situés d'une façon supplémentaire, comme l'a précisé le Premier Vice-Président. S'agissant du premier, sur les problématiques de logement, je pense que nous allons vers une crise importante sur la création de logements quels qu'ils soient, qu'ils soient privés, publics, sociaux ou individuels. Je pense que vous avez tous vu la chute extrêmement importante du nombre de permis de construire délivrés, les grandes difficultés que rencontrent les organismes sociaux pour pouvoir construire, y compris dans les collectivités extérieures à Besançon. Cela veut dire qu'aujourd'hui, nous avons des communes favorables à l'accueil du logement social public, et je les félicite, parce que ce n'est pas si simple que cela pour certaines petites collectivités. Cela fait partie, vous le savez, des réflexions que nous apportons régulièrement.

Aujourd'hui, nous avons un certain nombre d'offices en incapacité de suivre certaines demandes des collectivités extérieures à Besançon, et bien entendu à Besançon. Je regrette que nous ayons retiré la motion de fin de séance, mais j'espère qu'elle sera redébatue en Bureau-Débats et remis en exergue à l'intérieur de notre structure. Mon deuxième point concerne les énergies renouvelables. Je pense que là aussi, nous avons à travailler et il y a encore des réticences sur l'ensemble de nos territoires pour

pouvoir amener certaines énergies renouvelables. Vous savez que je fais partie de ceux qui pensent que nous devons avoir une structure sur GBM pour pouvoir développer nos énergies, la valeur devant rester à l'intérieur de notre structure, plutôt que d'être donnée à d'autres. Je parle bien de valeur et non de réalisation des travaux sur certaines choses et sur certains points.

Je termine sur les équipements communaux à rayonnement de bassin de vie. Nous avons commencé à réfléchir à l'intérieur du groupe de travail. Je sais que c'est une demande importante des collectivités extérieures à la Ville de Besançon, puisque c'est exprimé assez régulièrement. Je pense qu'il faut le soutenir. Nous voyons bien que dans les premières réflexions que nous avons pu avoir, la très grande partie du financement partira aux collectivités extérieures à la ville-centre. C'est une bonne chose. Cela correspondra aussi à un état d'esprit que nous devons avoir à l'intérieur de notre vie communautaire, c'est-à-dire pouvoir s'accompagner, y compris sur des projets de vie. Dans les prochains dossiers qui concerneront plus particulièrement la Ville de Besançon, il ne faudra pas oublier cet aspect d'équité de traitement sur l'ensemble de notre territoire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- S'agissant du dernier point, tout n'a pas été établi. Ce travail se fait à l'intérieur du PPIF. Je tiens quand même à le dire, parce que ce sont des discussions consistant à regarder dans quelles mesures les financements doivent être apportés de façon équitable et structurelle pour notre territoire dans sa globalité. Cela étant, nous avons des pistes. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. FAGAUT.- Je voulais intervenir sur ce rapport concernant le PPIF, notamment aussi sur le volet financier. C'est pour bien comprendre, parce que c'est vrai que ce dossier est quand même assez technique dans la construction d'un point de vue financier. Gabriel, tu as pu nous annoncer qu'il y avait un investissement de base identifié à hauteur de 29 M€/an sur la durée des cinq années du PPIF 2023-2027, ce qui fait normalement 145 M€ de base, positionnés sur cet investissement. À cela, si je ne dis pas de bêtise, vous ajoutez des recettes fléchées et des subventions de base que vous attendez sur certains investissements, ce qui va porter à peu près entre 37 et 39 M€ cet investissement sur cinq ans, ce qui porte à 189, voire 190 M€ d'investissement sur cette même période, alors que sont affichés 356 M€ au budget principal. Aujourd'hui, il en manque quelques-uns. Il manque autour de 170 M€ d'investissement. Nous voyons que nous avons une trésorerie assez importante, nous en avons parlé tout à l'heure. Comment ferez-vous ? Certains projets vont-ils passer « à la trappe », en tout cas dans ce grand PPIF évoqué ? Aurez-vous recours à l'emprunt, ou derrière, irez-vous chercher du levier fiscal, le seul restant aujourd'hui étant sur les résidences secondaires, en matière de foncier ou de taxe d'habitation ? C'est une première question.

Ensuite, vous affichez 70 % de taux cible en réalisation théorique. C'est très technique et très chiffré, mais aujourd'hui, 70 % de 356 M€ représentent 250 M€. En gros, encore une fois, qu'est-ce qui passe « à la trappe » sur les différents projets fléchés au sein du PPIF ? C'est ma question avec tout ce qui en découle en matière de financement. Derrière, il y a des projets sur lesquels nous avons déjà pu échanger ici, au sein de l'assemblée communautaire. Il y en a un sur lequel je suis Vice-Président, le Musée des Maisons Comtoises. Qu'en est-il de ces trois tranches, la première, la deuxième et surtout la troisième tranche sur le territoire de Nancray ? Qu'en est-il aussi des différentes infrastructures sportives ? Nous avons évoqué ici un grand espace multimodal (anneau cycliste, pas anneau cycliste), en tout cas une nouvelle salle de sport majeure sur le territoire de GBM. Je pourrais aussi évoquer ce que j'avais pu lire dans la presse, cher Yves, un projet qui touche deux communes proches, à savoir École-Valentin et Pirey. Quid de tout cela ? Je pourrais aussi évoquer un autre point. Pour en avoir échangé avec eux lors du dernier championnat d'escalade, ils m'ont parlé d'un agrandissement de la salle Marie-Paradis. Qu'en est-il de tout cela ?

Lors de ce Conseil Communautaire, nous allons valider pour l'ISBA (Institut Supérieur des Beaux-Arts) non seulement un accompagnement financier, mais aussi un accompagnement exceptionnel. Y allons-nous, ou n'y allons-nous pas ? Nous savons que cet établissement a besoin d'une restructuration majeure. Voilà des points d'interrogation sur des éléments du PPIF. Premièrement, allons-nous sur les projets que je viens de citer ? Deuxièmement, quid de cet engagement financier global de 356 M€ ? Nous voyons bien que nous ne pourrons pas tout financer. Qu'est-ce qui est mis de côté ? Si jamais nous devions aller sur ce financement global des 356 M€, et aujourd'hui, il en manque, quel serait le recours financier (emprunt, levier fiscal, ou autre) ? Je n'en sais rien. Pour l'instant, je n'ai pas les éléments de réponse, et c'est un peu le sens de ma question autour de ce PPIF.

M. BAULIEU.- Merci pour cette intervention sur les thèmes financiers et des projets. Sur le dispositif financier, le PPI tel qu'il est, puisque nous sommes sur le volet « investissement », est financé par les éléments rappelés et les résultats cumulés. Je regarde la Directrice des Finances, qui doit être dans la cabine, pour que nous rajoutions peut-être, dans l'information à passer à tous les élus communautaires, le détail précisément de cette accumulation des 356 M€. Nous nous arrêtons là, parce que nous savons précisément financer jusque-là, et nous ne savons pas financer plus loin, pour être précis. Je suggère que nous transmettions ces éléments insuffisamment indiqués dans le rapport. Derrière ces 356 M€, ou les autres concernant les budgets annexes, il n'y a pas de recours à l'emprunt dissimulé ou de recours à la fiscalité dissimulée. En revanche, et je vais me répéter par rapport à ce que je viens de dire, les 356 M€ sont financés, mais passons les éléments d'approche, à tous pour que ce soit encore plus transparent.

Pour aller au-delà, et c'est en cela que je parlais des deux pistes, et en évoquant ces pistes, je ne fais pas preuve d'une imagination débordante en parlant de l'habitat et de l'énergie, pour aller plus loin que ce qui est dans le PPI, nous aurions besoin d'aller chercher d'autres ressources. C'est en cela que j'indiquais tout à l'heure par quels mécanismes à la fois de cumul, emprunt et fiscalité pour l'amortir, il y avait un champ du possible avec ce que cela supposait. J'ai parlé principalement du taux de foncier bâti, car c'est quand même la principale ressource qu'il nous reste. D'ailleurs, c'est désormais notre taux pivot, les autres taux étant calés sur celui-là. Si nous devions en toucher d'autres, nous devrions toucher celui-là également. Cela étant, c'est à peu près le seul levier qu'il nous reste, ce qui nous désespère, même si, conjoncturellement, en matière de compensation de TVA, en fonction des aléas économiques, nous ne connaissons pas forcément que de très bonnes années comme 2022. Nous n'allons pas refaire le débat sur les suppressions de la fiscalité des communes et des collectivités en général, puisque nous l'avons déjà eu et je n'ai pas changé d'avis sur le sujet. Sur le volet financier, voilà la réponse claire et que nous compléterons par l'envoi des éléments à tous.

Ensuite, sur les opérations inventoriées, j'en ai noté quatre. Sur l'ISBA, le débat n'est pas allé au bout. Aujourd'hui, une orientation a été évoquée en matière de transfert, mais il n'y a pas de décision de transfert, donc pas de décision sur les questions patrimoniales qui peuvent y être attachées, notamment en matière de rénovation immobilière. Il n'y a pas d'élément là-dessus dans le PPI. Sur la salle Marie-Paradis, il y a effectivement un besoin. Les réflexions sont en cours quant à la modalité. Il n'est pas exclu que le principal utilisateur y apporte une contribution. Cela fait partie du champ des possibles. Après, il s'agit de trouver la formule la plus appropriée alors même que l'immeuble est une propriété de Grand Besançon Métropole. Cependant, le dossier n'est pas bouclé. Des indications étaient données aux services, et je regarde le DGA compétent qui confirme mon propos. S'agissant des infrastructures sportives d'envergure, du type vélodrome basket, le dernier modèle que j'ai vu ayant cette configuration, il est expressément laissé de côté par ce PPI. Je l'assume devant vous pour l'avoir proposé. Dans le PPI tel qu'il est, je ne sais pas intégrer une opération à 70 M€. Je ne sais pas si c'est le dernier chiffre évoqué lors du dernier Comité qui a dû se réunir ces derniers jours, mais c'est celui que j'avais en tête.

S'agissant du Musée des Maisons Comtoises, j'ai toujours une hésitation – excuse-moi, ce n'est pas du mauvais esprit – entre les trois étapes, les numéros ayant changé entre deux. Nous avons inscrit l'étape 1 qui est faite, la 2, mais rien n'est inscrit sur la 3 en matière d'engagement de notre part. Excuse-moi si je me trompe dans les numéros, mais je pense que nous nous sommes compris dans le fond. Voilà ce que nous disons de ces quatre points, où ils en sont ou le sort qui leur est réservé, pour l'heure, dans le PPI. Sur le grand équipement sportif, dont la Présidente disait d'ailleurs le plus grand bien, il m'est arrivé de dire sans aucun mauvais esprit non plus « trouvez la date pour le mettre à un moment donné dans le calendrier ». Néanmoins, qui que ce soit aux affaires, cela veut dire que ce choix emportera des décisions conséquentes si nous mettons 70 M€, moins quelques subventions que nous pouvons espérer, bien évidemment. Je n'ai pas les derniers chiffres, vous complétez. Je ne vais pas m'embarquer dans des détails que je n'ai pas d'ailleurs, mais en termes d'indication formelle aux questions posées, voilà celles que je pouvais transmettre.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je précise que je salue le travail réalisé par un certain nombre d'élus rassemblés dans le groupe PPIF, parce que c'est bien un travail collectif, auquel d'ailleurs, je ne participe pas, et qui permet à chacun de mesurer les priorités justement dans lesquelles nous sommes en fonction des projets et la façon dont se présentent les financements, et parfois les opportunités. Je salue aussi le travail réalisé par les équipes et qui a été présenté à quelques membres du Comité de Pilotage sur le grand équipement sportif, parce qu'effectivement, les éléments que l'on nous a apportés nous permettent de proposer des perspectives, perspectives qui, dans tous les cas, seront discutées

en bureau exécutif, puisque c'est la procédure et nous procédons toujours de la même façon. Ce qui est intéressant est combien nous avons et nous nous appuyons sur les associations, les clubs qui sont nombreux et à l'initiative d'un certain nombre de propositions, d'accompagnements et de coconstructions, parce que c'est de cela qu'il est question finalement.

Il s'agit de montrer combien nous sommes tous très fiers de notre territoire, nous sommes tous prêts du fait de la dynamique. Nous avons, par exemple, dans le domaine du cyclisme, une production de champions extrêmement importante et qui laisse à penser que c'est une pépite pour notre territoire. Je tenais quand même à le dire. Cela me permet aussi de saluer tous les événements sportifs qui ont lieu sur notre territoire. Nous en avons de plus en plus, ils sont de plus en plus importants au niveau national, international.

C'est vraiment un travail qui se fait grâce à la dynamique locale et grâce au fait que nous avons un territoire extrêmement attractif. Pourquoi est-il attractif ? Au-delà de sa qualité, au-delà du patrimoine et du milieu naturel, nous avons une culture du club, de l'initiative, du portage, celle d'être excellent, performant et qui amène les clubs sportifs non seulement à produire des champions, mais pas uniquement. Elle amène aussi à avoir un enjeu, parce que pour retenir les discussions que nous avons eues dernièrement avec un certain nombre de clubs, leur enjeu est d'entraîner le maximum de jeunes dans l'activité sportive pour en faire de futurs adultes extrêmement émancipés, qui vont bien, en santé, ce qui est, je pense, extrêmement partagé. Lorsque finalement, ils arrivent à travailler sur cet ensemble de jeunes et qu'ils arrivent à en faire sortir un certain nombre de champions, bravo ! J'en profite pour les saluer pour le travail qu'ils mènent, que ce soit en escalade, en basket, en handball, en vélo de toute sorte, puisque nous avons finalement des champions dans bien des disciplines. J'en profite, puisque nous en parlons, pour saluer cette force vive que nous avons sur ce territoire. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. GRIMAITRE.- Merci, Madame la Présidente. Je voulais remercier Gabriel BAULIEU pour sa présentation. Chacun d'entre nous, au sein de cette assemblée, peut faire le catalogue d'intérêts communautaires pertinents. Je pourrais aussi en citer d'autres qui n'ont pas été cités jusqu'à présent. Je crois que les discussions au sein du groupe de travail PPIF, en commission et en bureau de GBM, se poursuivent. Elles viendront aussi en Conseil Communautaire le moment venu pour être validées. Je voulais dire aussi que nous étions plusieurs élus à avoir demandé dès cette année le recours à la fiscalité pour aller plus loin sur certains projets, mais un choix différent a été fait pour l'instant. Je crois comprendre, en écoutant le Premier Vice-Président, qu'une évolution est à venir sur la question fiscale justement pour aller plus loin sur ces projets, notamment en termes de logement, d'énergie, mais il doit y en avoir aussi bien d'autres.

Par ailleurs, je voulais avoir une précision sur la DM1, sur les sports et les 20 000 € consacrés à l'acquisition de billets pour les Jeux Olympiques de Paris 2024, ce qui est une bonne chose. De quelle façon ils seront justement distribués à des bénévoles de club, des jeunes de structures de quartier, des partenaires associatifs ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Pardon, mais je n'ai pas compris la question. Nous avons une somme allouée pour accompagner les jeunes des quartiers, mais aussi des gens engagés, bénévoles et quelques grands sportifs cadres des clubs.

M. GRIMAITRE.- J'ai compris cela. Mais comment se fera le choix de ceux qui pourront bénéficier de ces places ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je ne suis pas sur ce détail.

M. GRIMAITRE.- C'était simplement à titre d'information. Il y a bien un élu en charge de ce dossier.

M. BAULIEU.- La possibilité est ouverte, mais après, cela reste à faire.

Mme LA PRÉSIDENTE.- En fait, avec les Jeux Olympiques, quand on veut réserver des billets, il faut le faire très vite. D'ailleurs, nous devons le faire dans un délai extrêmement court. Je crois que lorsque nous avons pris la décision, les inscriptions se fermaient le lendemain ou le surlendemain.

M. GRIMAITRE.- Je salue le geste, mais je voulais simplement connaître les modalités. Nous le saurons plus tard.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas d'autres, je vous remercie. Je tiens quand même à répéter ce qui a été déjà dit par plusieurs personnes. Lorsque l'on accélère en matière d'investissement, cela veut dire que la tension est forte sur nos équipes. Je tiens à remercier les agents, parce qu'ils sont amenés à suivre le rythme avec les différents plans nationaux aussi, et du coup, nous avons toujours été présents pour « capter » les moyens qui étaient mis pour être dans l'accélération. Comme cela a été dit tout à l'heure par Anthony POULIN entre autres, c'est grâce aux agents que nous pouvons mener ces missions, parce que nous, élus, nous sommes assis dans nos fauteuils, mais pour autant, les agents sont au travail et font en sorte d'être dans les délais impartis.

Je peux vous assurer que nous sommes toujours dans des délais de plus en plus exigeants, avec un travail très fin, d'autant plus qu'il faut suivre les chantiers et les surcoûts. Tout cela demande des discussions, des négociations, de retravailler les dossiers. Je tenais ici aujourd'hui à saluer tout le travail réalisé par l'ensemble des agents de notre collectivité. Je sou mets maintenant au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je compte 10 abstentions. Je vous remercie.

A l'unanimité des suffrages exprimés (9 abstentions), le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur ces propositions de Décision Modificative n°1 2023.

Rapport adopté à l'unanimité des suffrages exprimés :

Pour : 98

Contre : 0

Abstentions : 9

Conseiller intéressé : 0

11 - Rapport sur la situation de Grand Besançon Métropole en matière de développement durable en 2022

Une présentation est projetée en séance.

Mme GAGLIOLO.- « Nous sommes sortis de la politique des petits pas, mais nous ne sommes pas encore au pas de course ». Ce sont les propos tenus hier par Corinne LE QUÉRÉ, Présidente du Haut Conseil pour le Climat (HCC). Cette phrase résume le rapport de 200 pages qui vient d'être publié pour évaluer les politiques climatiques du gouvernement. Le travail du Haut Conseil pour le Climat amène Corinne LE QUÉRÉ à dire aussi « la France est particulièrement exposée aux conséquences du changement climatique, mais n'est pas prête à y faire face ». Se préparer à faire face aux conséquences du réchauffement climatique, c'est ce que nous faisons à Grand Besançon Métropole. C'est d'autant plus important que l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Études Économiques) nous indique que la Région Bourgogne-Franche-Comté figurerait parmi les régions où l'écart de température serait le plus marqué par rapport à la période de référence 1976-2005.

Au-delà de l'obligation légale de présenter un bilan des actions menées en 2022 au regard des objectifs de développement durable pour 2030 de l'ONU (Organisation des Nations Unies), le rapport sur la situation de Grand Besançon Métropole en matière de développement durable dans les cinq chapitres correspondant aux axes du développement durable prévu par le Code de l'Environnement recense pas moins de 80 politiques publiques portées par plus de 25 services de notre collectivité. Les actions décrites dans ce rapport s'inscrivent notamment dans les axes « transition » et « cohésion » de notre projet de territoire. J'ai choisi aujourd'hui de faire un focus sur nos politiques en matière d'énergies renouvelables, de mobilité, d'eau et d'habitat menées en 2022.

Pour faire face aux conséquences du changement climatique, nous considérons à Grand Besançon Métropole qu'il faut agir collectivement, que ce soit par un travail transversal entre élus et services ou en nous appuyant sur les compétences de nos partenaires. Le Club Climat, créé par Grand Besançon en 2020, réunit plus de 80 membres et permet à des communes, des entreprises, des associations et des structures publiques de partager leurs expériences pour mettre en œuvre des actions qui contribuent à la trajectoire fixée dans le Plan Climat de Grand Besançon. Le travail dans le domaine du bâtiment est considérable sur notre territoire, puisque les logements et les bâtiments tertiaires concentraient encore la moitié des consommations d'énergies sur GBM en 2020, sans compter l'impératif de traiter le confort thermique de nos bâtiments, au regard des trois vagues de chaleur qui ont marqué les esprits en 2022. Les MIDIS du bâtiment innovant de 2022 ont rassemblé plus de

75 professionnels par rendez-vous. Les participants, issus de tous types de métiers du bâtiment, profitent de ces temps collectifs pour monter en compétence sur la rénovation énergétique performante, le réemploi ou les matériaux biosourcés par exemple.

Le rapport du Haut Conseil pour le Climat indique bien que « les politiques mises en œuvre ne permettent pas d'enclencher un nombre suffisant de rénovations complètes performantes ». Nous partageons déjà ce constat avec les acteurs engagés dans 3,2,1...BBC, que ce soit des professionnels du bâtiment, de l'enseignement, de l'immobilier, ou encore des représentants de consommateurs ou des banques. Nous cherchons, collectivement toujours, à massifier la rénovation performante des logements en favorisant des offres globales qui sont les seules à garantir de vraies économies d'énergies, un confort thermique indispensable pour faire face à l'augmentation des vagues de chaleur et des économies pour les ménages. Pour y parvenir, nous cherchons à faciliter le parcours des ménages et à faire évoluer les formations et l'attractivité des métiers pour répondre aux défis. La crise énergétique de 2022 a mis en évidence l'importance d'avoir une relative autonomie énergétique. La station d'épuration de Port Douvot a produit assez d'électricité en 2022 pour couvrir l'ensemble de ses besoins et a permis d'injecter dans le réseau l'équivalent de la consommation moyenne de 1 000 logements.

L'adoption en mars 2022 du Schéma Directeur des Réseaux de Chaleur nous a permis de préciser le potentiel sur le territoire de Grand Besançon. Nos réseaux de chaleur sont alimentés par des chaudières bois ou par la valorisation de chaleur fatale, ce qui en fait des sources d'énergie renouvelable très compétitives pour l'eau chaude sanitaire et le chauffage des logements collectifs et des bureaux tertiaires. Enfin, 2022 marquera le début des études pour la mise en œuvre d'une centrale solaire sur l'ancien centre d'enfouissement technique des Andiers, un projet qui prévoit de revendre l'électricité produite dans la zone industrielle de Besançon-Thise-Chalezeule aux entreprises alentour.

Si la trajectoire de GBM en matière de réduction des consommations est globalement encourageante, la situation reste préoccupante dans le domaine des transports. À Grand Besançon, nous révisons et construisons tous nos schémas d'aménagement en même temps, ce qui facilite la prise en compte de tous les enjeux. Les orientations du nouveau Plan des Mobilités ont été actées en 2022, et le travail se poursuit depuis le début de l'année 2023 pour dessiner un nouveau modèle de déplacement sur notre territoire. Des aménagements cyclables continuent à voir le jour, avec un triplement du budget cyclable depuis le début de notre mandat. Notre partenariat avec ATMO (Association pour la surveillance d'environnement atmosphérique) nous permet d'avoir un suivi précis de la qualité de l'air sur le territoire, et de déclencher la gratuité des transports en commun en cas de pic de pollution. Le plan de sobriété de l'hiver 2022 a entraîné l'extinction de l'éclairage public dans 20 communes supplémentaires, portant à 56 le nombre de communes de GBM qui éteignent totalement les feux généralement entre 23h et 5h, ce qui entraîne plus de 50 % d'économie d'énergie. La Ville de Besançon s'inscrit également dans cette dynamique sur 3 quartiers. Sans oublier l'accélération du remplacement des ampoules par des diodes qui ont l'avantage de concilier économie d'énergie et réduction de l'impact sur la biodiversité nocturne.

Au-delà de la préservation de la biodiversité, la préservation de la ressource en eau est également un axe majeur de travail. Si la France présente un déficit de précipitations de 25 % par rapport aux 30 dernières années en 2022, nous savons que localement, le volume des précipitations annuelles restera constant, mais que les pluies se concentreront sur quelques périodes intenses. Pour se préparer à ces évolutions climatiques et limiter le déversement dans le Doubs d'eaux usées, Grand Besançon a achevé en 2022 la construction d'un immense bassin d'orage en dessous des terrains de base-ball de La Malcombe pour stocker les eaux pluviales et usées avant traitement au fil de l'eau à la station de Port Douvot. Nous enregistrons en 2022 une baisse des rendements agricoles allant jusqu'à 30 % dans certaines filières et des tensions pour l'approvisionnement en eau potable dans plus de 2 000 communes. Nos politiques de désimperméabilisation des sols favorisent l'infiltration de l'eau dans notre sol karstique pour recharger les nappes phréatiques de GBM.

La filière agricole est une filière économique majeure, et nous devons prendre toutes les mesures pour garantir l'accès à l'eau pour les usages agricoles indispensables. La végétalisation des espaces urbanisés est également indispensable pour lutter contre les îlots de chaleur et garantir des espaces de respiration aux habitants pendant les journées et nuits anormalement chaudes qui sont amenées à se multiplier. Le parvis de l'hôpital et la place Delattre de Tassigny sont deux belles réalisations 2022 dans ce domaine. La transition écologique ne peut pas se faire sans justice sociale ni sans moyen financier pour investir sur l'avenir. Il est indispensable de prévenir les plus fragiles d'entre nous de factures

énergétiques qui pèseraient trop lourd sur leur budget. GBM contribue au financement du Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Énergie (SLIME) qui a accompagné 107 ménages en 2022 pour faire baisser le poids des factures d'énergie sur leur budget. GBM a également versé des aides financières aux bailleurs pour les aider à construire des logements publics sociaux performants.

Le développement durable prend également en compte l'épanouissement des êtres humains, et nous savons que GBM est un territoire apprécié pour sa qualité de vie. Les nombreuses manifestations sportives et culturelles soutenues en 2022 font partie intégrante de nos politiques en matière de développement durable. Nous misons sur la prédominance de la nature à GBM, lors d'événements comme Grandes Heures Nature, par exemple. Nous développons une politique d'attractivité autour de l'écotourisme. La mise en place du Grand Tour VTT en 2022 est une belle réalisation qui permet de faire découvrir 50 communes de GBM à des sportifs qui seront hébergés dans les communes de l'Agglomération et invités à consommer des produits locaux pendant leur séjour.

Le Projet Alimentaire Territorial (PAT) reste une politique centrale de GBM en matière de production et de consommation locale. La pépinière maraîchère des Andiers prend tout son sens en offrant la possibilité à sept doubles actifs de se tester au maraîchage en parallèle de leur activité salariée historique. Trois autres maraîchers poursuivent leur test en 2022 et l'accompagnement des Jardins de Cocagne et de copilote porte ses fruits. La mise en place des PAT communaux en 2022 a permis de décliner des actions dans trois communes de GBM et les actions de sensibilisation du public à la production locale et à la transformation de produits issus de circuits courts se poursuivent. Là aussi, la justice sociale s'est invitée à la table du PAT, avec une belle expérimentation de distribution de fruits et légumes bios et locaux dans les paniers de l'aide alimentaire, en partenariat avec le CCAS et la Ville de Besançon.

GBM a conscience que l'achat public est un levier d'actions majeur de la transition écologique et sociale. En adoptant le Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables en 2021, GBM s'est fixé l'objectif de 80 % des marchés de plus de 90 000 € attribués avec au moins une disposition environnementale et/ou sociale pour 2022. C'est quasiment chose faite avec une performance de 78,43 %, contre 67,55 % en 2021. Un effort tout particulier était par exemple demandé aux traiteurs de GBM, qui doivent recourir en priorité à des produits locaux et en circuit court, et de saison, les OGM sont interdits, les poissons et viandes doivent être garantis par un signe de qualité ou d'origine, les œufs doivent être bios ou plein air, le foie gras est dorénavant prohibé, sans oublier d'étudier les choix en matière d'emballages, de plateaux, de couverts ou de serviettes, puisque les commandes publiques servent aussi d'exemple et de moteur pour faire évoluer les pratiques des acteurs économiques locaux.

La réduction des déchets est un domaine dans lequel nous avons un peu d'avance, mais nous restons très impliqués sur ces sujets avec des actions de sensibilisation, l'expérimentation de nouvelles modalités de collecte au centre-ville et à Planoise, la promotion de notre marque d'eau potable La Bisontine pour réduire l'utilisation des bouteilles plastiques.

Avant de conclure mon propos, je voudrais remercier Magalie FERNER du service Environnement pour la collecte des données présentées dans ce rapport et leur mise en forme. C'est un travail fastidieux et chronophage. Merci à toutes les personnes qui ont suivi des indicateurs tout au long de l'année et qui ont partagé des données pour l'élaboration de ce rapport. Nous présentons désormais ce rapport en même temps que le compte administratif pour illustrer les réalisations de GBM en matière de développement durable. À l'heure où le Haut Conseil pour le Climat publie son rapport, actez l'urgence, engagez des moyens, et dans l'attente de la future stratégie bas carbone du gouvernement, je me félicite que GBM mette la priorité sur le déploiement des EnR (Énergies Renouvelables) et l'habitat, sans oublier la mobilité. J'espère que nous pourrons constater dans le prochain rapport sur le développement durable que nous serons au pas de course dès le deuxième semestre 2023.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Je ne sais pas si face à cette présentation vous avez des questions. Sinon, c'est un document sur lequel il y a une prise d'acte. Je pense que l'acte est pris. Auparavant, Monsieur BAILLY souhaite intervenir.

M. BAILLY.- Merci, Madame la Présidente. Je voulais intervenir sur plusieurs points de ce rapport de développement durable. Le premier concerne le 2.3 « protéger la ressource en eau ». Cela me paraît être un élément essentiel, d'autant plus que certains élus dans cette salle se mobilisent vigoureusement

contre la préservation de l'eau quand il s'agit de la construction de mégabassines à Sainte-Soline. En revanche, je ne les entends pas se mobiliser contre les centaines de milliers de mètres cubes d'eau potable perdus dans la nature à cause des fuites sur notre réseau d'eau potable. Une enquête récente d'UFC-Que Choisir nous a révélé que sur le territoire de Grand Besançon, le taux de fuites présentes sur notre réseau est de 9,3 %, en sachant que 17 communes ne communiquent pas leur taux de fuite. Quelles actions sont mises en œuvre sur notre réseau pour tenter de réduire ce taux de fuite ?

Le deuxième point concerne le 5.1 sur la consommation et la production responsables. Cela m'interpelle et je note une certaine incohérence par rapport à ce projet, dont je partage l'objectif, bien évidemment. Néanmoins, je m'interroge sur le choix de Besançon ville-centre d'imposer un repas sur deux qui soit végétarien, privant ainsi nos éleveurs locaux d'un marché de proximité et local. C'est juste une petite incohérence par rapport aux objectifs et aux choix de certaines collectivités dans notre assemblée.

Le troisième point concerne les pistes cyclables, notamment sur la manière de faire. Je voulais rappeler ici la désapprobation vis-à-vis des pistes cyclables qui se font sur le territoire en évitant les débats en réunion de secteur, comme nous avons pu déjà le voir, et qui nous mettent devant le fait accompli, ici, en assemblée, venant, de fait, bunkériser la ville avec des voies désormais à sens unique. Je cite le cas de Besançon, alors que la responsabilité se fait ici, à l'Agglomération, car c'est ici que nous votons.

J'ai un dernier point que je voulais soulever. Un réseau de chaleur semblerait s'installer sur le secteur de Palente, en plein milieu du lycée Louis Pergaud. Nous aurions aimé avoir des éléments sur ce dossier, car nous avons été sollicités à plusieurs reprises. Je vous remercie.

M. LIME.- Merci, Monsieur BAILLY, de nous féliciter sur un taux de rendement exceptionnel. C'est bien, parce qu'il faut commencer par cela : 87 % de taux de rendement sur Grand Besançon Métropole, avec des zones périurbaines, voire rurales, c'est un taux vraiment exceptionnel. J'étais encore hier au Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau où nous allons procéder à des financements pour des collectivités qui sont à moins de 50 %. Je me dis qu'à 87 %, nous sommes excellents, c'est très bien. Je répète aussi que les 13 % ne sont pas perdus. On a l'impression aujourd'hui que l'eau s'en va, s'évapore, etc. Oui, il faut avoir des taux de rendement relativement conséquents tout particulièrement sur les périodes d'étiage. En effet, lorsque l'on n'a plus d'eau, il faut faire en sorte que ce que l'on prend dans la nature arrive le plus possible à sa destination. Il faut savoir que les coûts de financement sont extrêmement conséquents, et gagner un certain nombre de points de pourcentage à la fin coûte extrêmement cher. Par conséquent, nous sommes obligés de faire des choix financiers, vous le savez bien, puisque nous sommes sur des budgets annexes, et à un moment donné, nous devons faire les choix les plus efficaces.

Aujourd'hui, lorsque l'on a encore des stations non conformes pour des raisons diverses, je préfère mettre de l'argent dans des stations non conformes pour pouvoir rendre au milieu naturel l'eau la plus potable possible, plutôt qu'augmenter de quelques points de pourcentage, dont on ne peut discuter de l'utilité, sur les bénéfices au niveau de la nature. Oui, c'est vrai, ce sont des choix sur un certain nombre de points, mais en tout cas, je pense que nous sommes en bonne voie à Grand Besançon Métropole et nous sommes cités de nouveau en exemple quant à ce taux de rendement que beaucoup nous envient encore aujourd'hui.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Monsieur BAILLY, souhaitez-vous répondre ?

M. BAILLY.- Oui, je voulais juste répondre à Monsieur LIME. Je comprends l'autosatisfaction, mais l'excellence serait plutôt du côté de Cholet qui est à 0 %, ou encore de Saint-Malo (0,9 %), Saint-Brieuc (1,3 %), ou de Fréjus (2,1 %). L'excellence est plutôt de ce côté-là.

M. LIME.- Ce sont des chiffres à 0 %. Attendez ! Voilà un ancien technicien ! 0 %, cela n'existe pas. Cela voudrait dire que le réseau d'eau serait parfait et qu'aucun litre d'eau ne passerait à côté. La moyenne nationale est aux alentours de 75 ou 80 % dans des réseaux comme les nôtres. Je fais attention, parce que lorsque vous avez des réseaux ruraux, avec des kilomètres de réseau, il faut y faire très attention. Cela veut dire que l'on a développé dans les années 50, 60, des réseaux dans les zones rurales d'une façon très conséquente. Aujourd'hui, ces collectivités, qui n'ont pas les moyens financiers que nous pouvons avoir sur Grand Besançon Métropole, seront obligées d'engager des procédures extrêmement importantes de renouvellement sur certains points pour pouvoir obtenir des résultats excellents, même s'ils sont inférieurs aux nôtres. Les taux de rendement se calculent au kilomètre pour

justement ne pas pénaliser les zones rurales. Nous sommes sur des taux exceptionnels. Je reprendrai vos chiffres pour vous donner l'exactitude de ces taux de réalisation, mais 0 % est un taux qui n'existe pas !

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Lorine, souhaites-tu donner d'autres éléments ?

Mme GAGLILOLO.- J'ai entendu votre question concernant les repas végétariens de la Ville de Besançon. Cette question serait plutôt à adresser à la Ville de Besançon. La seule chose que je sais, c'est que la viande de bœuf servie dans les cantines bisontines vient d'une coopérative franc-comtoise. Je pense donc que nos producteurs locaux ne sont pas en reste.

Par ailleurs, je voulais également revenir sur le réseau de chaleur de l'Est bisontin. Nous avons effectivement eu l'occasion de présenter à la communauté éducative un projet d'implantation de chaufferie dans le lycée Pergaud. Ce projet correspondait aussi à un besoin pour le lycée de renouveler sa chaufferie. Nous avons donc réfléchi ce projet pour pouvoir répondre le plus rapidement possible au besoin du lycée de remplacer sa chaufferie. Ce projet a effectivement fait l'objet de beaucoup de questionnements et de réticence de la communauté éducative que nous comprenons tout à fait, puisqu'il s'agit d'implanter une chaufferie sur la parcelle située devant l'internat des garçons, le long du boulevard, avec une forte accessibilité depuis le boulevard. Ce projet est très en amont. Nous avons eu l'occasion de leur présenter ces éléments en leur proposant de travailler avec eux sur l'implantation de la chaufferie.

À ce stade, l'objectif est plutôt de rebattre les cartes à l'échelle de l'est de la ville, puisque notre schéma directeur du réseau de chaleur prévoit effectivement la mise en œuvre d'un réseau de chaleur à l'est de la ville. La question de savoir où l'on implante la chaufferie détermine aussi à quel moment nous arrivons dans quel secteur des quartiers de Palente-Orchamps, puisque nous nous déployons d'abord autour de la future chaufferie, et petit à petit, au fur et à mesure des années, nous nous déployons sur le quartier. Nous nous autorisons aussi à rebalayer les cartes de ce côté-là, et nous sommes dans un dialogue assez précis non seulement avec le lycée, mais aussi et surtout avec la Région Bourgogne-Franche-Comté au titre de sa compétence lycée. Ce dossier suit son cours.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup pour ces précisions. Y a-t-il besoin d'autres éléments ? Si ce n'est pas le cas, je vous propose de prendre acte de ce rapport de développement durable.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le rapport de développement durable 2022 de Grand Besançon Métropole, annexé au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

12 - Dotation de Solidarité Communautaire - 1er versement 2023

M. BAULIEU.- Il s'agit de la reconduction du dispositif existant. J'aurais envie de ne pas commenter davantage, et avec bien évidemment le sursis à statuer concernant le volet « carte d'identité », puisque nous attendons les chiffres en fin d'année.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci encore. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- le montant et le versement du volet « Solidarité sociale et fiscale », y compris la nouvelle enveloppe « revenus », calculés au titre de l'année 2023, soit 2 376 772 €,
- le montant et le versement du volet « économique », soit 1 675 159 € au titre de l'année 2023,
- le montant et le versement du volet « aires d'accueil des gens du voyage » à hauteur de 71 092 €,

soit un montant total provisoire de 4 123 023 € au titre de la dotation solidarité communautaire 2023.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

13 - Contrat "Territoires en Action" 2022-2028 avec la Région Bourgogne-Franche-Comté

Mme Catherine BARTHELET (1) et M. Patrick AYACHE (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

M. BAULIEU.- Je vais dire quelques mots sur ce contrat. Nous avons tous en tête le contrat précédent, très orienté vers l'enseignement supérieur. C'était un contrat métropolitain dont nous avons pu bénéficier. La Région a réactivé un dispositif assez comparable en élargissant le nombre de contrats métropolitains sur le territoire de la grande Région. Dans cette politique, sous le vocable de contrats territoriaux, l'intitulé « Territoires en Action » recouvre dans cette démarche contractuelle deux volets, un premier volet dit « socle » ou « territorial » et un volet métropolitain. Ce volet territorial vise un périmètre qui est celui du SCoT. Sur notre territoire, il s'agit bien évidemment de Grand Besançon Métropole et du Val Marnaysien. Ce sont deux volets distincts, le contrat métropolitain par ailleurs visant des opérations particulières. Je parle là d'engagements financiers de la Région pour accompagner des opérations sur notre territoire, et c'est bien évidemment de cela qu'il s'agit, pour un montant de 17,4 M€, mais avec des règles différentes selon les deux volets.

Le volet territorial, qui est le plus modeste, est fermé financièrement en termes d'enveloppe. Il est convenu une répartition entre le Val Marnaysien et Grand Besançon Métropole. À ce stade, sont proposées des règles de gestion de cette enveloppe, avec les opérations qui peuvent être retenues compte tenu d'un certain nombre de thématiques, et des modalités de prise en compte sur le plan des niveaux de financement. Ce sont ces règles, dans le cadre de cette enveloppe, que nous sommes invités à valider ce soir, la Région faisant de même par ailleurs. Le volet métropolitain est le plus important, qui, au moins en théorie, n'est pas fermé et qui est susceptible d'une clause de revoyure compte tenu de la durée de ce contrat. Après un travail avec la Région, ce volet métropolitain comporte une liste précise d'opérations chiffrées qui seront prises en compte, à la différence du volet territorial local où les opérations ne sont pas identifiées à ce stade, même s'il y a des idées, y compris chez nos amis du Val Marnaysien, qui nous en ont fait part. Cependant, ce n'est pas à ce stade que les choses sont arrêtées.

Quant au volet métropolitain, vous avez la liste, vous avez pu en prendre connaissance dans le rapport, des discussions ayant eu lieu sur certaines opérations. Voilà ce à quoi nous avons abouti et avec un dispositif également de gouvernance, d'instance, de relation entre la Région et notre territoire. Compte tenu de ce périmètre couvert du SCoT, cette instance de gouvernance, pour ce qui concerne notre représentation, est basée précisément sur une délégation du SCoT complétée de la Présidente, de moi-même et d'un élu représentant la Ville de Besançon. Voilà une présentation très rapide d'un élément important sur l'équipement et l'aménagement de notre territoire. Nous avons statué il y a peu et signé avec le Département le contrat P@C. C'est donc le dispositif du Département d'accompagnement des territoires qui nous concernent. Ce contrat, qui a deux volets et qui concerne les territoires dotés d'un contrat métropolitain, est aussi important pour nous, même, bien évidemment si, dans ces affaires, nous souhaitons tous toujours que les choses puissent aller plus loin et sur des montants plus élevés. Toutefois, soulignons l'intérêt de ce dispositif proposé par la Région.

Voilà ce que nous pouvons en dire très rapidement. Je ne vais pas faire la lecture de la liste, vous l'avez faite vous-mêmes.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il des questions ? Je vois que tout va très bien. Je sou mets au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le contrat de territoire régional « Territoires en action » 2022-2028 du SCoT Besançon Cœur de Franche-Comté annexé au rapport, ainsi que sur la composition des instances de gouvernance,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer ledit contrat,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à solliciter les financements inscrits dans le contrat précité auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté, s'agissant des

projets réalisés sous maîtrise d'ouvrage de Grand Besançon Métropole et mentionnés dans le volet métropolitain - Grand Besançon Métropole s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

14 - Création de trois emplois et suppression d'un emploi - Actualisation de la liste des emplois permanents de Grand Besançon Métropole

M. BAULIEU.- Tout est dans le résumé. Il est proposé l'actualisation de la liste suite à la transformation d'un emploi d'agent de maîtrise en emploi de technicien au sein de la Direction de la Gestion des Déchets, les créations d'un emploi d'ingénieur et d'un emploi de technicien à la Direction de la Maîtrise de l'Énergie. Nous arrivons maintenant à un nombre d'emplois ouverts de 1 462 après évolution.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- adopte la création d'1 emploi de technicien (chef de secteur) et la suppression d'1 emploi d'agent de maîtrise (chef d'équipe) au sein des services de la Communauté Urbaine de grand Besançon Métropole ;
- adopte l'actualisation de la liste des emplois permanents pour tenir compte du recalibrage intervenant sur le budget annexe déchets ;
- adopte la création d'1 emploi d'ingénieur (ingénieur desserte énergie) au sein de la Direction de la Maîtrise de l'Énergie ;
- adopte la création d'1 emploi de technicien (conducteur de travaux) au sein de la Direction de la Maîtrise de l'Énergie ;
- adopte l'actualisation de la liste des emplois permanents pour tenir compte du recalibrage et des créations intervenant sur les budgets annexes déchets et chauffage urbain ;
- autorise le recrutement d'agents contractuels sur les emplois permanents au sein de la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole, dans le cadre de la législation en vigueur et en application des articles L332-8 à L332-12 et L332-14 du code général de la fonction publique.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

15 - Convention entre l'Agence Départementale d'Appui aux Territoires et Grand Besançon Métropole

M. BAULIEU.- Il s'agit de la reconduction d'une convention que nous avons mise en place par un travail en commun avec le Département lors de la création de l'AD@AT (Agence Départementale d'Appui aux Territoires) précisément, de sorte que nous ayons une formalisation particulière de cette relation partenariale avec le Département pour l'accompagnement des communes. Cet accompagnement recouvre très prioritairement et de manière importante le domaine de l'informatique, plus d'autres possibilités, notamment de conseil juridique, qui étaient nécessaires à l'époque et qui vont sans doute évoluer pour certains territoires, mais en tenant compte précisément, pour ce qui nous concerne, de notre particularité avec notre service d'aide aux communes, de sorte que nous fonctionnions en bonne intelligence et de manière complémentaire. Je crois que nous y parvenons bien. Cette convention est fondée aussi sur un mode d'adhésion de nos communes à la fois collectivement par notre contribution forfaitaire et individuellement de la part de chacune d'elles, voire de certains syndicats qui bénéficient également des services. Cela fonctionne bien et c'est bien que nous renouvelions cette convention.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'adhésion de GBM à l'Agence Départementale d'Appui aux Territoires (ADAT) et sur la contribution de solidarité à l'ADAT à hauteur de 0,11€/habitant en 2023 ;
- se prononce favorablement sur la convention entre l'ADAT et Grand Besançon Métropole ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport et ses éventuels avenants.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

16 - Modification du partenariat avec l'UGAP dans les univers véhicules et informatique

Mme LA PRÉSIDENTE.- Pour ce vote, nous avons un vote électronique. Je vous propose de sortir votre petite « zapette ».

Il est procédé au vote électronique.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Je clos le vote. Nous passons au rapport suivant.

A l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention), le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement et approuve la modification de l'annexe 2 permettant l'intégration de 5 nouveaux bénéficiaires (le Syndicat Mixte Lumière, le Syndicat Mixte de Micropolis, le SIVOS de Mamirolle – Le Gratteris – La Chevillotte, le SIVOS RPI des 3 Moulins, le SIVOM de Dannemarie Velesmes) à la convention partenariale conclue avec l'UGAP portant sur les univers véhicules et informatique,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer tous les documents afférents à l'exécution de la convention partenariale (notamment la signature de devis, bons de commandes quel que soit leur montant) avec l'UGAP portant sur les univers véhicules et informatique dans le montant minimal des engagements validés par délibération du 28/06/2021,
- s'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires, le cas échéant.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 1

Conseiller intéressé : 0

17 - Avenant à la convention d'avance remboursable relative à la perte de recettes tarifaires et de versement mobilité en raison de la pandémie de Covid 19 - Modalités de remboursement de l'avance

M. BAULIEU.- Je vais dire deux mots de présentation sur ce rapport. Vous vous souvenez pendant la pandémie de Covid-19, de nos déficits des recettes transport. L'État nous avait apporté une aide, comme à de nombreuses autres autorités de transport. Nous espérons jusqu'au bout que cette somme de 6,79 M€ nous soit un jour transformée en subvention. Cela n'a été le cas que pour l'Île-de-France. Tous les autres territoires sont comme nous. Dès lors que nous avons connu un exercice où nous avons retrouvé le niveau antérieur de recettes, nous devons passer « à la caisse ». C'est l'objet de ce rapport que de prévoir cet avenant qui prévoira que nous remboursions sur six ans, de 2023 à 2028, avec un versement annuel de 1,13 M€.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci encore. Je vous propose de passer au vote électronique.

Il est procédé au vote électronique.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je clos le vote. Nous passons au rapport suivant.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les termes de l'avenant à la convention d'avance remboursable du 14 janvier 2021 ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant annexé au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

18 - Acquisition de pièces et prestations pour véhicules, engins et matériels des collectivités bisontines - Autorisation de signature de l'accord-cadre

M. BAULIEU.- Tout est dit.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose de prendre à nouveau la « zapette ».

Il est procédé au vote électronique.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Je clos le vote. Nous passons au rapport suivant.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre pour les lots 19, 26 et 35 avec les entreprises déclarées attributaires par la Commission d'Appel d'Offres. Les autres lots entrent dans le champ de la délégation de signature accordée à Mme la Présidente par délibération du 27 mai 2021.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

19 - Convention triennale de subventionnement entre Grand Besançon Métropole et SOLIHA Doubs, Côte d'Or & Territoire de Belfort en faveur de la captation et du conventionnement de logements privés en faveur des publics défavorisés

M. Pascal ROUTHIER (1), conseiller intéressé, ne prend pas part au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose de soumettre au vote s'il n'y a pas de question. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- confirme l'intérêt pour Grand Besançon Métropole de s'engager dans un partenariat avec SOLIHA en faveur de la captation et du conventionnement de logements privés en faveur des publics défavorisés ;
- autorise, Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de subventionnement entre Grand Besançon Métropole et SOLIHA Doubs, Côte d'Or & Territoire de Belfort en faveur de la captation et du conventionnement de logements privés en faveur des publics défavorisés.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 106

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

20 - Contrat de ville - Dotation Politique de la Ville 2023

Mme ÉTÉVENARD.- Il s'agit de la Dotation Politique de la Ville que nous touchons de la part de l'État depuis que la compétence Politique de la Ville est passée à Grand Besançon Métropole. Il s'agit de 1,7 M€ en investissement dédiés à des équipements sur les quartiers prioritaires en difficulté de Grand Besançon et qui sont sur Besançon, et de 88 000 € en fonctionnement correspondant aux objectifs du Contrat de Ville que nous sommes en train de réécrire. Ces projets ont été choisis, parce que l'État demande à ce qu'ils puissent être commencés de manière instantanée. Nous pouvons toucher cette dotation à condition que la Ville ait une population supérieure à 10 000 habitants, que 16 % de cette

population soit en quartier prioritaire et que la Ville ait une convention avec l'ANRU (Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine). Nous remplissons ces conditions. C'est la raison pour laquelle, comme vous avez pu le découvrir dans la délibération, ces attributions ont été faites sur les projets cités.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Y a-t-il des commentaires ou des questions ? S'il n'y en a pas, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- approuve la répartition de la Dotation Politique de la Ville,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à :
 - o solliciter la participation financière de l'Etat,
 - o signer la convention jointe en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

21 - Prorogation pour l'année 2024 de la convention de délégation de compétence des aides à la pierre établie pour la période 2018-2023

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose de soumettre au vote s'il n'y a pas de question. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la prorogation des conventions de délégation de compétence des aides à la pierre pour l'année 2024 ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant de prorogation annexé au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

22 - Renouvellement du marché de prestation de service relatif à la gestion des aires de Grand Besançon Métropole dédiées à l'accueil des gens du voyage

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le marché de prestation de service relatif à la gestion des aires de Grand Besançon Métropole dédiées à l'accueil des gens du voyage avec l'attributaire retenu par la commission d'appel d'offres

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

23 - Convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du cœur de bourg de Saint-Vit – Délégation de maîtrise d'ouvrage et convention de mise en œuvre

Mme LA PRÉSIDENTE.- Avez-vous des questions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- valide le contenu et les objectifs de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat du cœur de bourg de Saint-Vit ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, et tous les actes afférents à l'issue de la mise à disposition du public et réception des avis réglementaires de l'Etat ;

- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage du programme entre la Communauté Urbaine de Grand Besançon Métropole et la Commune de Saint-Vit ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à annexer la convention d'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat de Saint-Vit à l'Opération de Revitalisation de Territoire de Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

24 - Concession de service public de chauffage urbain de Planoise et des Hauts-du-Chazal - Frais de raccordement

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vous propose une présentation par Anthony NAPPEZ.

M. NAPPEZ.- Merci, Madame la Présidente. Ce rapport ne mérite pas spécialement une présentation, mais très rapidement, nous avons juste une modification de la formule de calcul des frais de raccordement pour le chauffage urbain, le but étant de permettre de valoriser au mieux les certificats d'économie d'énergie pour les personnes et les bâtiments qui seront raccordés.

Mme LA PRÉSIDENTE.- D'ailleurs, je tiens à dire que ce raccordement fait que les bâtiments qui en bénéficient peuvent atteindre plus facilement le niveau RE 2020. Merci beaucoup pour cet élément synthétique. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les dispositions relatives aux modalités de facturation et de perception par Grand Besançon Métropole des frais de raccordement au réseau de chauffage urbain.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

25 - Gestion des biodéchets alimentaires ménagers et assimilés de Grand Besançon Métropole et mise en place d'une collecte en apport volontaire mobile par mode doux sur une partie du centre-ville de Besançon

Mme LA PRÉSIDENTE.- Vous savez que ce sujet nous anime.

Daniel, veux-tu faire une présentation ?

M. HUOT.- Il y a une obligation de tri à la source des biodéchets. Le rapport est assez complet. Cette obligation s'appliquera à tous (ménages et professionnels « non ménages ») au 1^{er} janvier 2024. Cela veut dire qu'avec le SYBERT (Syndicat Mixte de Besançon et de sa Région pour le Traitement des déchets), nous avons engagé un travail depuis un grand nombre d'années. En effet, cela doit faire deux ans que nous travaillons sur ce projet. Pour les ménages, dans le contexte favorable de sa redevance incitative amplifiant depuis 2012 le geste de tri des biodéchets, GBM a établi une stratégie privilégiant largement le compostage de proximité partout où cela est possible. Ce travail est réalisé bien sûr par le SYBERT. Cela veut dire qu'il y a un maillage très important de compostage et c'est un des endroits où l'on peut déposer ses biodéchets.

Néanmoins, pour une partie des ménages résidant au centre-ville historique de Besançon, il y a un manque d'espaces publics et privés. En gros, sur la moitié de l'hyper centre du côté de Battant où l'on ne peut pas installer de composteurs en raison de la difficulté d'obtenir des autorisations et de la place, nous avons expérimenté une collecte en mode doux (vélo) par point d'apport volontaire mobile. Cette expérimentation est conduite depuis avril 2022 sur ce secteur. Aujourd'hui, la place Pasteur fait l'objet de cette expérimentation. Nous avons jugé son bilan positif, la captation des biodéchets étant à peu près du même niveau que ce que nous avons en collecte des biodéchets dans les autres espaces de la ville de Besançon. Il est proposé d'étendre ce dispositif à compter du 1^{er} janvier 2024 au secteur du

centre-ville qui ne peut pas bénéficier d'un service de compostage de proximité et de confier cette prestation à un opérateur.

Pour les professionnels soumis progressivement depuis 2012 à la réglementation de tri à la source des biodéchets et disposant de diverses solutions de prestations privées sur le territoire, le service public de gestion des déchets ne prévoit pas la mise en place d'un service spécifique de collecte de ces biodéchets. Nous aurons une collecte dans l'hyper centre en mode doux et qui sera demandée à travers la consultation que nous lançons.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Y a-t-il des questions ? S'il n'y en a pas, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer le marché pour réaliser la prestation de collecte et gestion des biodéchets avec l'attributaire retenu par la commission d'appel d'offres.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

26 - Rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers assimilés

Mme LA PRÉSIDENTE.- Souhaites-tu faire une deuxième intervention ?

M. HUOT.- Oui. C'est un rapport assez classique. Je crois qu'il faut surtout noter les points clés. Nous n'allons pas détailler au-delà de cela. Nous avons constaté qu'en 2022, nous sommes revenus à une évolution du poids par habitant en diminution par rapport à 2021. En effet, en 2021, étaient collectés 143 kg/an/habitant d'ordures ménagères résiduelles, contre 138 kg en 2022, soit une baisse de 5 kg entre 2021 et 2022. Nous avons donc repris une décroissance de ce poids moyen par habitant. Associé à cela, je pense qu'il y a l'effort conjoint à la fois du SYBERT qui contribue dans le traitement des déchets à un aspect financier et la DGD (Direction Générale des Déchets) en ce qui concerne la collecte. Entre 2021 et 2022, nous sommes passés de 80,6 € à 80 € HT. Nous avons à la fois une baisse du poids collecté d'ordures ménagères et une baisse du coût. Cela signifie qu'il y a un effort d'optimisation de l'ensemble de ce qui passe sur l'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. C'est une belle décroissance. Je soumetts ce rapport au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

M. BAULIEU.- Il s'agit de prendre acte et non d'un vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Nous prenons acte.

Le Conseil de Communauté prend acte du rapport annuel 2022 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

27 - Fonds « Isolation et énergies pour les communes » - Attribution de fonds de concours aux communes d'Avanne-Aveney, Roche-lez-Beaupré, Pouilley-Français et Pelousey

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des projets des communes d'Avanne-Aveney, Roche-lez-Beaupré, Pouilley-Français et Pelousey.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution de fonds de concours de :

- o 27 080 € à la commune d'Avanne-Aveney, pour la rénovation du bâtiment de l'ancienne poste afin d'accueillir un relais petite enfance et une micro-crèche niveau BBC rénovation,

- 11 987 € à la commune de Roche-lez-Beaupré pour la réhabilitation énergétique et la division en deux appartements d'un bâtiment.
 - 9 491 € à la commune de Pouilley-Français pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la maison pour tous, l'école et le préau.
 - 8 250 € à la commune de Pelousey pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit du pôle petite enfance.
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions annexées au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

28 - Fonds « Centres de village » - Attribution d'un fonds de concours à la commune de Pouilley-les-Vignes

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'un fonds de concours de 28 292 € à la commune de Pouilley-les-Vignes pour la réalisation d'un espace ludique et sportif pour les habitants,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

29 - Partenariat avec le Conservatoire Botanique National - Office Régional des Invertébrés (CBN-ORI) de Franche-Comté - Avenant à la convention fixant le programme de travail 2023

Mmes Fabienne BRAUCHLI (1), Lorine GAGLILOLO (1) et MM. Gilles ORY (1) et Christophe LIME (1), conseillers intéressés ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Encore merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le programme de travail et financement 2023 ;
- approuve le financement 2023 à hauteur de 30 000 € et l'avenant joint en annexe ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant annuel pour 2023.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 4

30 - Acquisition d'un châssis cabine 26 tonnes avec grue, bras polybenne, caisson compacteur - Autorisation de signature

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant à :

- lancer la procédure de passation du marché d'acquisition d'un châssis cabine 26 tonnes avec grue,
- signer le marché avec le titulaire retenu.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

31 - Règlement des transports scolaires du réseau Ginko

Mme LA PRÉSIDENTE.- Veux-tu faire une présentation ?

Mme ZEHAF.- Oui, très rapidement. Nous n'avions pas de règlement de transports scolaires. Nous nous appuyons sur le règlement de la Région et sur le règlement intérieur du réseau Ginko qui n'est pas du tout adapté à un transport scolaire. C'est la raison pour laquelle nous avons la nécessité de travailler sur un règlement spécifique des transports scolaires.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. S'il n'y a pas de question, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'adoption du nouveau règlement de transports scolaires ainsi que son application dès la rentrée septembre 2023 sauf pour ce qui concerne les accompagnateurs et la carte nominative pour les élèves des écoles primaires dont l'objectif de mise en place est septembre 2024.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

32 - Evolution du règlement Ginko Access

Mme ZEHAF.- Il s'agit de nous mettre en conformité avec la LOM (Loi d'Orientation des Mobilités) qui stipule que les ayants droit du réseau Ginko Access ne sont pas uniquement domiciliés sur Grand Besançon Métropole, mais nous nous devons de répondre à toutes demandes qui nous viendraient de l'extérieur. Il s'agit également d'apporter aux usagers d'autres pratiques qui leur facilitent les déplacements, c'est-à-dire la possibilité de réserver leur déplacement une heure avant, avec des applications mobiles qui seront beaucoup plus fonctionnelles pour les usagers.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est sûr, parce qu'auparavant, c'était au moins 24h, voire 48 h avant.

Mme ZEHAF.- C'était la veille au soir avant 18h.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous rentrons ici dans une autre façon de fonctionner.

Mme ZEHAF.- Je voulais préciser que cela a été présenté en CIA (Commission Intercommunale d'Accessibilité) et cela a été bien accepté par les personnes présentes.

Mme LA PRÉSIDENTE.- En revanche, ce sont les services qu'il va falloir faire connaître. Nous verrons auprès des communes, parce que lorsque c'est à une heure, cela change complètement la notion de mobilité. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur le projet de règlement joint en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

33 - Renouvellement des contrats d'exploitation du transport public de voyageurs - Choix de la procédure de gestion

Mme LA PRÉSIDENTE.- Souhaites-tu faire une petite présentation ?

Mme ZEHAF.- Oui. Notre réseau de transport Ginko est actuellement exploité grâce à :

- un contrat de DSP pour l'ensemble des lignes urbaines, confié à Keolis Besançon Mobilité,
- un marché public divisé en cinq lots pour l'ensemble des lignes périurbaines et le transport à la demande, soit
 - le transport à la demande confié à Transarc,
 - le secteur sud confié à Keolis Monts Jura,
 - le secteur ouest confié à Keolis Monts Jura et GTV,
 - les lots nord et est confiés à la SPL (Société Publique Locale) Mobilité Bourgogne-Franche-Comté.

Ces contrats arriveront à échéance le 31 décembre 2024. Le réseau Ginko comptait une fréquentation annuelle de près de 26 millions de voyages en 2019, avec une fréquentation de 127 voyages/habitant. Un groupe de travail s'est constitué. Il était accompagné du cabinet Aegist pour examiner les différents modes de gestion que Grand Besançon Métropole pourrait avoir pour la gestion du réseau Ginko. Nous nous sommes orientés sur la même proposition qu'actuellement pour maintenir une concurrence équilibrée, ainsi que l'écosystème avec les acteurs locaux, pour optimiser l'organisation de la sous-traitance, mais également pour poursuivre le travail avec la SPL Mobilité Bourgogne-Franche-Comté existante et maintenir le rôle d'interface et de pilotage de l'autorité organisatrice.

Nous pouvons donc conclure une Délégation de Service Public Mobilités et Transports qui concernera notamment :

- les lignes de tramway et les lianes,
- les lignes urbaines et complémentaires,
- le transport à la demande,
- les parkings relais,
- les pôles d'échanges,
- l'agence Ginko et le conseil en mobilité,
- la location des vélos longue durée,
- les vélos en libre-service et les consignes vélos,
- l'information aux voyageurs et la communication,
- le contrôle des titres,
- la gestion commerciale,
- la collecte des recettes et des marchés publics de transport pour l'exploitation des services dans les secteurs périurbains selon les lots géographiques et pour l'exploitation des services de transports scolaires dans l'urbain,
- un marché avec la SPL Bourgogne-Franche-Comté.

Quand je dis « un marché », cela peut être un lot ou deux. De toute façon, nous ne le savons pas encore, puisque la concession n'est pas passée pour l'exploitation de service dans les secteurs périurbains. Le contrat sera signé pour une durée de sept ans. C'est une présentation assez rapide, mais tout est dans le dossier si vous avez besoin de précisions complémentaires.

M. BAULIEU.- Très bien. Vous aurez noté qu'il y a un élargissement de l'objet du contrat, notamment concernant les vélos. Y a-t-il des interventions ?

M. LIME.- Sur ce dossier, nous intervenons assez régulièrement concernant le développement de la gestion publique. Je vais arrêter de me battre contre des moulins à vent, je vais le dire gentiment. Pourquoi ? Parce que je répète toujours la même chose, et au bout d'un moment, cela devient lassant pour vous, comme pour moi. J'ai un peu l'impression que nous avons eu le même rapport sur le réseau de chaleur il y a trois ou quatre mois. En gros, quand on arrive à la fin d'une Délégation de Service Public, on crée un groupe de travail qui discute, qui réfléchit. On se met avec un bureau d'études et on a à peu près les mêmes analyses qui sortent à chaque fois. Je pourrais vous donner celui du réseau de chaleur, ce qui se passe avec une DSP, avec un marché, avec une SEMOp (Société d'Économie Mixte à Opération unique), etc.

La première des choses serait d'éviter de donner de l'argent à des bureaux d'études qui nous font des copier-coller partout sur l'intégralité du territoire national. Je tourne aussi sur d'autres domaines, sur l'eau et l'assainissement et j'ai à peu près les mêmes résultats sur l'intégralité du territoire. J'ai donc décidé d'arrêter de discuter, si ce n'est cette petite présentation.

La deuxième partie sur la SPL m'embête plus. Pourquoi est-ce que j'interviens sur la SPL ? Parce que déjà, nous sommes à l'intérieur de la SPL au titre de GBM. Nous sommes actionnaires à l'intérieur de GBM. J'imagine que ce serait bien que nous soutenions plutôt d'une façon accrue une structure à laquelle nous appartenons. Pour ceux qui connaissent, la SPL a été créée en 2017. C'était l'ancienne régie de transports du Département du Doubs qui donnait toute satisfaction et qui a été obligée d'être restructurée, parce qu'avec la mise en place de la compétence au niveau de la Région, nous avons retravaillé sur certains dispositifs. Deuxième point, c'est la dernière entreprise locale de transport. Je veux bien que l'on me parle de réalité locale, de faire un certain nombre de choses, mais je pense que c'est aussi mettre en application ce que l'on dit et ce que l'on fait, ce que l'on fait et ce que l'on dit. Je pense que ce serait bien que nous développiions certaines choses.

Lors du dernier Bureau, j'avais demandé à ce que nous puissions regarder une extension. Vous l'avez vu, comme cela a été précisé, il y a deux marchés sur l'extérieur pour l'instant, attribués à la SPL. J'avais demandé à ce que l'on puisse étudier une extension. Les services m'ont donné des éléments, je les en remercie. On arrive en disant qu'a priori, cela coûte plus cher et j'ai un peu l'impression que dans le document qui m'a été envoyé, on additionne des carottes et des choux pour essayer de faire des patates. Je vais le dire gentiment. Pourquoi ? Parce qu'il y a quatre secteurs différents avec des tarifs différents, avec des contraintes différentes, et on fait des accumulations pour arriver en disant que la SPL coûte plus cher.

Je vais vous donner comme seul exemple le lot n° 2, parce qu'il y a plusieurs lots. Avant 2017, il était fait par une autre entreprise, et cela coûtait 6,35 €/km ; aujourd'hui, avec la SPL, qui est un véritable scandale en 2010, cela coûtait 6,55 €. C'est quand même étonnant. Là, nous avons véritablement une comparaison. Je demande à ce que l'on puisse maintenir un minima. J'avais demandé une extension, mais je pense que mes rêves doivent s'arrêter au minimum au maintien. Je pense que je n'obtiendrai jamais l'extension de la SPL. En effet, je pense que nous ne sommes pas dans cette dynamique politique d'étendre des dispositifs au niveau de la gestion sur laquelle nous pilotons. Je demanderai simplement le maintien du dispositif.

Je proposerai donc un amendement, parce que lorsque vous regardez bien, il s'agit de mettre en adéquation entre le dispositif qui nous est présenté et la conclusion, puisqu'à un moment, il est indiqué : « En l'occurrence, étant donné que la SPL Mobilité Bourgogne-Franche-Comté assure déjà l'exploitation des services de transports périurbains dans les secteurs Nord et Est et que cette exploitation est jugée satisfaisante, ce mode de gestion pourrait être conservé ». Je propose que sur le dernier alinéa de la conclusion, on modifie en disant « un marché avec la SPL Mobilité Bourgogne-Franche-Comté pour l'exploitation d'au moins deux services dans les secteurs périurbains », c'est-à-dire au minimum le maintien. Pourquoi est-ce que je demande à ce que cela soit un peu précisé ? Parce que dans la note, certaines choses disent que l'on n'a pas obligatoirement des relations de confiance avec la SPL. Je vais vous lire l'élément de la note. À un moment, on dit : « GBM a donc fait le choix contraint et forcé d'une forme de continuité en confiant à la SPL la continuité des transports ». Quand vous marquez que quelqu'un est contraint et forcé, cela veut dire que l'on a déjà forcé en 2018.

À la fin, on dit « l'audit n'a pas permis de comprendre cet écart [parce qu'a priori, il y a des écarts financiers], peu d'explications étant fournies par la Direction de la SPL ». A priori, ce serait l'AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage) qui aurait contacté la SPL. Or j'ai téléphoné à la SPL, personne ne les a contactés. Il n'y a pas eu d'explication, ni de discussion, ni de négociation. Je souhaite donc que cet amendement soit mis au vote pour pouvoir au minimum maintenir la SPL avec tous les éléments que j'ai pu développer. Merci de votre attention.

Mme LA PRÉSIDENTE.- En termes de règlement intérieur, dans la prochaine séance, nous ne pourrions pas procéder de cette façon. Aujourd'hui, je ne suis pas sûre que nous puissions procéder à l'amendement, parce qu'il ne faut pas qu'il y ait d'impact financier. La question est donc celle-ci.

M. LIME.- Le règlement a été voté ici. On me demande de faire quelque chose 48 h avant. Le règlement est voté. Tu as raison, sur la prochaine séance, oui. Mais sur la séance d'aujourd'hui ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Oui, c'est ce que je suis en train de te dire. J'ai dit simplement le règlement tel que je l'ai en tête. Nous venons de voter quelque chose, mais qui ne s'applique pas aujourd'hui. En revanche, aujourd'hui, nous sommes dans le règlement antérieur qui, lui, disait « on soumet à l'acceptation du vote d'un amendement à condition qu'il n'ait pas d'impact financier ».

M. LIME.- Il n'y a pas d'impact financier, puisqu'il s'agit du maintien. S'il y avait eu extension, je suis d'accord avec toi. J'ai bien lu le règlement. C'est pour cela que j'ai modifié l'extension en maintien. S'il y a un maintien, il n'y a pas de modification financière.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Ce n'est pas pour te contrer. Je pose simplement la question. Si l'on maintient par rapport à la proposition faite, c'est bien qu'il y a un impact financier. Est-ce que je me trompe ? Je me tourne du côté des services. Je préfère savoir dans quelles conditions je fais la proposition. C'est juste pour savoir si je peux recevoir l'amendement ou non. Pour l'instant, nous ne savons pas s'il y aura un impact financier. À ce stade, nous considérons que nous n'en savons rien. Nous ne considérons donc pas forcément qu'il y ait un impact. C'est bien là où je suis entre-deux. Celui d'avant conditionnait l'acceptabilité de l'amendement au fait qu'il y a un impact financier ou non. Je suis donc un peu entre-deux. J'ai besoin de savoir dans quelle mesure je peux l'accepter ou non. Que fais-je ? C'est juste pour être carrée.

M. DEMILLIER.- Oui, d'un point de vue du règlement intérieur, je pense que c'est bien le précédent règlement intérieur que nous appliquons, et l'analyse est bien celle que vous faites. Si l'amendement de Monsieur LIME a un impact financier, il doit être renvoyé vers la commission, et l'amendement n'est pas voté ce soir. Après, je ne mesure pas d'un point de vue des transports si l'amendement de Monsieur LIME a un impact financier. Je m'en tiens à mon rôle de juriste.

Mme LA PRÉSIDENTE.- C'est la raison pour laquelle c'est bien de changer le règlement intérieur, parce que là, typiquement, je ne sais pas quoi dire.

M. LIME.- L'idée est le maintien de la SPL au même tarif. Nous sommes en « in house », ce qui est l'avantage de la SPL. Il n'y a pas d'appel à la concurrence. Il s'agit donc du maintien des deux et il n'y a pas d'impact financier. J'insiste sur ce point. Si j'avais parlé du lot 3, il pourrait y avoir un impact financier, puisque cela remettrait en cause une partie des marchés. Cela peut donc être discutable. Mais sur le lot 2, il n'y a pas d'impact financier.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très honnêtement, de toute façon, l'assemblée est là. Elle voit la question posée. Pour l'instant, la question posée à l'assemblée est de savoir si nous sommes d'accord pour soumettre au vote cet amendement. Pour l'instant la question posée à l'assemblée est de savoir si on est d'accord pour soumettre l'amendement. On n'est pas sur l'amendement. On est sur l'acceptation de l'amendement. Est-ce qu'il y a des votes contre soumettre cet amendement ? Est-ce qu'il y a des votes contre la soumission de cet amendement ? Je le dis autrement. Est-ce que vous n'êtes pas d'accord pour soumettre à l'amendement.

Est-ce que vous êtes contre la soumission à l'amendement ? Pas de contre. Est-ce qu'il y a des abstentions à la soumission à l'amendement ? Donc l'amendement va pouvoir être soumis au vote. Voilà. Donc on en est là.

L'amendement va donc pouvoir être soumis au vote. Nous en sommes là. Aujourd'hui, dans le règlement intérieur, en termes d'étape, il s'agit déjà de demander à l'assemblée si elle est d'accord pour adopter un amendement. Nous verrons ensuite si l'amendement tel qu'il a été proposé est accepté ou non.

M. GAUTHEROT.- Christophe, pourrais-tu nous rappeler la teneur de ton amendement ?

M. LIME.- Merci, Daniel. C'est en conclusion. À la fin, il est indiqué « Un marché avec la SPL Mobilité Franche-Comté-Bourgogne pour l'exploitation » et j'ajoute « d'au moins deux services dans les secteurs périurbains ». J'ajoute simplement « au moins deux ». Il n'y a que cette modification.

M. BAULIEU.- Pouvons-nous demander l'avis de la Vice-Présidente sur le sujet ? J'avoue ne pas bien en mesurer la portée.

Mme ZEHAFF.- Je suis un peu embêtée, parce que je ne suis pas sûre que cela n'aura pas d'impact financier. Aujourd'hui, nous ne pouvons pas savoir. Nous devons négocier avec la SPL lorsque nous lancerons le marché, et je ne suis pas sûre qu'il n'y aura pas d'impact financier. Je ne sais pas. Nous allons redistribuer en lots puisque nous aurons un marché public. Après, il faut que nous négociions avec la SPL pour qu'elle nous fasse des tarifs intéressants... Même si Christophe LIME dit qu'ils sont plus chers, parce qu'ils ont des raisons, ils sont vraiment beaucoup plus chers. Nous aurions quand

même économisé quelques milliers d'euros depuis quatre ans. Je suis embêtée avec le fait d'ajouter un tel amendement ce soir. Je ne dis pas que nous pouvons nous engager là-dessus.

M. BAULIEU.- Alors, nous allons voter contre, Marie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il est proposé d'introduire au moins deux secteurs. Je vous propose d'ajouter à cet amendement « moyennant une négociation avec la SPL ». Cela veut dire que tout est négociable. À partir du moment où nous ouvrons la négociation, c'est ce qui était important. En restons-nous sur cette proposition d'amendement ?

M. LIME - Excuse-moi, mais comme ils sont *in house*, ils ne sont pas soumis aux règles de concurrence. C'est le problème. Évidemment, nous discutons avec eux, mais ils sont en quasi régie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je n'ai pas dit « mise en concurrence » ; j'ai dit « moyennant une négociation ». Je vous propose cet amendement et de le voter. Vous l'avez bien entendu. Qui est contre ce amendement ? 21 oppositions. Qui s'abstient ? 13 abstentions. Cet amendement est donc adopté. Je vous propose de passer au dossier 34.

M. GRIMAITRE.- Je souhaite intervenir.

Mme LA PRÉSIDENTE.- OK, mais ce rapport est voté.

M. GRIMAITRE.- Oui, mais j'avais demandé la parole tout à l'heure. J'ai attendu le vote de l'amendement. Je voulais dire que depuis 2022, je fais partie du groupe de travail Mobilité au sein de GBM. Il a porté en 2022 sur l'évolution de la gamme tarifaire du réseau Ginko. J'avais demandé explicitement au Conseil Communautaire par la suite à ce qu'il se réunisse de nouveau pour aborder plus largement les questions de l'offre en transport en commun, du niveau de service et des investissements. D'autres sujets également avaient été soumis par d'autres élus au sein de ce groupe de travail pour ne pas nous limiter à la gamme tarifaire. Je regrette qu'il ait fallu attendre le Bureau-Débats du 9 mars 2023 pour se poser de nouveau la question de réunir le groupe de travail Mobilité pour se pencher sur le renouvellement des contrats d'exploitation du réseau Ginko. Je regrette d'autant plus qu'il a fallu arrêter en groupe de travail Mobilité, à la suite de trois réunions tenues entre le 30 mars et le 13 avril, c'est-à-dire « au pas de charge » en moins de 15 jours, une préconisation sur le choix du mode de gestion.

Vu l'importance du sujet pour le service à apporter aux Grands Bisontins et vu les enjeux financiers, j'aurais préféré que l'information aux élus à la concertation s'engage bien plus tôt en réunissant le groupe de travail déjà constitué. J'étais personnellement, comme d'autres élus, favorable à un passage en régie, mais un tel changement ne s'improvise pas et demande une préparation bien en amont, ce qui n'était pas possible quoiqu'il arrive dans le cadre de travail proposé récemment. Comme on se dirige ce soir et comme le recours à la Délégation de Service Public avec mise à disposition des biens à l'exploitant pour une durée de sept ans à compter du 1^{er} janvier 2025 a été voté comme mode d'exploitation du réseau de transport public urbain, je souhaiterais que le groupe de travail puisse être informé et consulté lors de l'élaboration du cahier des charges sur le partage de la valeur et les mécanismes de rémunération du délégataire, éventuellement sur la limitation du personnel mis à disposition par le siège de l'exploitant au sein de sa filiale locale, et éventuellement sur d'autres points également.

Plus généralement sur les transports en commun, et en particulier le réseau Ginko, quand on voit les augmentations du nombre d'abonnements suite aux évolutions tarifaires effectuées en 2022, je nous invite à aller plus loin sur la tarification des scolaires, des étudiants et des apprentis, éventuellement en élargissant aux minima sociaux. Pour votre information, la gratuité des transports totale ou partielle dans le cadre d'une DSP est tout à fait possible. Quand je vois que certaines intercommunalités avancent rapidement sur ces sujets, par exemple Dijon récemment, et sur les transports gratuits pour les jeunes le weekend, j'espère que nous ne regardons pas passer les bus, mais que nous monterons dedans. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je dois aussi maintenant vous soumettre au vote l'ensemble du rapport. La procédure que nous avons jusqu'à présent consistait à voir si nous acceptions de voter un

amendement, si nous acceptions l'amendement proposé et si nous acceptions l'intégrité du dossier avec l'amendement. Cela se passe ainsi. Je suis désolée.

M. LIME.- Excusez-moi. D'habitude, nous votons contre, mais vu l'amendement, et vu que cet amendement a été pris en compte, nous nous abstenons. Nous marquons ainsi notre volonté par une abstention au lieu d'une opposition. Nous sommes sur le rapport complet. Il y a une Délégation de Service Public à laquelle nous nous opposons d'habitude, mais étant donné la prise en compte de l'amendement et d'une partie de nos aspirations, nous nous abstenons. C'est tout.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je vais vous le dire tout de suite, pour que ce soit plus clair. Pour ne pas avoir à compter quinze fois, dans la mesure où nous avons des « zapettes », je vous propose que cette étape se fasse avec cet outil.

M. FAGAUT.- Nous sommes en train de vivre du grand n'importe quoi ! Vous m'excuserez de vous le dire. Amendement, pas d'amendement, j'amende, je n'amende pas, je fais je ne sais quoi, je fais je ne sais qui... Nous ne savons même plus ce que nous sommes en train de voter. Ce qui me surprend dans tout cela, c'est qu'il y a un exécutif au sein de Grand Besançon Métropole, Christophe LIME en est un des Vice-Présidents. J'ai le sentiment que l'ensemble de l'exécutif découvre cet amendement. À quoi servent les réunions du Bureau, si nous arrivons en pleine assemblée sans connaître ? Sauf à ce que Christophe ait joué un petit coup politique, auquel cas, c'est bien joué. Je le dis comme je le ressens et comme je le pense. Comment aujourd'hui une Présidente se fait mettre en difficulté par un de ses Vice-Présidents sur un amendement qui crée un flou total, où il y a un vote complètement désordonné au niveau de l'exécutif de Grand Besançon Métropole ? Que faisons-nous ? Je suis sidéré. Je n'ai pas pris de pop-corn, mais j'observe le spectacle depuis tout à l'heure. Nous ne savons plus ce que nous votons. Ce sont des amendements.

Madame la Présidente, je suis désolé. Sans vous faire offense, je n'ai rien compris à ce que vous avez dit tout à l'heure. Mettez-vous d'accord. Je ne sais pas s'il faut une suspension de séance ou quoi que ce soit d'autre pour mettre un peu d'ordre dans tout cela. Je ne sais pas ce que nous sommes en train de voter. C'est du grand spectacle !

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Je soumetts au vote l'ensemble du dossier avec l'intégration de l'amendement. Je vous propose que nous votions avec la « zapette », car cela facilite le comptage. J'ouvre le vote.

Il est procédé au vote électronique.

Mme AEBISCHER.- Présidente, je crois que nous sommes plusieurs à ne pas avoir appuyé sur le bouton « abstention ». Je ne peux pas le changer. C'est pareil pour mes voisins. Je pense que le vote électronique n'est pas valable. J'ai beau appuyer sur le bouton, je sais me servir de la « zapette », mais cela ne fonctionne pas.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Peut-on regarder pourquoi techniquement certains ne peuvent pas annuler leur vote ? Si on procède un par un, cela ne va pas aller.

Monsieur DEMILLIER, peut-on annuler l'ensemble du vote, s'il vous plaît ? Réessayons-nous avec la « zapette », ou procédons-nous à un vote à main levée ?

M. DEMILLIER.- Nous allons réessayer avec la « zapette ».

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous réessayons, parce que nous aimons la « zapette ». C'est reparti.

Il est procédé au vote électronique.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Comme j'aime bien les choses archaïques, nous allons voter à main levée. Pouvez-vous annuler cette affaire ? Merci beaucoup. Reprenons. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? 48 abstentions. Qui vote pour ? 52 voix pour. Nous devons affûter la « zapette », parce que cela devrait être plus facile. Merci beaucoup. Le rapport est adopté.

Un amendement a été déposé par M. Christophe LIME.

A l'unanimité (107 pour), le Conseil de communauté procède au vote du dépôt de l'amendement, conformément à l'article 18 du règlement intérieur.

A la majorité des suffrages exprimés (21 contre, 13 abstentions), le Conseil de communauté adopte l'amendement déposé.

Pour : 73 Contre : 21 Absentions : 13 Conseiller intéressé : 0

A l'unanimité des suffrages exprimés (48 abstentions), le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur :
 - o le principe du recours à la délégation de service public (DSP), avec mise à disposition des biens à l'exploitant, pour une durée de sept ans à compter du 1^{er} janvier 2025, comme mode d'exploitation du réseau de transport public urbain ;
 - o les caractéristiques des prestations que devra assurer le futur délégataire ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à mettre en œuvre la procédure de publicité et de mise en concurrence prévue par les dispositions du Code général des collectivités territoriales et du Code de la commande publique.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 50 Contre : 0 Abstentions : 48 Conseiller intéressé : 0

34 - Etude d'opportunité pour la Création d'un 4ème terminus pour le réseau tramway de Grand Besançon Métropole - Autorisation de signature du marché de maîtrise d'œuvre

Mme LA PRÉSIDENTE.- Marie, as-tu des choses à dire ?

Mme ZEHAF.- Il s'agit simplement de l'opportunité de lancer une étude pour voir si nous pouvons réaliser un quatrième terminus pour améliorer la fréquentation, surtout le cadencement des lignes de tramway T2 et T1.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement d'une étude d'opportunité pour la création d'un 4^{ème} terminus pour le réseau du tramway de Grand Besançon Métropole ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer le marché de maîtrise d'œuvre relatif à la création d'un 4^{ème} terminus pour le réseau tramway du Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

35 - Gros Entretien et Renouvellement (GER) et surqualité de voirie - Autorisation donnée à la Présidente de signer les conventions de fonds de concours - Programme 2023 GER

Mme LA PRÉSIDENTE.- Yves, fais-tu une présentation ?

M. GUYEN.- Rapidement. Dans la mesure où tout le monde sait qu'avec le transfert de la compétence Voirie, les communes versent à Grand Besançon Métropole un fonds de concours dans le cadre du programme de requalification annuelle, dans le cadre de GER et de surqualité. Pour répondre à la demande des communes et permettre un meilleur échelonnement des paiements, il a été convenu qu'une délibération soit prise dès la programmation annuelle définie. Nous avons donc défini le programme. En fonds de concours des opérations de création et de requalification de voiries, vous avez le tableau dans vos annexes ou dans le rapport. Il concerne les fonds de concours versés par la commune suivant un tarif dégressif. Vous en avez pris connaissance pour les communes retenues.

S'agissant du fonds de concours dans le cadre des programmes GER complémentaires et demande de surqualité, là également, dans le cadre de la surqualité, vous avez une sollicitation supplémentaire par rapport à l'existant. La commune correspond à 100 % du montant HT de l'opération complémentaire ou de surqualité demandée par la commune déduction faite des subventions éventuelles encaissées. Vous avez ensuite tout le tableau des opérations complémentaires et de surqualité au programme GER.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup pour cette présentation. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur les conventions en lien avec les fonds de concours inventoriés dans la présente délibération ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions en lien avec les fonds de concours inventoriés dans la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

36 - Convention pour la Maîtrise d'Ouvrage et le financement de la Maîtrise d'Oeuvre (volet Etudes) concernant la requalification de la RN57 avant son déclassement dans la traversée du hameau de Cayenne dans le cadre de la mise 2x2 voies de la RN 57 entre l'échangeur de la RD1 et l'échangeur de Devecey

M. GUYEN.- Dans le cadre de la mise en 2x2 voies de la RN 57 entre les échangeurs de la RD 1 et de Devecey, le hameau de Cayenne situé sur la commune de Châtillon-le-Duc est dévié. L'actuelle RN 57 qui traverse ce hameau sera déclassée en voie communale après la mise en service de la RN 57 à 2x2 voies normalement en 2024. L'État s'est engagé à requalifier l'actuelle RN 57 pour lui donner des caractéristiques d'une voirie de desserte de quartier. Afin de garantir la bonne mise en œuvre des nouvelles orientations d'aménagement, la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) confie à Grand Besançon Métropole la maîtrise d'ouvrage pour le pilotage de la maîtrise d'œuvre. Il s'agira en particulier pour la collectivité d'adapter le projet de 2014 afin qu'il prenne en compte les nouvelles orientations en termes de mobilités, qu'il favorise la désimperméabilisation, et qu'il intègre au mieux des mobilités douces. Le coût prévisionnel des phases DIAG Études, PRO et ACT du marché de Maîtrise d'Œuvre pour l'étude de la requalification de la RN 57 s'élève à 6 720 € HT, soit 8 064 € TTC.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à :

- signer la convention pour la délégation de la Maîtrise d'Ouvrage et le financement de la Maîtrise d'Œuvre (volet Etudes) concernant la requalification de la RN57 dans la traversée du hameau de Cayenne dans le cadre de la mise à 2x2 voies de la RN57 entre l'échangeur de la RD1 et l'échangeur de Devecey,
- prendre toutes les dispositions et signer les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

38 - Concession de service relative à la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le recours à la concession de service relative à la mise à disposition, l'installation, l'entretien, la maintenance et l'exploitation de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires ;

- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à lancer la procédure telle que décrite dans le rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

39 - Avenant n° 13 à la Délégation de Service Public des lignes du coeur de l'agglomération du réseau de transport public Ginko

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°13 du contrat de délégation de service public des lignes GINKO du cœur d'agglomération ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à le signer, ainsi que toutes les pièces afférentes.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

40 - Convention relative à la concession du Domaine Public (DP) à un opérateur en vue de l'installation d'Infrastructure de Recharge de Véhicule Électrique (IRVE)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Marie, souhaites-tu faire une présentation ?

Mme ZEHAF.- Nous avons lancé un Appel à Initiatives Privées (IAP) pour installer des bornes de recharge sur le territoire de Grand Besançon Métropole. La société Easy Charge qui a répondu à cet appel a été retenue et va placer 88 points de recharge sur le Grand Besançon. Vous avez en annexe du rapport la liste des communes concernées.

M. MAURICE.- J'ai juste une petite question. Nous avons reçu récemment un courrier au niveau de la commune. Devons-nous prendre une délibération ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Non.

Mme ZEHAF.- Non, ce n'est pas chaque commune qui prend une délibération. Nous contractualisons avec Easy Charge. Les communes seront ensuite contactées pour l'emplacement de la borne. Ce sera vu avec vous et les services techniques. Il n'y a pas de délibération à prendre.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci, très bien. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

J'ai oublié le rapport n° 37.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté fixe la redevance due au titre de l'occupation du domaine public de GBM pour le déploiement d'infrastructures de recharges pour véhicules électriques et hybrides rechargeables sur le territoire du Grand Besançon Métropole à un montant de 150 euros par place par an et de 2,5% du chiffre d'affaire de l'année sur l'activité de recharge.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

37 - Aménagement d'un Pôle d'échange Multimodal à Saône

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il s'agit d'un pôle que nous attendons. Yves, c'est à toi.

M. GUYEN.- Dans cet aménagement de PEM de Saône, dans le cadre de sa compétence Mobilité et des engagements pris au titre du Plan de mobilité (PDM), Grand Besançon Métropole s'est engagé à faciliter les reports modaux. Des nœuds de mobilité ont été identifiés sur l'ensemble de son territoire

permettant du report modal entre le train - les transports en commun - les modes doux et les déplacements en véhicules légers (VL). La commune de Saône, qui présente des atouts en termes démographiques, géographiques et de potentiels de déplacement, constituerait le deuxième nœud de mobilités en périphérie, après celui de Saint-Vit.

Dans la mesure où un grand nombre d'usagers de la commune et des communes périphériques prennent le train à Saône, l'offre de stationnement sur le site de la gare est actuellement saturée, engendrant du stationnement sauvage ou du report de stationnement sur des espaces non prévus à cet effet. Je précise que c'est notamment le cas sur la RD 67 à l'entrée de Saône, en arrivant de Tarcenay où il y a un arrêt Mobigo et du parking de covoiturage sauvage. Ce pôle d'échange multimodal s'inscrit dans la planification multimodale du SRADDET, la commune de Saône étant identifiée comme un « pôle relais associé aux espaces de proximité ».

Je vais aller très rapidement sur le site de la gare. Le projet consiste à

- aménager des stationnements,
- réaliser des arrêts de bus,
- assurer des itinéraires piétons et cyclables sécurisés,
- aménager les carrefours routiers de façon à faciliter la circulation des transports en commun.

Plus précisément, l'aménagement va consister à :

- la réalisation de quatre quais réservés aux bus du réseau Ginko,
- 300 m de voie cyclable,
- la création de 38 places de stationnement et réaménagement de 82 places, destinées à la fonction de P+R ou d'aire de covoiturage,
- l'aménagement du parvis de la gare de Saône aux normes PMR,
- la requalification de la rue de la gare,
- l'aménagement de deux carrefours routiers :
 - rue de la Gare, rue du Chenau Blond et la rue du Frêne (carrefour à feux tricolores)
 - rue de la Gare, bretelle RN 57.

Il s'accompagne également de :

- la désimperméabilisation du parking actuel de la gare avec également une végétalisation, et une plantation d'arbres notamment,
- la gestion des eaux pluviales avec infiltration dans le milieu naturel,
- l'enfouissement des réseaux secs.

Les dépenses prévisionnelles de l'opération s'établiraient comme suit :

- PEM de la gare : 500 000 € HT,
- enfouissement des réseaux : 170 000 € HT,
- aire de covoiturage : 250 000 € HT,
- aménagement mode doux et requalification : 400 000 € HT,
- divers : 80 000 € HT.

Soit un coût total de 1 400 000 € HT.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

- État – Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) : 300 000 €,
- État – Fonds vert (aire de covoiturage) : 75 000 €,
- Union européenne – Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) : 200 000 €,
- Région Bourgogne-Franche-Comté : 213 000 €,
- Département du Doubs (contrat P@C 2022-2028) : 200 000 €.

Nous aurons en plus le Département du Doubs qui interviendra sur une OPSA (Opération Partenariale de Sécurité en Agglomération) pour des réfections de chaussées et le Grand Besançon aura une participation de 362 000 €. Le total HT s'élève ainsi à 1,4 M€.

Le planning de l'opération est le suivant :

- les études de mars à septembre 2023,
- les travaux à compter de l'automne 2023.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

M. FIETIER.- Merci, Madame la Présidente. J'ai juste une question peut-être plutôt pour Marie ZEHAF. En parallèle des équipements, est-il prévu une augmentation des cadencements de bus pour venir compléter l'offre ferroviaire ?

Mme ZEHAF.- Nous verrons. Dans le rapport sur le choix de mode de gestion de la DSP, nous avons vu que des choses seraient modifiées. Grand Besançon Métropole avait des vues sur l'amélioration du transport à la demande. Je ne peux pas m'engager là-dessus, puisque cela viendra avec la prochaine DSP, mais il y aura sans doute des améliorations à prendre. Il se trouve que sur le Plateau, c'est juste la connexion avec la gare qu'il faudra peut-être améliorer et revoir, parce qu'il y a quand même une offre très importante sur le Plateau. Toutefois, je ne peux pas m'engager ce soir ni annoncer les modifications qui seront faites d'ici deux ans.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je soumetts au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la réalisation de cette opération d'aménagement de nœuds de mobilité ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à :
 - signer les éventuelles conventions à intervenir et notamment celle avec le SYDED ;
 - solliciter toute autorisation administrative utile ;
 - solliciter ou confirmer les subventions auprès des partenaires indiqués ci-dessus et de tout autre partenaire potentiel, et à signer les éventuelles conventions à intervenir dans ce cadre.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

41 - Création du comité des partenaires de la mobilité issu de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la composition du Comité des partenaires de la mobilité ;
- se prononce favorablement sur les modalités de fonctionnement de ce comité ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à présider ce comité.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

42 - Autorisation de lancer et signer l'accord-cadre pour la fourniture et la mise en service d'un système de comptage voyageur sur le réseau périurbain du Grand Besançon

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la passation d'un accord-cadre relatif à l'acquisition d'un système de comptage pour le réseau périurbain,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à lancer la procédure de passation et signer l'accord cadre avec le titulaire retenu.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

43 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagements sur la Commune de Chaucenne (RD8)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

44 - Convention avec le département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagements sur la commune de Pouilley Français

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention avec le département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagements sur la commune de Pouilley-Français.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

45 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagements sur la commune de Châtillon-le-Duc (RD 300)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagements sur la commune de Châtillon-le-Duc.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

46 - Convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagement sur la commune de Saône - Rue de la Glacière

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention avec le Département du Doubs pour la réalisation de travaux d'aménagement sur la commune de Saône - Rue de la Glacière.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

47 - Instauration du Droit de Prémption Urbain (DPU) - Commune de la Vèze

M. LAROPPE.- Très rapidement, sur ce dossier, un Droit de Prémption Urbain est redonné à la commune de La Vèze sur les zones U et AU de cette commune.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci bien. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'institution du DPU sur les zones U et AU du PLU de la commune de La Vèze,

- la délégation de l'exercice du DPU sur ces zones à la commune de La Vèze dans les conditions définies dans la délibération du conseil communautaire du 30 mars 2017.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

48 - Instauration du Droit de Prémption Urbain (DPU) - Commune de Novillars

M. LAROPPE.- Nous sommes exactement sur les mêmes modalités et le même transfert à la commune que pour le dossier précédent.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur :

- l'institution du DPU sur les zones U et AU du PLU de la commune de Novillars ;
- la délégation de l'exercice du DPU sur ces zones à la commune de Novillars dans les conditions définies dans la délibération du conseil communautaire du 30 mars 2017.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

49 - Commune de Pelousey – Approbation de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) après enquête publique

M. LAROPPE.- Je vais faire un petit commentaire très rapide. Il s'agit d'une modification sur la commune de Pelousey. Cette modification a été visée par les MRAe (Missions Régionales d'Autorité environnementale) et les Personnes Publiques Associées (PPA) qui, après le bilan de l'enquête publique, ont émis des avis favorables. Nous sommes invités à nous prononcer sur cette modification.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Très bien.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la révision allégée n°1 du PLU de Pelousey telle qu'arrêtée et présentée après enquête publique.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

50 - Commune de Mamirolle - Approbation de la révision allégée n°3 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) après enquête publique

Mme Nathalie BOUVET (2), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat ni au vote.

M. LAROPPE.- Il s'agit de l'extension d'une zone agricole pour le déploiement justement d'un agriculteur et d'un de ses projets. Différents avis ont été émis. Nous vous invitons à valider cette révision allégée du PLU de Mamirolle.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la révision allégée n°3 du PLU de Mamirolle telle qu'elle a été arrêtée et soumise à enquête publique.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

51 - Création d'une zone de Projet Urbain Partenarial (PUP) sur le territoire de la commune d'École-Valentin

M. LAROPPE.- Je vais être un peu plus long sur ce dossier, parce que cela érige bien le dossier suivant sur le PADD et sur ces questions d'urbanisation. Je ne vais pas rentrer dans le détail du PUP, tout est dans le document, mais ce projet est intéressant, puisque nous venons requalifier justement un espace qui était artisanal et industriel. Il est retravaillé justement par la commune avec un partenaire privé pour retravailler des logements sur ce site. Nous ne venons pas en périurbanisation ; nous restons dans la tâche urbaine d'École-Valentin pour déployer un nouveau projet de 36 logements. C'est extrêmement intéressant, parce que cela ne vient pas consommer notre enveloppe foncière, ce que je développerai dans le rapport suivant. Nous attendons que ce dossier et le permis soient sortis, mais pour l'instant, il a tout pour aller dans le sens de la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN) et du projet du PLUi qui sera développé d'ici la fin du mandat.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur l'instauration d'une zone de PUP, couvrant les deux parcelles (AH n° 167 et 226) classées en zone UM au PLU sur la commune d'École-Valentin pour une durée de 15 ans à l'intérieur de laquelle les propriétaires fonciers, aménageurs ou constructeurs participeront dans le cadre de convention PUP à la prise en charge financière des équipements publics à réaliser.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

52 - Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Une présentation est projetée en séance.

M. LAROPPE.- Je vais faire une petite présentation. Tout d'abord, je voulais remercier tous les maires de l'Agglomération qui ont pu débattre au sein de leurs Conseils Municipaux sur ce dossier, les services de l'Agglomération qui ont travaillé sur ce document. C'est une étape extrêmement importante pour notre Agglomération. C'est la première grande étape de construction du PLUi, document qui régira la totalité des autorisations d'urbanisme sur notre agglomération. Cela a donc un impact énorme sur la ville que nous construirons demain et sur les projets de rénovation que nous aurons, puisque cela vient justement qualifier toutes ces autorisations d'urbanisme. D'où l'importance de le construire ensemble, et c'est ce que nous sommes en train de faire. Nous partons de la demande des communes pour construire ce document. Ce soir, le PADD, qui a été débattu dans vos Conseils Municipaux, l'est ce soir à l'Agglomération. Je vais aller très rapidement, puisque cela a été débattu au sein de chaque Conseil Municipal et c'est débattu ce soir au sein du Conseil Communautaire. Je suis plus favorable à un échange qu'à une présentation de ce dossier.

Comme vous le savez, nous devons être en compatibilité avec le SCoT, ce que nous avons évoqué en début de séance, et nous pourrons aussi de nouveau échanger sur ce point, parce que je vois que c'est un sujet important pour tous, à savoir le PLH, le PCAET et le Plan de Mobilité. Nous venons travailler sur ce sommaire du PADD en trois parties :

- la première sur les questions d'attractivité et de dynamisme, notamment l'emploi sur notre territoire,
- la deuxième sur les questions d'étalement urbain et de sobriété foncière,
- la troisième sur les questions d'énergies renouvelables et de cadre de vie.

S'agissant de la première partie, hormis si vous êtes étudiant ou une personne âgée, vous venez sur le territoire pour un emploi, et c'est effectivement ce que les nouveaux habitants grands bisontins viennent chercher, puisque souvent, ils sont attirés par un emploi. La question centrale est : comment vient-on pérenniser nos emplois ? Ensuite, comment pérenniser ces questions d'habitat pour que les personnes habitent à proximité de leur emploi ? La première question est la question du privé et du public. Nous avons pour objectif de pérenniser les établissements publics que sont l'Université, le CHU et l'implantation de l'Armée sur nos territoires, ce qui représente en tout plus de 12 000 emplois. Notre

objectif est de consolider des zones d'activités thématiques de Besançon, Témis Santé, Témis Microtechniques, ou les filières d'excellence (par exemple la filière Comté sur le Plateau).

Nous voulons affirmer le cœur de ville de Besançon comme une zone de développement commercial prioritaire. C'est extrêmement important. Nous voulons que les commerces du centre-ville fonctionnent sur notre agglomération et que les zones principales commerciales déjà existantes (par exemple Châteaufarine) continuent de se développer, mais qu'elles le fassent uniquement dans leur enveloppe, c'est-à-dire qu'elles se développent à travers du renouvellement et de la requalification. Quand elles ont besoin de plus, elles doivent avoir une réflexion sur une montée en niveau spatialement.

Nous voulons travailler :

- sur la question de tourisme au niveau de Grand Besançon, sur le tourisme d'affaires, le tourisme patrimonial, et bien entendu, le tourisme de nature et de plein air, point extrêmement important et porté au sein de notre agglomération avec GHN,
- sur le caractère des fortifications Vauban (patrimoine mondial de l'UNESCO), sur le site de Saint-Jacques/Arsenal/îlot pompiers qui est extrêmement important pour le développement de notre Agglomération,
- sur la qualification de l'espace public au sein de nos villes et de nos villages qui peuvent être des lieux d'interactions sociales.

La deuxième partie concerne la question de cette trajectoire de sobriété foncière, mais j'y reviendrai un peu plus tard. Nous souhaitons prioriser l'aménagement disponible dans la tache urbaine. C'est un point très important. Nous avons tous des projets de logements à développer. Il s'agit notamment de développer en requalification sur des projets d'importance, par exemple Planoise/La Grette, mais aussi sur des projets en termes de nombre de logements avec moins d'impact, comme la requalification d'une ferme ou d'un logement. C'est la priorité. Ensuite, nous avons deux autres priorités : travailler en « dent creuse » dans la tache urbaine d'une commune et venir en extension urbaine. Comme vous le savez, un nombre d'hectares nous est donné par la loi Climat & Résilience d'août 2021 et nous devons développer nos projets au sein de cette enveloppe.

Nous souhaitons :

- limiter les aménagements en extension urbaine et les assortir de compensations en cas d'extension urbaine,
- éviter de gaspiller ces espaces fonciers qui vont être précieux,
- organiser la densification autour notamment des questions de mobilité,
- promouvoir de nouvelles formes urbaines.

En effet, on parle souvent de densification avec une perception qui peut être négative, mais je pense qu'un des rôles justement du document du PLUi à terme sera de construire des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation) denses, mais bien perçues par nos habitants. C'est tout l'objet de ce document qui réside dans cette problématique de proposer des habitations ou des zones d'activités économiques d'une certaine densité, mais qui répondent aux besoins et aux envies de nos habitants.

Nous travaillons bien entendu sur le sujet avec le SCoT et nous nous basons sur les éléments du SCoT, notamment sur la partie habitat avec 20 000 logements et 90 ha d'ici 2040 sur l'activité économique. Quant au commerce, comme je l'ai évoqué, il s'agit de requalifier autour de Besançon et des zones déjà existantes. Au niveau des centralités, nous travaillons sur celles de Besançon, les cœurs de ville et les villages de GBM, et nous souhaitons travailler sur les mobilités avec la consolidation des efficacités des transports en commun, comme évoqué juste avant dans un rapport de Madame ZEHAFF, et la consolidation du maillage piéton urbain. Nous voulons également développer les liaisons cyclables, comme évoqué par Madame GAGLIOLLO, avec une multiplication par trois du budget sur ce dossier, et travailler l'adaptation de la politique de stationnement public et privé.

Je vais m'arrêter légèrement sur ce dernier point, puisqu'aujourd'hui, on parle beaucoup d'urbanisation. La voirie et les parkings représentent 50 % de l'urbanisation à l'heure actuelle. Je pense que les gens cherchent à avoir un habitat qualitatif. Il ne faut donc pas réduire l'urbanisation pour la partie habitat. Il faut justement proposer des outils pertinents sur la partie habitat. En revanche, nous avons de grosses marges d'amélioration sur ces questions de voiries, comme de stationnement, qui prennent beaucoup d'emprise. Cela vient à être régi par le nombre de stationnements que nous pouvons donner sur nos

projets, que ce soit sur l'espace public comme sur l'espace privé, mais également avec des questions de désimperméabilisation sur ces espaces.

S'agissant de la production de logements, le PLH ayant été débattu de nombreuses fois au sein de cette Agglomération, je ne serai pas trop long, mais nous reprenons les éléments du PLH. Nous souhaitons proposer quelque chose qui est également une force. Nous avons des communes de moins de 100 habitants, comme Champoux, qui sont extrêmement rurales. Nous sommes capables de proposer aux habitants de notre agglomération d'aller vivre dans de vrais milieux ruraux, donc de proposer des tarifs et des types de logement complètement différents de ceux au pied de la gare Viotte avec des projets un peu plus denses. C'est une vraie force, car peu de territoires et d'agglomérations sont capables de proposer des transversalités de dispositions pareilles. Nous voulons jouer sur ces éléments justement pour garder dans les zones les plus rurales une attractivité rurale tout en étant sur Grand Besançon Métropole et sur les zones les plus denses, une possibilité d'avoir d'autres aménités, comme les transports en commun, les commerces, etc., dans des espaces un peu plus urbains. Le rôle du PLUi va justement être de travailler sur ce point et de faire des propositions transverses sur la partie habitat et qui répondent à tous les besoins de nos habitants.

Je passe au point sur l'accompagnement du vieillissement. D'ici 2030, 40 % de notre population auront plus de 65 ans, ce qui est extrêmement important. Nous voulons que l'urbanisme se tourne vers ces questions d'accompagnement au vieillissement, avec des projets tournés justement vers le vieillissement que ce soit du point de vue des commerces ou de l'accessibilité.

Sur la troisième partie, nous souhaitons travailler sur une métropole au cadre de vie sain. Cela concerne notamment les énergies renouvelables. La question du photovoltaïque est mise en avant et concerne l'ensemble de notre Agglomération, puisque nous pouvons mettre des panneaux photovoltaïques sur des toitures à de nombreux endroits. C'est un point important, puisque nous souhaitons développer les énergies renouvelables sur notre territoire. Par ailleurs, la question de l'éolien sur certains lieux de notre territoire a déjà été évoquée au sein de cette agglomération. Il y a enfin la production hydroélectrique. Le déploiement des énergies renouvelables est un élément important. En effet, c'est à travers ces autorisations d'urbanisme que nous pouvons les valider ou les invalider. Je pense qu'il faut effectivement que notre document aille dans ce sens pour proposer et diversifier l'accès aux EnR, faciliter l'accès aux EnR à travers les autorisations d'urbanisme.

L'un des derniers points concerne le travail sur la question des îlots de chaleur urbains sur les villes les plus denses. S'agissant de la question de perméabilité des sols, nous souhaitons justement parler des places de parking, mais travailler sur des places de parking pour qu'elles soient désimperméabilisées de manière quasi systématique. Il y a aussi la question de la végétalisation en espace extérieur, comme en bâtiment, et la gestion de l'interface avec le bâti.

Le dernier point évoqué concerne le travail sur la préservation des espaces naturels agricoles et forestiers. Nous souhaitons hiérarchiser leur valeur. Comme vous le savez, nous aurons droit à une certaine enveloppe à aller chercher sur ces espaces. Il faudra le faire intelligemment. Comme je le disais précédemment, avant d'aller sur ces espaces, il faudra aller sur de la requalification ou sur des « dents creuses », et lorsqu'il faudra aller sur ces espaces, il faudra les hiérarchiser.

Nous faisons donc un travail sur ce dossier pour valoriser la qualité agronomique et économique des terres agricoles. Nous voulons ainsi hiérarchiser leur valeur et aller en premier lieu sur les terres les moins pertinentes lorsqu'il faudra y aller. Ce sera donc vraiment le dernier recours.

Nous souhaitons également :

- protéger la trame verte et bleue qui sera définie au sein du SCoT,
- protéger les habitants des risques naturels et des nuisances liés aux activités de transport,
- valoriser les grandes valeurs paysagères et les différentes identités locales.

Enfin, la préservation de la ressource en eau est un point extrêmement important. Nous n'allons pas forcément rentrer dans le détail ce soir, mais cette question est centrale. J'ai pu l'évoquer à chaque Comité de Secteur avec les différents élus. C'est un point qu'il faudra travailler dans les documents à venir et nous souhaitons d'ores et déjà l'inscrire dans le PADD pour donner les grandes tendances.

Je reviens très rapidement sur cette loi ZAN extrêmement importante et impactante. Elle vient changer de nombreuses habitudes permises grâce à une abondance énergétique. Cela a pu être évoqué dans le PCAET, dans le rapport du développement durable. Nous avons pour projet sur l'agglomération de diviser par deux cette consommation énergétique. C'est un point extrêmement important sur le territoire. Pour diviser par deux cette consommation énergétique, nous n'allons pas simplement demander aux personnes de diviser par deux leur facture, mais nous allons réfléchir pour construire une ville d'une manière différente et moins énergivore. Si nous revenons en arrière, nous avons pu avoir ces éléments construits, puisque nous avons des emplois de type tertiaire qui se développaient en dehors du tissu urbain. Aujourd'hui, il faut faire en sorte que les emplois de type tertiaire, qui sont exclusivement dans le tissu urbain, soient à proximité de ce tissu urbain pour éviter des allers-retours de nos concitoyens. Cela leur coûte beaucoup d'argent dans leur propre portefeuille et cela a aussi un coût énergétique, donc environnemental.

Un autre point concerne le travail sur le logement individuel. Aujourd'hui, il y a en France près de 21 millions de maisons habituelles, soit près de 40 millions de personnes qui vivent dans ce type d'habitat. En effet, ce type d'habitat est très recherché, mais il a eu un impact ces dernières années sur la périurbanisation. Nous souhaitons justement travailler sur des projets un peu plus denses, voire collectifs, qui nécessitent d'une part moins d'énergies au mètre carré pour des performances thermiques égales, et d'autre part une urbanisation moins importante et qui va dans le sens de la loi Climat & Résilience.

Par ailleurs, nous avons souvent parlé de l'habitat ou des infrastructures économiques qui viennent utiliser des terres agricoles dans leur développement. Nous pouvons voir aussi les choses de manière inversée dans le sens où aujourd'hui, la diminution de la surface agricole s'est faite et elle a été possible justement parce que l'on avait des engrais et des systèmes performants pour exploiter les terres. Nous voyons qu'il y a de plus en plus d'outils et de demandes vers du biologique sur les terrains agricoles, ce qui impacte des rendements qui ne sont pas forcément les plus optimums et ce qui nécessite plus de terrains agricoles pour développer des projets égaux en termes de quantité.

Tous ces éléments ont consommé de l'espace au cours des dernières décennies. Nous souhaitons travailler sur ces nouvelles formes d'urbanisation. Aujourd'hui, l'artificialisation augmente plus vite que la population qui vient sur notre territoire. Nous avons pu le montrer à travers différentes cartes en Comité de Secteur. Sur Besançon, nous sommes aujourd'hui 120 000 habitants contre 113 000 en 1960. Si vous imaginez, à partir des militaires à l'heure actuelle, toute la partie ouest n'était pas urbanisée. Ce n'était que des champs. On a donc urbanisé énormément de terrains et cela a continué très fortement sur notre agglomération, comme partout en France. L'idée va être de travailler sur un projet moins étalé d'un point de vue urbain.

Je souhaite que nous fassions des choix et que nous ne pénalisions pas nos habitants ni notre population. Je pense qu'il faut orienter ces choix justement vers une restriction au niveau de l'étalement des zones commerciales (premier choix proposé ce soir à travers le document du PADD). Nous devons aussi travailler sur la question des voiries et des parkings, comme évoqué précédemment, pour essayer d'optimiser les espaces. Il s'agit également de proposer un habitat plus dense, et qui réponde toujours à nos habitants. Il faut avoir en tête que sur le territoire français, même si tout le monde doit diviser par deux son artificialisation, nous restons en concurrence avec les territoires voisins.

Nous devons donc proposer des solutions adaptées à nos concitoyens pour éviter qu'ils se déplacent vers des territoires un peu plus lointains. À travers ce document, nous proposons des premières solutions et nous viendrons travailler, bien entendu, sur le fond du document et sur la parcelle au sein de l'Agglomération.

En dernier point que je voulais évoquer, en toute transparence avec l'ensemble des maires, et je sais combien il est difficile, pour échanger avec eux, d'aller dans ce sens, aujourd'hui, tous les projets sont incitatifs à urbaniser pour les maires. En effet, cela impacte des recettes financières derrière, et plus on urbanise, plus on a de recettes financières sur son territoire. Je pense que c'est un vrai sujet, une loi nous imposant justement aujourd'hui de limiter cette urbanisation. Pour autant, un maire qui souhaiterait avoir de nouvelles recettes aurait tout intérêt à urbaniser. Je pense qu'il faudrait proposer, non pas au niveau de l'agglomération, mais au niveau national, un mécanisme qui indexerait les dotations aux surfaces préservées. Cela inciterait les maires d'une part à développer leurs projets, mais dans une enveloppe restreinte, et d'autre part à préserver des zones agricoles ou des zones naturelles sur leur

enveloppe. Cette question est très compliquée, parce que nous sommes contraints par cette loi, mais aucune contrepartie n'est proposée aux maires de toute la France, de notre Agglomération. Cette proposition serait importante pour inciter chacun à rester dans cette enveloppe urbaine au-delà de la loi, et bien entendu avec une compensation financière.

Je termine sur cette question de développement qui est importante. Nous le voyons, nous accueillons de nouvelles entreprises sur notre territoire, que ce soit dans la santé ou dans l'industrie. Toute la question va être de les accueillir dans un espace stationnaire et pensé de manière nouvelle. Je pense que c'est le rôle que nous devons construire à travers ce document. Je suis à l'écoute de chacun pour construire ensemble ce document au sein de Grand Besançon Métropole. Je vous remercie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup pour cette présentation qui montre l'importance et l'effet structurant d'un tel document. Je vous propose d'ouvrir le débat. Y a-t-il des interventions ?

M. SIMONDON.- Je voudrais intervenir sur le thème de la forêt, plus précisément de la proximité entre l'habitat et la forêt. Je participe au Conseil d'Administration de l'association des communes forestières. Nous avons eu un débat la semaine dernière sur ce sujet avec les positions à transmettre à Grand Besançon. Il y aura une proposition écrite, mais je voudrais la résumer ici. Les préoccupations sont liées évidemment à la question des risques de chute d'arbre et d'incendie, mais aussi, à l'inverse, à la prise en compte de la qualité de vie qu'offre la proximité entre l'habitat et la forêt.

Il y aurait trois propositions principales :

- sur le PLUi, observer pour les zones AU, les nouvelles ou celles qui ne sont pas développées pour l'instant, une distance de 30 m entre l'habitat et la lisière de forêt,
- ne pas observer cette distance sur les zones U déjà bâties, car ce serait contradictoire avec l'objectif de densification et de remplissage des « dents creuses », donc rester simplement dans l'alignement du bâti actuel,
- dans ces zones U,
 - élaborer, en lien avec l'ONF (Office National des Forêts), des modalités de gestion des lisières, ce qui permettrait de sécuriser à la fois des incendies et des chutes d'arbre (cela se fait déjà un peu pour les chutes, mais pas complètement pour les incendies),
 - établir une sorte de méthode qui serait observée par les communes pour gérer les lisières en matière de sécurité.

Il y aura là-dessus une proposition écrite.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres questions ou interrogations ?

M. PARIS.- Au cours des différentes réunions de présentation du PADD, deux mots sont ressortis très fréquemment : artificialisation et densification. Concernant ce dernier point, j'ai quelques craintes. Je ne voudrais pas que les erreurs commises par les urbanistes dans les années 60 ou 70, périodes pendant lesquelles on a empilé les gens verticalement dans des barres d'immeubles et des tours, soient réitérées, et qu'aujourd'hui, et surtout demain, on les entasse horizontalement. Dans le terme « densification », c'est un peu ma crainte, même si j'ai entendu Aurélien LAROPPE dire qu'il faudra veiller de très près à la qualité des lotissements qui seront construits dans l'avenir.

Néanmoins, je ne vous cache pas qu'aujourd'hui, je crains, si l'on compare aux années 60 ou 70, que l'on passe de la verticalité à l'horizontalité. Certains lotissements, dans certains de nos villages, me laissent quelque peu pessimiste.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je n'ai pas compris. Dites-vous que cela passe de l'horizontal au vertical ?

M. PARIS.- Je crains qu'avec la densification, on entasse les gens horizontalement sur de toutes petites surfaces, alors qu'il y a 50 ans, on les empilait verticalement dans des barres d'immeuble et des tours. C'est ma crainte et je vous en fais part.

Mme LA PRÉSIDENTE.- D'accord. Je n'avais pas compris ce que vous aviez proposé. De toute façon, une chose est certaine : nous devons inventer des formes urbaines. Nous voyons bien arriver les logements intermédiaires, ces habitats intermédiaires. Tout cela est à inventer, parce que nous avons en même temps besoin de densifier et de garder une intimité, des éléments extérieurs, et nous l'avons

vu avec la crise du Covid-19. On en a toujours eu besoin. Franchement, les années 60 et 70 ont vu cette espèce d'aberration consistant à mettre des bâtiments verticaux sans pratiquement rien à l'extérieur. Parfois, il n'y avait quasiment pas de balcon. Nous ne revenons pas sur ces modèles. Aujourd'hui, il faut réinventer une façon d'habiter tout en densifiant. Nous faisons appel à la créativité, parce que c'est de cela que nous avons besoin. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. BAULIEU.- Je vais poser une question de méthode. Nous avons travaillé dans les secteurs, dans les communes. Nous avons fait remonter des choses. Nous n'allons pas nous imposer de redire ici ce que nous avons dit en différents lieux. S'il faut le faire, serons-nous audibles si nous considérons bien tout ce qui est remonté ? Si nous sommes audibles, tout est matière à considérer et nous n'allons pas nous répéter.

M. BODIN.- Il y a deux éléments par rapport à la question posée par notre collègue. Je crois que c'est le problème inverse. C'est le fait que nous passions d'un modèle plutôt très horizontal à un modèle qui tendrait à se verticaliser. C'est la crainte. Il pourrait y avoir un problème d'acceptabilité sociale de ce modèle. Nous avons vu ce que cela avait donné dans les années 60, nous avons vu ce qu'il ne fallait pas faire. Globalement, il faudrait réussir à trouver un modèle intermédiaire. Un défi est vraiment posé aux différents architectes pour réussir à construire de nouveaux modes d'habitation. C'est une vraie question, un vrai enjeu, mais il faut quand même avoir à l'esprit que la France s'est beaucoup plus urbanisée que des pays comme l'Allemagne ou l'Italie, qui ont réussi historiquement à moins urbaniser que nous.

Ensuite, je voulais insister sur l'aspect Zéro Artificialisation Nette. Vous avez voté un schéma économique il y a à peu près un an. La grande difficulté que nous avons par rapport à cette fameuse loi Zéro Artificialisation Nette, dont nous allons fêter le deuxième anniversaire, est que l'on nous promet constamment des décrets, sauf qu'ils ne sortent pas. Nous ne savons pas au niveau de l'État ce qu'il faut comptabiliser. Nous n'avons pas de « giga factory », de grande entreprise comme celle que le président MACRON a inaugurée il y a un mois. En revanche, la LGV, le fait qu'elle soit incluse ou non dans nos calculs change beaucoup de choses. Par exemple, si vous prenez une commune comme Geneuille, sur la période 2011-2021, sur l'activité économique, on lui affecte 12 ha. Les services me disent qu'a priori, ces 12 ha doivent correspondre à la LGV. Le fait de l'inclure ou non dans notre mode de calcul peut changer énormément de choses. À l'heure actuelle, globalement, nous ne sommes pas d'accord sur le mode de calcul, nous ne savons pas ce qui est intégré.

Nous pouvons espérer que les décrets sortent le plus vite possible, parce qu'autrement, si l'on nous demandait aujourd'hui combien nous avons consommé en termes économiques, je vous répondrais que sur 2020-2021, ce sont 5 ha/an, mais je ne suis pas sûr que l'État ait le même mode de calcul que le mien. Leur observatoire va sortir définitivement en 2024. Cela signifie qu'il y a une zone potentielle sur laquelle nous ne savons pas globalement ce qui va se passer pour l'instant. J'espère que les parlementaires trancheront le plus rapidement possible ces cas-là, car cela nous met globalement en difficulté, et je ne parle que de la partie économie, mais c'est exactement le même problème pour la partie logement qui représente deux fois plus en termes d'urbanisation que la partie économie.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Mme BOTTERON.- Merci, Madame la Présidente. Je voudrais simplement revenir sur le début de séance que nous avons vécu aujourd'hui, qui est regrettable. Je veux parler de la prise de position d'un Vice-Président qui a quitté la salle. Nous, conseillers communautaires, nous observons ce dysfonctionnement. C'est un dossier structurant, important, sur lequel il faut avancer. Dans sa présentation, Aurélien LAROPPE a cité le SCoT à plusieurs reprises. Il est regrettable que le Président du SCoT soit absent. Comment comptez-vous régler ce dysfonctionnement ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Nous prenons aussi la parole avec Catherine BARTHELET.

Mme BARTHELET.- Merci beaucoup, mais ma parole va dans le même sens que celle de ma collègue Catherine BOTTERON. Je n'étais pas là au début, mais j'ai cru comprendre ce qu'il s'est passé. Je regrette effectivement l'absence du Président du SCoT pour ce débat qui est évidemment très lié dans les documents indispensables. Je pense qu'il faut au moins redire ce qui le préoccupe, car nous avons déjà échangé par ailleurs. Il s'agit de cette temporalité entre le débat du PADD, de notre PLUi par rapport au fait que nous n'avons pas encore validé le PAS du SCoT. Je ne souhaitais pas que l'on

revienne sur ce débat ce soir. En revanche, je pense qu'il est urgent que nous ayons des réunions très prochainement. Cela tombe bien, une réunion interschémas est prévue le 11 juillet. Malheureusement, je viens d'apprendre qu'Aurélien LAROPPE ne pourra pas y participer, mais chacun a droit à ses vacances. Ce n'est donc pas un souci, mais je veux simplement dire que nous devons trouver des dates.

D'une manière générale, je pense que nous devons pouvoir régulièrement activer ces réunions interschémas que j'ai appelées de mes vœux depuis longtemps. Elles existent au niveau technique, moins souvent entre élus. Pourtant, nous sentons bien qu'elles sont nécessaires. Je sais que nos agendas sont contraints, mais elles nous permettraient peut-être d'évacuer ce genre de discussion et de pouvoir les avoir à des moments plus opportuns.

Il est certain que nous appelons tous de nos vœux les décrets. Néanmoins, une forme de démocratie s'applique. On est souvent à dire que l'on a besoin de démocratie. Nos parlementaires, les sénateurs sont montés au créneau, ils ont refait des propositions, ils sont entendus. Normalement, nous aurons le résultat mi-juillet. J'espère que cela nous permettra d'avoir enfin effectivement les décrets. Je partage les propos de Nicolas BODIN. Nous sommes tous impatients de pouvoir faire les calculs. Néanmoins, je reviens aussi sur l'idée qu'au-delà du calcul qu'il faudra faire, du nombre d'hectares précis, etc., il est important que nous ne travaillions pas qu'avec une « calcullette » et que nous essayions bien d'être dans la qualité, dans le cadre de vie, dans tous les éléments qu'Aurélien LAROPPE a très bien présentés ce soir et que nous arrêtons peut-être de nous arc-bouter uniquement sur le nombre d'hectares.

En effet, pour finir, nous risquons de le faire peut-être avec des opérations sans qualité, ce qui serait quand même dommage. Les décrets vont arriver, nous le savons. Attendons peut-être ces débats pour voir si effectivement nous devons lever le pied sur le PLUi en attendant le SCoT, mais surtout aussi en attendant le SRADDET, car tout cela s'enchaîne, s'emboîte et nous avons aussi besoin que le SRADDET ait terminé sa modification, sa révision. Évidemment, les élus régionaux se retrouvent dans la même position, à attendre l'exactitude des décomptes pour pouvoir poursuivre le travail.

Je voulais redire aussi, pour compléter tout ce que nous partageons sur les nouvelles formes urbaines, que le SCoT a confié ce travail à l'Agence d'Urbanisme. Je parle des propositions sur les nouvelles formes urbaines. Je m'en réjouis. Nous avons aussi commencé à entamer ce travail sur les zones d'activités. Il faut le poursuivre. C'est vrai qu'on dit souvent que c'est aussi comme cela que nous pourrions convaincre par la force du croquis, de la modélisation. En plus, le SCoT s'est doté d'un outil intéressant de modélisation 3D, ce qui va permettre, j'espère, de rassurer sur certaines nouvelles opérations. Je partage le fait que nous avons besoin de tout type, toute forme d'habitat, que l'idée de ce document ne sera de toute façon pas d'aller dans l'uniformité. Nous devons prévoir cette variété de typologie de logements et qu'ils correspondent dans tout le territoire aux besoins et aux parcours résidentiels de tous nos habitants.

Enfin, pour rejoindre les propos de Gabriel BAULIEU, nous ne nous étions pas concertés, mais il est vrai que nous avons tous pris des délibérations pour évoquer des points qui nous inquiètent. Nos élus municipaux ont participé – et nous en sommes très heureux – à ce débat. Je trouve un peu surprenant que ce soir, il ne soit pas du tout évoqué, que l'on ne dise pas ce qui s'est dit dans les Conseils, parce que nous n'avons pas pu voir, ce qui est forcément normal. Nous n'avons pas pu le faire en Bureau, parce que tous les Conseils Municipaux n'avaient pas encore pris de délibération ou mis simplement à l'ordre du jour ce débat du PADD. Ma question ce soir est : les 68 communes ont-elles bien débattu ? Peux-tu nous donner une tendance de ce qui s'est dit ? Que nous ayons une idée de ce débat. Il me semble que c'est important que nous puissions le partager. Merci.

M. BAULIEU.- Sans qu'il soit besoin forcément de le répéter, nous le faisons, mais si nous sommes 50 à dire « voilà ce que nous avons fait dans mon Conseil Municipal », cela va peut-être nous prendre un peu de temps. En revanche, si tu nous dis que quelque part, il y a un lieu où tout cela sera brassé, traité, considéré et intégré, nous aurons une réponse.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres commentaires ? S'il n'y a pas d'autre commentaire, peux-tu amener des éléments de réponse ?

M. LAROPPE.- Je vais prendre dans l'ordre. Effectivement, ce qu'évoque Monsieur SIMONDON est extrêmement important. C'est un sujet important. Ce sont des sujets que nous évoquerons en Comité de Secteur et justement dans le règlement. Nous l'évoquerons donc à partir de septembre prochain. J'en ai pris bonne note. Concernant la question de la forêt, nous nous sommes déjà rapprochés de l'ONF pour discuter avec eux, et ce sont des choses extrêmement importantes. Il y a eu une modification encore récemment sur Osselle-Routelle sur le sujet, et cette question préoccupe également d'autres communes.

S'agissant de la question de la verticalisation évoquée juste avant, la densité n'est pas forcément synonyme de verticalisation. Nous avons des projets, dont un que j'affectionne. Nous avons eu une réunion justement aujourd'hui sur ce dossier. Je veux parler de la Cité Jean Jaurès à Besançon, le long de la rue de Dole près des militaires. Ce projet, qui a quasiment 100 ans, est très dense du point de vue de la densité, et pour autant, en verticalisation, cela ne monte pas au-dessus d'un étage. La preuve en est que nous pouvons faire des projets denses sur un territoire sans prendre trop d'espace au sol et sans trop verticaliser. Il y a 87 logements sur ce site. Nous aurions pu décider de faire 87 logements dans une tour sur un espace inférieur à 4 ha à cet endroit. Finalement, ce sont des choix que nous avons à faire. Comment construisons-nous demain ? Comment le faisons-nous ? Le PADD ne répond pas à cela. Nous le ferons justement à travers les OAP, à travers le PLUi, mais il dit qu'il faudra quand même densifier. Il faudra peut-être faire cet exemple de maisons individuelles le long de la rue de Dole ou de la verticalisation. Je n'ai pas la réponse. Nous venons chercher la réponse en consultant toutes les communes, en faisant des réunions publiques, en nous appuyant sur des experts qui connaissent le sujet. C'est avec cela que nous coconstruisons le document.

S'agissant du dysfonctionnement qu'évoquait Madame BOTTERON, je le regrette. Je n'étais pas au courant du départ prévu. Je pense, comme tout le monde le sait, être assez ouvert à la discussion sur le sujet et la coconstruction. D'ailleurs, j'ai toujours souhaité que nous partions des demandes des communes – ce sont les cartes transmises à l'ensemble des communes – et de voir justement comment nous pouvions faire pour répondre aux demandes des communes pour développer leurs projets tout en respectant cette problématique d'artificialisation. Je fais le lien entre le dysfonctionnement et la question qui m'a été posée, à savoir « qu'est-ce qui remonte dans les débats des 68 Conseils Municipaux ? » des choses concrètes sont remontées. C'est « je veux mettre du photovoltaïque », « je veux récupérer l'eau », « je ne veux pas avoir trop de vis-à-vis avec mon voisin et que sa pompe à chaleur soit sur ma terrasse ». Ce sont des clichés, mais ce qui intéresse les gens en Conseil Municipal, ce sont des choses concrètes. Ce ne sont pas des sujets politiques de bras de fer qui font que nous avons des dysfonctionnements dans nos projets.

Je pense que c'est extrêmement important, parce que lorsque l'on travaille sur le fond du dossier, on arrive à trouver des solutions. Ma ligne directrice, c'est que nous fassions attention à ne pas manger trop de terrains agricoles ou naturels. Des maires ont des projets et souhaitent utiliser certains terrains agricoles ou naturels. La question est : comment faire pour trouver un compromis entre les deux ? Je pense que le meilleur moyen de discuter est de travailler sur le fond du dossier, et ce n'est pas travailler en disant « je ne suis pas d'accord », « la réunion n'a pas eu lieu à telle date »...

Plusieurs maires m'ont demandé de travailler sur le fond du dossier. Nous avons commencé à travailler sur les zones A et les zones N. Nous savons très bien que le sujet ne concerne pas les zones A ni les zones N, mais que ce sont les zones AU et ce que nous devons faire demain, où nous devons construire demain. Nous proposons justement d'aller dans le fond du dossier et que cela continue à avancer.

Je reviens sur le planning. Je ne l'ai pas sorti de nulle part. Il a été validé à l'Agglomération. De même, celui du SCoT a été validé au sein du SCoT, parce que c'est un organe indépendant. Je tenais à le rappeler. Pour que nous trouvions un accord, ce n'est pas en étant sur des tendances extrêmement larges, comme l'est le PADD, qui est clairement indispensable, que nous allons trouver des solutions, mais c'est en étant dans le concret et en sachant ce que l'on vient urbaniser ou ce que l'on n'urbanise pas. Finalement, c'est là que se trouve la friction, certains maires, qui ne sont pas favorables à voter d'ici 2025, m'ayant même dit « si on n'enlève rien, je suis d'accord pour le voter ». En fait, le sujet ne concerne pas le calendrier, mais le fond du dossier. Je propose justement d'aller dans le fond du dossier, de continuer à avancer. Nous vous avons transmis des cartes sur les zones à urbaniser, sur celles qui ne sont pas à urbaniser. Travaillons ensemble autour d'un consensus pour faire en sorte que nous artificialisions peu et que vous puissiez aussi développer vos projets.

J'ai fait une petite incartade politique, mais je veux quand même répondre aux questions. Les 68 communes ont-elles bien débattu ? La dernière commune à avoir débattu est Novillars. Elle a débattu hier soir et je la remercie. Je ne peux pas vous faire de compte rendu. En effet, Rancenay, Marchaux et Novillars ont débattu cette semaine, lundi, mardi et mercredi. C'est donc compliqué de vous faire un retour, les dernières communes venant simplement de débattre. En revanche, nous ferons un retour de l'ensemble des communes en septembre. Ce qui remonte de la part des conseillers municipaux et des adjoints de chaque commune concerne des éléments très concrets. Ce sont vraiment les questions de photovoltaïque, de récupération des eaux, sur le positionnement de la pompe à chaleur qui ne vient pas gêner la terrasse du voisin, sur l'habitat collectif pour lequel il y a quand même une certaine réticence sur les communes les plus rurales – je pense qu'il faut le dire – à monter dans les étages. L'idée est de trouver comment faire une densité autrement. La question qui revient très régulièrement concerne l'habitat : comment construisons-nous notre habitat demain dans ces nouvelles contraintes et ce nouveau paradigme qui nous est donné ?

Aujourd'hui, je vous réponds ainsi, mais effectivement, nous ferons par la suite un retour bien plus exhaustif et nous nous baserons sur tous les débats. Je remercie les communes. Je remercie aussi Gabriel BAULIEU pour son courrier sur le document, puisque si nous voulons construire ensemble, nous avons besoin aussi d'avoir toutes les remarques des communes. À travers les débats qui ont été faits et les remarques sur Serre-les-Sapins que Gabriel BAULIEU a pu me faire, c'est extrêmement important que nous en tenions compte et que nous trouvions une solution de consensus. En tout cas ce document propose deux choses, premièrement, que nous puissions faire les développements dont nous avons besoin, et deuxièmement, que nous réfléchissions aussi à un nouveau paradigme sur notre manière d'urbaniser.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il d'autres interventions ?

M. LIME.- Beaucoup de choses ont été dites. Je pense que la principale difficulté que nous allons rencontrer concerne le taux d'acceptabilité des gens qui sont déjà sur place, d'un nouvel habitat à côté de chez eux. Je le dis, parce que nous voyons bien que, que ce soit dans les villages ou dans les quartiers de Besançon, chaque fois que c'est légèrement modifié, je n'ai pas l'impression qu'il y a un enthousiasme délirant. C'est le moins que l'on puisse dire. Je pense qu'il va falloir faire preuve de pédagogie. Comment montrer un autre habitat pour que les gens voient ce que c'est ? Pour l'instant, Daniel HUOT l'a bien dit, l'appréhension va être « cela va monter comme cela, cela va être serré comme cela, c'est donc invivable ». C'est vécu de cette façon. Il faut donc voir comment présenter les choses, parce que nous allons convaincre nos élus qui sont aussi en pression avec la population. Je vois ce qui se passe sur Saône, comme sur d'autres endroits. Comment pouvons-nous montrer les choses en termes de pédagogie auprès de notre population concernant tes propos sur l'habitat ? Même pour moi, dire quel habitat nous pourrions proposer demain reste très vague.

S'agissant des énergies dites « renouvelables », à part le photovoltaïque sur lequel nous avons des problèmes avec l'Architecte des Bâtiments de France essentiellement, c'est l'acceptabilité. Nous parlons de méthanisation, d'un certain nombre de choses, sauf que là aussi, chaque fois que nous parlons de nouveaux processus que nous allons mettre en œuvre quelque part, là aussi, quelle acceptabilité avons-nous de la population ? Nous le voyons bien quels que soient les secteurs. Quelle pédagogie pouvons-nous mettre par rapport à notre population sur le sujet ?

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui d'autre souhaite intervenir ?

M. FIETIER.- Merci. J'ai une question concernant les terrains constructibles aujourd'hui, que nous allons devoir rendre inconstructibles. La décision sera-t-elle communale ? Décentralisée ? Est-ce GBM qui la prendra ?

M. LAROPPE.- Je vais rebondir sur les propos de Christophe LIME, mais je ne manque pas ta question, Vincent, puisque c'est la question la plus importante, celle qui cristallise tout. Je ne l'oublie pas. Je reviens sur ce que dit Christophe LIME, car c'est quand même extrêmement important. Le rôle des élus est aussi de travailler sur l'acceptabilité de ce qui est proposé demain dans les projets de demain. C'est aussi notre rôle d'aller voir les habitants et de leur dire qu'il y a des évolutions, les évolutions n'étant pas simplement faites pour déplaire aux habitants. Pour une même somme d'argent en 1990 ou maintenant, vous allez acheter probablement trois fois moins de surface à construire. Les habitants recherchent aussi des surfaces plus petites pour différentes raisons, peut-être aussi parce que les

mœurs ont changé. Je me permets d'en parler, parce que j'appartiens à cette tranche d'âge, mais des jeunes de 30 ans n'ont peut-être pas envie de « s'emmerder » – excusez-moi du mot – à tondre la pelouse tous les weekends. Ils ont peut-être envie d'avoir de nouvelles modalités d'aménagement. C'est donc un sujet important.

Le deuxième point concerne la question du coût. On rencontre de plus en plus de difficultés à accéder à des prêts, les taux ayant de nouveau augmenté. Cela signifie que les enveloppes foncières sont réduites. Par conséquent, les habitants cherchent aussi de nouvelles modalités d'habiter, peut-être pas comme pouvait le dire Daniel HUOT, en étant les uns sur les autres, mais peut-être en étant sur des habitats intermédiaires qui permettent d'avoir un jardin un peu plus grand, le bâtiment étant mieux pensé et mieux conçu. La question de l'acceptabilité est un sujet important. Elle doit être travaillée partout. Nous devons communiquer autour de nous. Communiquer a comme avantage aussi de ressentir le point de vue des habitants qui peut également évoluer sur le sujet. Néanmoins, je garde en tête le fait que la maison individuelle reste quand même très plébiscitée par de nombreux habitants.

Vincent, pour répondre à ta question, qui décide de comment cela se passe ? Cela a été évoqué dans la méthodologie. Nous partons des 68 communes. Cependant, il y a une légère modification, comme évoqué par Gabriel BAULIEU, justement dans la commission n° 06, mais j'y reviendrai. Nous partons de la demande des 68 communes. Ce sont les documents que nous vous avons transmis, vous mettez vos projets à l'intérieur et nous regroupons tout. Ensuite, nous passons en Comité de Secteur, là où nous venons de nouveau échanger, et l'Agglomération a ce rôle, puisque c'est un projet d'agglomération, de tout reprendre en compte, de tout calculer par rapport aux projets remontés, et de voir comment rentrer dans cette enveloppe foncière qui nous est autorisée. Par la suite, nous reviendrons auprès des communes en disant qu'effectivement, nous sommes au-dessus ou en dessous. Je ne pense pas que nous serons en dessous, je pense même que nous serons au-dessus. Nous verrons comment nous contenir et comment retravailler pour être en dessous de cette enveloppe. Cependant, le travail a été « en partie » réalisé, le PLH donnant déjà un nombre de logements à faire par commune.

Les zones d'activités économiques ayant également été votées, nous savons dans les grandes tendances où elles vont se situer. Finalement, la question est : sur quelle parcelle et comment allons-nous le faire ? Nous le travaillerons ensemble. Je m'y engage, et dans tous les cas, la procédure m'y oblige. Pour valider en fin 2024 l'arrêt du PLUi, les 68 communes doivent être d'accord. Si elles ne le sont pas, c'est remis au vote, puis à l'assemblée au niveau des deux tiers. Nous avons quand même besoin d'avoir un consensus de tous, et c'est ce pour quoi chacun doit travailler avec les autres pour trouver une solution. Je rappelle que si le document n'est pas approuvé, à partir d'août 2026, nos autorisations d'urbanisme seront bloquées. Pour ma part, je préfère avoir l'opportunité à partir de 2026 de choisir les projets que nous souhaitons faire sur notre agglomération plutôt que de nous les laisser dicter par une loi qui nous l'imposera par la suite.

Je pense qu'en trouvant justement ces éléments de consensus entre les différents points de vue existant au sein de notre agglomération, nous arriverons à avoir un document cohérent et qui, je l'espère, répondra aux attentes de chacune des communes.

M. FELT.- Pour rebondir sur tes propos, c'est vrai qu'aujourd'hui, tous les maires doivent s'interroger et demander comment procéder, etc., tout simplement parce qu'ils sont également questionnés par les membres du Conseil Municipal et par les opérateurs. Quand il y a une opération aussi importante, il y a aussi des gens qui écoutent et qui se disent « mon terrain ceci », « mon terrain cela ». Le travers dans lequel nous ne devrions pas tomber, c'est que nous ayons trop tard ces informations péremptoires. Nous essayons bien de sonder l'équipe du PLUi, mais bien entendu, l'équipe est prudente, ce qui est normal, le travail n'étant pas fait. Cela étant, je crains un peu que nous n'ayons pas le temps matériel, parce que nous sommes contraints par le temps. Je fais partie des gens qui souhaitent que le PLUi soit voté avant la fin 2025. Sinon, ce n'est pas bien. Nous sommes mi-2023. Il ne reste pas beaucoup de temps compte tenu des développements qu'il reste à faire. Je pense que certains de mes collègues sont également dans cette expectative pour dire « il ne faut pas que cela vienne trop tard ».

Mme LA PRÉSIDENTE.- Si je peux me permettre de prendre la parole, merci, Marcel. Je crois que si nous souhaitons que le SCoT tel qu'il est en train de se dessiner puisse s'appliquer, il ne faudrait pas qu'aujourd'hui, nous laissions durer finalement des décisions qui pourraient mettre en difficulté les schémas tels que nous sommes en train de les travailler. Je vais être dans la caricature, mais si nous

voyions que sur la base du PLU actuel, tout le monde se précipitait pour se dire « tout ce que j'ai consommé, c'est toujours cela de pris », je suis désolée, mais il n'y aurait plus de ligne. Ensuite, nous serions sur un capital mangé de façon inadaptée avec ce qui est en train d'être travaillé depuis plusieurs années. C'est pour cela qu'il n'y a aucune précipitation dans ce qui est en train de se jouer. Aujourd'hui, chacun prend les paramètres actuels. On parlait tout à l'heure de forêt, d'agriculture, de logement, de zones d'activités. Si nous ne mettons pas d'objectifs précis, nous allons passer à côté de l'optimisation que nous ferons des surfaces de notre territoire et nous ne parviendrons pas à obtenir vraiment les lignes dans lesquelles nous voulons nous inscrire.

S'adressant à Marcel FELT. Marcel, il faut mettre une petite étoile pour la journée, parce que je suis complètement d'accord avec toi. Comme quoi, tout est possible.

Y a-t-il d'autres éléments ? Encore une fois, aujourd'hui, nous sommes obligés de faire des modifications simplifiées, légères, du PLU. Si nous voulons aller sur des choses beaucoup plus structurelles, nous devons avoir un PLUi. Pour autant, il faut nous redire que ce n'est pas incompatible avec la possibilité de travailler parallèlement sur les règles qu'il faudra écrire d'une façon ou d'une autre, au niveau du SCoT et du PLUi. L'avantage que nous avons ici est que la collecte de données permet d'évaluer un certain nombre de cas de figure qui devront trouver des réponses à travers une écriture du règlement. Ce qui est intéressant est que finalement, ce PLUi et ce SCoT seront d'autant plus intelligents qu'un travail massif aura été fait depuis l'ensemble des observations et des questions qui se seront posées directement avec vous et avec les Conseils Municipaux. Nous sommes là sur une collecte d'une très grande richesse. Il faut le dire.

As-tu d'autres éléments ?

M. LAROPPE.- Juste pour apporter un dernier élément, il est proposé que nous travaillions sur le fond, donc sur les questions de constructibilité sur cette fin d'année 2023. Des travaux seront faits avec les communes et à travers les Comités de Secteur sur ces questions qui vont cristalliser justement les débats dès cette fin d'année. Pour répondre très précisément à la question de Vincent FIETIER et à d'autres, nous reviendrons vers vous avec ces documents.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Très bien. Je vous propose non pas de soumettre au vote, mais de prendre connaissance. Je crois que vous avez tous pris connaissance du dossier vu le travail réalisé au sein même de votre Conseil Municipal. Je vous remercie pour ces échanges. Je vous propose de passer au dossier suivant.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- propose au débat de l'assemblée les éléments du pré-projet de PADD tel que présenté en annexe,
- prend connaissance des travaux menés en comités de secteur,
- émet un avis favorable sur les phases de concertation passées et à venir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

53 - Nouvelle Ere Les Auxons- Compte-rendu Annuel à la Collectivité au 31/12/2022

Mme LA PRÉSIDENTE.- Il s'agit d'un CRAC (Compte Rendu Annuel à la Collectivité).

Souhaitez-tu dire quelque chose ?

M. FELT.- Oui, je voudrais dire deux mots. Les trois CRAC ne posent pas de problème particulier, puisqu'il y a des recettes, des dépenses à la marge. Tout cela est du courant. Je voulais simplement signaler que pour la zone des Marnières, pour le projet IDEEA qui avait fait l'objet d'une CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) positive au niveau local, puis confirmée au niveau national, l'opérateur Mercialis a contesté cette décision nationale devant la Cour administrative d'appel de Nancy, et il a perdu ce procès. Pour l'instant, le projet est en bonne voie. Ceci étant, il y a encore un risque de cassation devant le Conseil d'État. Il faudra donc attendre quelques semaines, le recours étant d'une durée de deux mois, avant que le projet puisse se concrétiser. C'est important, car

cela va donner encore une nouvelle dynamique de quelques milliers de mètres carrés pour terminer l'opération, puisque c'est juste pour terminer l'opération. C'était un point qu'il fallait signaler pour l'assistance.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend acte du CRAC présenté par le concessionnaire Sedia pour l'opération d'aménagement de la ZAC Nouvelle Ere ;
- se prononce favorablement sur le bilan révisé de la 1^{ère} tranche de la ZAC arrêté au 31 décembre 2022 à un montant de 10 543 825€ HT au lieu de 10 475 362 € HT.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

54 - Espace commercial de Chalezeule - ZAC des Marnières - Compte Rendu Annuel à la Collectivité au 31 décembre 2022

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

Le Conseil de Communauté prend acte du Compte Rendu Annuel à la Collectivité arrêté au 31 décembre 2022 de la zone d'aménagement concerté (ZAC) des Marnières.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté valide le bilan prévisionnel de la ZAC arrêté au 31/12/2022.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

55 - ZAC des Hauts du Chazal - Compte rendu Annuel à la Collectivité - Bilan au 31/12/2022

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- prend acte du Compte Rendu Annuel à la Collectivité arrêté au 31 décembre 2022 de la zone d'aménagement concertée des Hauts du Chazal ;
- se prononce favorablement sur le bilan révisé au 31 décembre 2022, pour un montant de 48 648 K€ HT ;
- se prononce favorablement sur l'engagement des co-concédants (Ville de Besançon et Grand Besançon Métropole) à l'opération des Hauts du Chazal à hauteur de 18 414 K € dont 4 268 326 € pour Grand Besançon Métropole.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

56 - Commune de Pelousey - ZAE de Champ Pusy - Lancement opérationnel

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté autorise Madame la Présidente, ou son représentant à engager toute procédure et démarche nécessaire à la réalisation de la zone (études, marchés, travaux et conventions...) et les dernières acquisitions foncières nécessaires.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 107 Contre : 0 Abstention : 0 Conseiller intéressé : 0

57 - Projet de Grande Bibliothèque - Marché de Maîtrise d'Œuvre et budget de l'opération - Autorisation de signature d'un avenant n° 3

M. NAPPEZ.- J'en dis juste un mot, merci. L'avenant n° 3 a pour but de fixer le coût prévisionnel des travaux. Il n'y a rien de nouveau, nous le connaissons déjà. Ce sont les fameux 75 M€ que nous connaissons, toutes taxes comprises et toutes dépenses confondues. En réalité, ce coût s'élève à un peu moins de 39 M€ HT, ce qui rassure un petit peu. Cet avenant a également pour but de fixer la rémunération de la maîtrise d'œuvre, donc de l'architecte avec l'actualisation, soit 6,8 M€ TTC pour le projet. Lorsque nous avons passé ces hausses, cela remonte à un an. Je vous rassure, il n'y a pas de hausse nouvelle sur le projet. J'ajoute un aparté pour saluer le travail réalisé par Michel JASSEY depuis le début du mandat et qui n'est plus parmi nous aujourd'hui dans cette assemblée. Merci.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la passation de l'avenant n°3 au marché de maîtrise d'œuvre du projet de Grande Bibliothèque d'un montant de 299 558,72 € HT ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°3 annexé au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

58 - Fonds d'aides aux écoles de musique : attribution des subventions 2023, supérieures à 23 000 €

M. Hasni ALEM (2), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? S'il n'y a pas de question, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur :
 - le prolongement des modalités de soutien du fonds d'aide aux écoles de musique conformément à la délibération du 27 juin 2019 pour cette année 2023 ;
 - la proposition d'attribution de six soldes de subventions d'un montant total de 224 558 € accordées aux écoles de musique associatives dites Structurantes et dites Pôles d'enseignement musical, dans le cadre du fonds d'aide aux écoles de musiques pour l'année 2023 :
 - 10 425 € à l'école de musique du Val Saint-Vitois,
 - 39 336 € à la MJC Palente Orchamps,
 - 48 872 € à AMUSO,
 - 47 173 € au CAEM,
 - 34 518 € à l'Ecole de musique du Plateau,
 - 44 234 € à l'EMICA
 - la proposition de l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'un montant total de 5 000 € accordée à l'école de musique du Val Saint-Vitois au titre de l'accompagnement financier de l'école de musique,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions annuelles 2023 avec l'école de musique du Val Saint-Vitois, la MJC Palente Orchamps, AMUSO, le CAEM, l'Ecole de musique du Plateau, et l'EMICA.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 103

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 2

59 - Attribution de subventions aux clubs sportifs de haut niveau - Saison 2023/2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des questions ? Une chose est certaine. Nous avons aujourd'hui de belles saisons et de beaux clubs. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur :
 - les subventions suivantes au titre du fonds de soutien aux clubs sportifs de haut niveau sport collectif (hors Coupe d'Europe) pour la saison sportive 2023-2024, soit :
 - 120K€ à l'Entente Sportive Bisontine Féminine (ESBF) ;
 - 70K€ à Grand Besançon Doubs Handball (GBDH) ;
 - les subventions suivantes au titre du fonds de soutien aux clubs sportifs de haut niveau sport collectif en cas de participation de l'ESBF à la coupe d'Europe EHF pour la saison sportive 2023-2024, soit :
 - 15K€ (participation part fixe) ;
 - 5K€ par match aller/retour disputé (hormis le 1^{er} déjà pris en compte dans la part fixe) ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer les deux conventions à intervenir avec ces deux associations sportives.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

60 - Festival Détonation 2023 - Soutien à la RAP La Rodia

Mmes Elise AEBISCHER (1), Nathalie BOUVET (2), Fabienne BRAUCHLI (1), Annaïck CHAUVET (1), Julie CHETTOUH (1), Marie ETEVENARD (1), Marie LAMBERT (1), Myriam LEMERCIER (1), Christine WERTHE (2), Marie ZEHAFF (2) et MM. François BOUSSO (1), Olivier GRIMAITRE (2), Jean-Emmanuel LAFARGE (1) et Gilles SPICHER (1), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention de 30 000 € à La Rodia ;
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 87

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 18

61 - Subvention en faveur de la Maison des Familles pour le financement des aménagements et des équipements de son nouvel espace d'hébergement

Mme Marie ETEVENARD (1), conseillère intéressée, ne prend part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une aide de 80 000€ à l'association « La maison des familles » pour la réalisation de travaux d'aménagement et l'acquisition d'équipements ;

- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention correspondante avec l'association « La maison des familles » annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 104

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 1

62 - Avenant n°4 au contrat de délégation du service public de l'eau potable sur la commune de Saint-Vit et adaptation des tarifs eau potable de Grand Besançon Métropole

Mme LA PRÉSIDENTE.- Souhaites-tu dire un mot ?

M. LIME.- Internet est assez intéressant, parce que cela permet de trouver des informations. Pour répondre à Monsieur BAILLY, pour Cholet, ce n'est pas 0 %, mais 84,5 % de taux de rendement. Le prix se situe entre 2,30 € et 2,50 € lorsque nous sommes à 1,60 €. Ils sont donc 40 % plus chers que nous. Le taux de renouvellement des réseaux est à 0,31, c'est-à-dire que tous les 300 ans, ils renouvellent leur réseau. De notre côté, nous ne sommes pas très bons, mais nous sommes au double.

Mme LA PRÉSIDENTE.- S'agissant de ce dossier, qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°4 du contrat de DSP eau potable signé avec la société Gaz et Eaux, portant sur la prolongation dudit contrat sur une durée d'un an et sur la prise en compte de la hausse des coûts d'énergie,
- se prononce favorablement sur l'ajustement du tarif de Grand Besançon Métropole à compter du 1^{er} juillet 2023,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant n°4 du contrat de DSP eau potable avec la société Gaz et Eaux.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

63 - Avenant n°1 à la convention de transport et traitement des eaux usées de la commune de Nancray avec la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs (CCPHD)

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'avenant n°1 à la convention de transport et traitement des eaux usées de la commune de Nancray avec la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs (CCPHD) ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer l'avenant à la convention annexé au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

64 - Autorisation de sollicitation de subventions pour le renouvellement de réseaux d'eaux usées sur la commune de Pugey et le remplacement de la station d'épuration de Pugey

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la prise en charge du financement de la part résiduelle de ces opérations,
- sollicite les aides auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental du Doubs,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

65 - Autorisation de sollicitation de subventions pour la mise en séparatif de réseaux d'eaux usées et pluviales sur la commune de Saône (phase 1) et sur la Zone d'Activités Économiques de Saône

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur la prise en charge du financement de la part résiduelle de cette opération,
- sollicite les aides auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et du Conseil Départemental du Doubs,
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer les conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

66 - Autorisation de lancer et de signer un accord-cadre relatif à l'exploitation et la maintenance de systèmes d'assainissement sur les secteurs Nord, Dame Blanche, Ouest et Saint-Vitois

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement de la procédure de passation de l'accord-cadre relatif à l'exploitation et la maintenance de systèmes d'assainissement sur les secteurs Nord, Dame Blanche, Ouest et Saint-Vitois,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer l'accord-cadre attribué à l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

67 - Soutien financier de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires au projet Cité de l'Emploi de Grand Besançon Métropole

M. BODIN.- Quelques mots. Il s'agit de percevoir une subvention. Cela devrait être normalement la dernière année d'existence de la Cité de l'Emploi, le secteur de l'insertion étant en plein renouvellement avec la création prochaine de France Travail. Des discussions sont en cours entre les opérateurs Pôle Emploi et les différents départements. Il faudra quand même suivre cette loi de très près. Elle va réorganiser l'ensemble du système de l'emploi en France. Des questions peuvent quand même être posées. À mon avis, elles seront posées par les parlementaires. Je serai donc très vigilant sur cette loi.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Merci beaucoup. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'encaissement de la subvention de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires à Grand Besançon Métropole à hauteur de 100 000€ en 2023 ;
- autorise Mme la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

68 - Enseignement Supérieur et Recherche- Subvention annuelle et subvention exceptionnelle à l'Institut Supérieur des Beaux-Arts

Mmes Pascale BILLEREY (1) Nathalie BOUVET (2), Claudine CAULET (1), Myriam LEMERCIER (1), Karima ROCHDI (1), Juliette SORLIN (1), Claude VARET (1) et MM. François BOUSSO (1), Olivier GRIMAITRE (2), Damien HUGUET (2) et Yannick POUJET (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des demandes ? Je n'en vois pas. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ?
Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'octroi d'une subvention annuelle de 110 000 € à l'ISBA et d'une aide exceptionnelle de 100 000 €, selon les modalités précisées dans la convention jointe,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention jointe en annexe.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 90

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés: 15

69 - Choix du mode de gestion de la base de loisirs et camping à Osselle-Routelle

Mme LA PRÉSIDENTE.- Y a-t-il des demandes ? S'il n'y en a pas, qui s'oppose ? Qui s'abstient ?
Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la concession de service public comme choix de mode de gestion pour la base de loisirs et camping d'Osselle-Routelle.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

70 - Subvention à l'Université de Franche-Comté pour la commémoration de son 600ème anniversaire

Mmes Frédérique BAEHR (1), Pascale BILLEREY (1), Karine DENIS-LAMIT (1) et MM. Jean-Emmanuel LAFARGE (1), Yannick POUJET (2) et Anthony POULIN (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Je ne peux pas m'empêcher de faire un petit clin d'œil à cette heure et je crois que vous allez tous être très attentifs. C'est pour cela que j'en profite. Vous savez que l'on parle très souvent de la cotation des universités. Je suis assez contente de voir que lorsque l'on va sur Web of Science, c'est-à-dire là où l'on a cette cotation, figurez-vous que l'Université de Franche-Comté a 8 836 revues à un très haut niveau (classement de Shanghai), alors que l'Université de Bourgogne, qui a 150 enseignants supplémentaires, est à 7 011. Excusez-moi, mais cela me fait plaisir, parce que ce faux débat qu'il y avait depuis très longtemps, qui consistait à faire que l'Université de Bourgogne oubliait

de dire qu'elle bénéficiait du travail fait par des chercheurs de l'Université de Franche-Comté, est aujourd'hui rétabli. Malheureusement, finalement, les deux universités s'identifient séparément, mais au moins, aujourd'hui, la vérité éclate. Nous avons une université qui produit de la recherche performante, de qualité, excellente. Je les remercie pour le travail qu'ils font.

Je tenais quand même à le dire ce soir. C'était mon petit moment de plaisir. Vous voyez que notre vieille université produit encore des choses très fortes et très nouvelles. Je passe au vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention à l'Université de Franche-Comté à hauteur de 40 000€ pour la commémoration de son 600^{ème} anniversaire,
- autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à signer la convention annexée au rapport.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 8

71 - Projet urbain Campus Bouloie-Temis – Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté - Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage - Phase 2

Mmes Frédérique BAEHR (1), Pascale BILLEREY (1), Karine DENIS-LAMIT (1) et MM. Jean-Emmanuel LAFARGE (1), Yannick POUJET (2) et Anthony POULIN (2), conseillers intéressés, ne prennent part ni au débat, ni au vote.

Mme LA PRÉSIDENTE.- Cela va dans le sens de ce que nous disions tout à l'heure. Vous pouvez y aller, il y a des grues, des chantiers absolument partout. Merci mille fois aux services, parce que nous ne serions pas arrivés à ce niveau de transformation de notre campus s'il n'y avait pas eu ces investissements et s'il n'y avait pas eu un portage, en particulier en maîtrise d'ouvrage, d'éléments extrêmement importants du campus. Soit, cela nous fait beaucoup de travail, mais qu'est-ce que nous sommes contents d'avoir un campus à la hauteur justement de l'excellence de nos enseignants, de nos recherches, de nos laboratoires et de nos étudiants. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci beaucoup.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté approuve la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage afférente à la phase 2 relative à l'extension de l'ISIFC conformément aux dispositions du Code de l'Éducation.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 97

Contre : 0

Abstention : 0

Conseillers intéressés : 8

72 - Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté - Autorisation de lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre, constitution du jury du concours et élection d'une CAO spécifique - Conditions de dépôt des listes

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- se prononce favorablement sur le lancement des études et du concours de maîtrise d'œuvre,
- fixe à quatre, au maximum, le nombre de candidats qui pourront être retenus à la suite de la publication de l'avis d'appel public à candidature,
- approuve la composition du jury de concours telle que présentée ci-dessus,
- crée la commission d'appel d'offres spécifique qui siègera au sein du jury de concours de maîtrise d'œuvre,
- fixe les conditions de dépôt des listes comme indiquées ci-dessus.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

73 - Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté - Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres spécifique pour le jury du concours de maîtrise d'œuvre

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté fait application de l'article L.2121-21 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales et élit les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres spécifique au jury du concours de maîtrise d'œuvre pour le projet d'extension de l'Institut Supérieur d'Ingénieurs de Franche-Comté.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

74 - Haltes fluviales : redevance pour une activité de bateau école

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci encore.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur la création d'une redevance d'occupation de 80 €/mois, par emplacement, sur les haltes fluviales communautaires pour les bateaux- école.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

75 - Tarifs de la taxe de séjour communautaire à compter du 1er janvier 2024

Mme LA PRÉSIDENTE.- Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Merci.

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les tarifs de la taxe de séjour applicables à compter du 1^{er} janvier 2024.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 105

Contre : 0

Abstention : 0

Conseiller intéressé : 0

J'ajoute une information plus précise pour le 7 juillet prochain, pour les 15 ans du réseau Vauban UNESCO. Si vous voulez en être, il vaudrait mieux que vous y soyez à 10h30, parce que je vous préviens, des millions de personnes vont venir voir ce drapeau flotter au-dessus de la Citadelle. Je vous invite à venir à 10h30 et non à 11h, car c'est le moment où nous lèverons le drapeau. Merci à vous.

La séance est levée à 22h56.

Le secrétaire de séance,

M. Nicolas BODIN
2^{ème} Vice-Président



Pour extrait conforme,

La Présidente,

Anne VIGNOT
Maire de Besançon

